



## DOCUMENT D'OBJECTIFS

---

### *Landes et tourbières du bois de la Biche*

*Site Natura 2000 n° FR2600990*





**Légende des photos de couverture :**

Piment royal *Myrica  
gale* (G. AUBERT –  
CENB 2014)

Tourbière sur le site Natura 2000

Osmonde royale  
*Osmunda regalis*  
(G. AUBERT –  
CENB 2014)

# SOMMAIRE

<b>I- PRESENTATION GENERALE DE NATURA 2000</b> .....	<b>8</b>
<b>II- PRESENTATION GENERALE DU SITE</b> .....	<b>9</b>
II-1 Fiche d'identité du site.....	9
II-2 Caractéristiques générales du site .....	10
II-3 Communes et parts respectives comprises dans le périmètre du site .....	10
II-4 Liste des membres du Comité de pilotage .....	11
<b>III- LE DIAGNOSTIC DU SITE</b> .....	<b>13</b>
III-1 Données générales sur le site.....	14
TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES .....	14
TABLEAU 2 : DONNEES ABIOTIQUES.....	21
SYNTHESE : DONNEES ABIOTIQUES.....	23
III-2 Diagnostic socio-économique .....	25
TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL.....	25
SYNTHESE DES DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL .....	30
III-3 Diagnostic écologique .....	31
TABLEAU 4 : LES GRANDS MILIEUX.....	32
SYNTHESE SUR LES GRANDS MILIEUX.....	34
TABLEAU 5 : LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	37
TABLEAU 6 : LES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE HABITATS ET ESPECES AYANT JUSTIFIES LA DESIGNATION DU SITE).....	41
SYNTHESE GENERALE SUR LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	43
ILLUSTRATIONS DE QUELQUES HABITATS NATURELS DU SITE .....	45
ILLUSTRATIONS DE QUELQUES MENACES OBSERVEES SUR LE SITE .....	47
TABLEAU 7 : LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS) .....	51
TABLEAU 8 : ETAT ET ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....	53
TABLEAU 9 : ETAT ET ENJEUX DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PROTEGEES.....	55
<b>IV. PROPOSITION DE MODIFICATION DE PERIMETRE</b> .....	<b>56</b>
<b>V- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>60</b>
TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS SPATIALISES DE DEVELOPPEMENT DURABLE LIES AUX HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	63
TABLEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	65
TABLEAU 12 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	68
SYNTHESE SUR LES ENJEUX/OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (TABLEAUX 10,11 ET 12) .....	69
V-1 Les objectifs spatialisés .....	69
V-2 Les objectifs transversaux .....	71

<b>VI- LES MESURES DE GESTION .....</b>	<b>72</b>
TABLEAU 13 : MESURES DE GESTION PROPOSEES .....	73
SYNTHESE SUR LES MESURES DE GESTION PROPOSEES (TABLEAU 13).....	87
TABLEAU 14 : RECAPITULATIF DES COUTS ET CALENDRIER PREVISIONNEL DES MESURES SPATIALISEES.....	88
TABLEAU 16 : SUIVI DES MESURES DE GESTION .....	91
TABLEAU 17 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	95
TABLEAU 18 : SUIVI ET EVALUATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	97
TABLEAU 19 : SUIVI ET EVALUATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....	99
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>100</b>
WEBOGRAPHIE.....	101
<b>ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....</b>	<b>102</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>104</b>
<b>LISTE DES ANNEXES : .....</b>	<b>109</b>
ANNEXE 1 : ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE DE LA VALLEE DE LA BICHE .....	110
ANNEXE 2 : LISTE DE LA FLORE PATRIMONIALE RECENSEE SUR LE SITE NATURA 2000 « LANDES ET TOURBIERES DU BOIS DE LA BICHE » .....	113
ANNEXE 3 : LISTE DES ESPECES ANIMALES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 « LANDES ET TOURBIERES DU BOIS DE LA BICHE » .....	114
ANNEXE 4 : LISTE DES PRINCIPALES ESSENCES D'ARBRES NON AUTOCHTONES INTRODUITES .....	118

## TABLES DES FIGURES :

Figure 1 : Secteur à prêle sur le site Natura 2000 du Bois de la Biche (C. FOUTEL 2014).....	13
Figure 2 : Source du ru de la Biche .....	23
Figure 3 : Répartition des grands milieux sur le site .....	34
Figure 4 : Ruches installées sur une ancienne culture du site Natura 2000 .....	35
Figure 5 : Ornière forestière en eau en permanence .....	43
Figure 6 : Site d'extraction de sable, ancienne pelouse.....	43
Figure 7 : Aulnaie tourbeuse à Osmonde royale.....	45
Figure 8 : Ru de la Biche .....	45
Figure 9 : Tourbière .....	45
Figure 10 : Chênaie pédonculée acidiphile .....	45
Figure 11 : Mare au Vau Satan.....	46
Figure 12 : Roselière à Massettes .....	46
Figure 13 : Aulnaie marécageuse .....	46
Figure 14 : Plantation de résineux .....	47
Figure 15 : Trace de véhicule 2 roues .....	47
Figure 16 : Plantation de robiniers faux acacias .....	47
Figure 17 : Ancien fossé de drainage dans la chênaie pédonculée acidiphile .....	47
Figure 18 : Coupe à blanc.....	47
Figure 19 : Raisin d'Amérique <i>Phytolacca americana</i> sur le site Natura 2000.....	47
Figure 20 : Murin de Beschstein (M. JOUVE 2010) .....	52
Figure 21 : Salamandre tachetée (M. PARIS).....	52
Figure 22 : Piment royal (G. AUBERT – CENB 2009) .....	52
Figure 23 : Aire de repos de la Biche.....	58
Figure 24 : Pelouse sur sable proposée au nouveau périmètre Natura 2000 .....	58
Figure 25 : Totem dressé sur la pelouse sur sable .....	58
Figure 26 : Château de sable sur la pelouse sur sable.....	58
Figure 27 : Bruyère cendrée sur la tourbière du bois de la Biche .....	62
Figure 28 : Osmonde royale <i>Osmunda regalis</i> sur le site Natura 2000 du Bois de la Biche (G. AUBERT - CENB 2009) .....	72

## TABLES DES CARTES :

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000.....	10
Carte 2 : Limites administratives.....	17
Carte 3 : Zonages environnementaux.....	18
Carte 4 : Géologie.....	23
Carte 5 : Activités socio-économiques.....	30
Carte 6 : Habitats naturels et semi-naturels.....	35
Carte 7 : Habitats d'intérêt communautaire.....	48
Carte 8 : Statut des habitats naturels.....	50
Carte 9 : Proposition de modification de périmètre (justification cadastrale).....	59
Carte 10 : Proposition de modification de périmètre (justification scientifique).....	60
Carte 11 : Objectifs de développement durable du site Natura 2000 .....	65
Carte 12 : Mesures spatialisées du site Natura 2000 .....	82

## **Abréviations et acronymes**

Se référer à la page 102 pour les abréviations et acronymes utilisés dans le document.

## **Glossaire**

De manière à alléger le corps du document central et de permettre au lecteur d'approfondir, s'il le souhaite, la thématique abordée, les principaux termes techniques utilisés sont détaillés dans un glossaire à la fin du document (page 104).

**Crédits photographiques** : Cécile DIAZ – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne 2015 et 2016, sauf mention contraire

**Auteur du document** : Cécile DIAZ – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

# I- PRESENTATION GENERALE DE NATURA 2000

## **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats-Faune-Flore ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

## **Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **28 085 sites** pour les deux directives (en décembre 2014, source : Commission Européenne) :

- **22 594 sites en Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** (ou Site d'importance communautaire-SIC) au titre de la directive Habitats, soit **73 486 300 ha**. Ils couvrent 13,4 % de la surface terrestre de l'UE,
- **5 491 sites en Zone de Protection Spéciale (ZPS)** au titre de la directive Oiseaux soit **62 440 300 ha**. Ils couvrent 11,7 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays transcrit les directives en droit national. Chacun doit désigner un réseau de site en accord avec la réalité de richesse écologique de leur territoire et permettant de protéger les habitats et espèces mentionnés dans les directives.

## **Natura 2000 en France**

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1 758 sites pour 12,6 % du territoire métropolitain** soit **6,9 millions d'hectares** hors domaine marin (chiffres MEDDE, décembre 2014) :

- **1 366 sites en ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha ;
- **392 sites en ZPS** au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

## **Natura 2000 en région Bourgogne**

La Bourgogne compte, en 2015, **66 sites Natura 2000** représentant **12,5 %** du territoire régional, soit environ 395 500 hectares :

- 54 sites (SIC et ZSC) au titre de la Directive Habitats, couvrant plus de 270 177 ha, soit 8,6 % du territoire bourguignon ;
- 12 sites en ZPS au titre de la Directive Oiseaux, couvrant 233 238 ha, soit 7,4 % de la surface régionale.

*NB : les SIC et les ZPS sont en partie superposées.*

## II- PRESENTATION GENERALE DU SITE

### II-1 Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : **Landes et tourbières du bois de la Biche**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR 2600990**

Désigné au titre de la **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**

Date de transmission du SIC : **Décembre 1998**

Date de l'Arrêté portant désignation du site en ZSC : **Mars 2015**

Localisation du site Natura 2000 : **BOURGOGNE**

Localisation du site Natura 2000 : **YONNE**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **339 ha**

Préfet de l'Yonne: **M. Jean-Christophe MORAUD**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : **M. Didier ROUSSEL, Directeur de la Direction départementale des territoires de l'Yonne**

Maitre d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs : **Directeur de la Direction départementale des territoires de l'Yonne**

Opérateur : **Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne**

**Résumé du présent document d'objectifs** : Le site Natura 2000 du Bois de la Biche est situé dans l'Yonne, à proximité d'Auxerre. D'une surface de 339 hectares, il s'étend sur trois communes : Appoigny, Branches et Fleury-la-vallée. Caractérisé par un relief peu marqué, ce petit site est une vallée qui a été creusée par le ru de la Biche, à qui il doit son nom. Il est localisé sur la région naturelle de la Champagne humide et repose sur un sous-sol composé de formations sédimentaires de sables de la Puisaye et d'argiles. Cela permet à un sol plus ou moins hydromorphe et acide de se former. Le caractère sableux permet quant à lui un ressuyage rapide sur certains secteurs, offrant la particularité de passer en quelques mètres d'une zone très humide à une forêt sèche. Le caractère exceptionnel de ce site réside dans la présence d'habitats naturels d'intérêt européen de pelouses sèches sur sables à quelques mètres de tourbières. Ces milieux ouverts sont ponctuellement présents mais la forêt couvre la majorité de la surface du site (97 %), rendant la sylviculture l'activité socio-économique majeure du site. Les milieux ouverts sont pour la plupart dégradés, soit par manque d'expression, soit par la colonisation des résineux par exemple. Les forêts quant à elles sont relativement jeunes et fortement plantées de résineux. Les enjeux majeurs sur ce site Natura 2000 sont donc la pérennité des milieux ouverts humides et secs, ainsi que la gestion des forêts.

## II-2 Caractéristiques générales du site

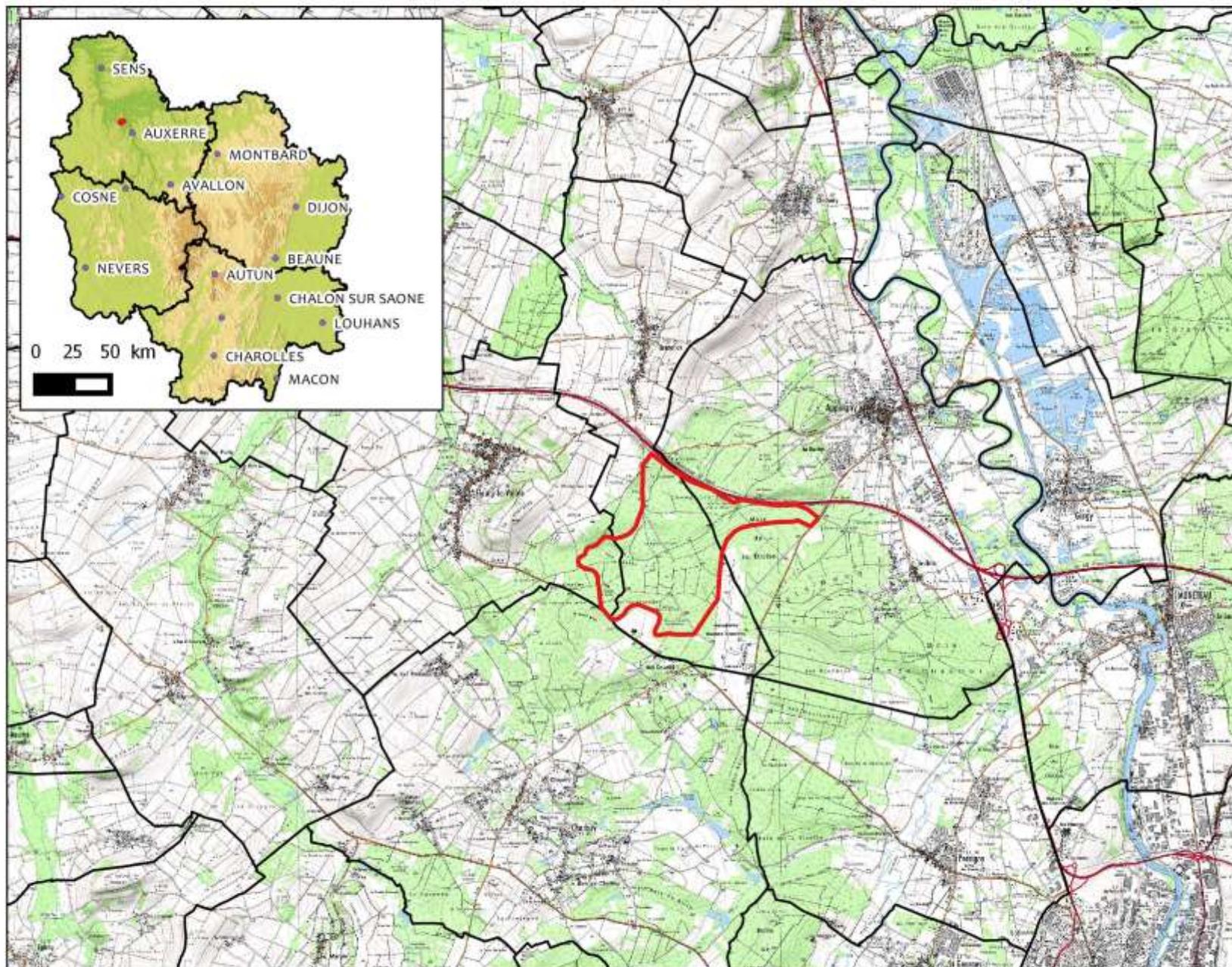
Le site Natura 2000 dit « du bois de la Biche » est situé dans le département de l'Yonne, au nord-ouest d'Auxerre, dans la région naturelle de la Champagne humide (cf. Carte 1). Il est constitué d'une seule entité de 339 hectares répartie sur trois communes. Reposant sur les « sables jaunes de la Puisaye » et parcouru par le ru de la Biche, il se compose milieux naturels rares que sont les zones tourbeuses et marécageuses ainsi que les pelouses et landes sur sables.

## II-3 Communes et parts respectives comprises dans le périmètre du site

Communes	Surface totale de la commune	Surface de la commune au sein du site Natura 2000	Part du site Natura 2000 dans la commune	Part de la commune au sein du site Natura 2000
<i>Appoigny</i>	2 242 ha	60 ha	18 %	2,7 %
<i>Branches</i>	1 104 ha	242 ha	71 %	22 %
<i>Fleury-la-vallée</i>	1 515 ha	38 ha	11 %	2,5 %



# Carte 1 : localisation du site Natura 2000 N°FR2600990 "Landes et tourbières du bois de la Biche" (89)



## Légende

- Limite du site Natura 2000
- Limite communale



0 1 2 km



1:80 000

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne



Fonds : CGIAR SDIS, SCAN 25 IGN© -  
autorisation SINP  
Données : DREAL Bourgogne 2015, BD  
Carto 2012  
Réalisation : CENB, juin 2015  
QGIS 2.6.1

## II-4 Liste des membres du Comité de pilotage

### Collectivités territoriales et leurs groupements (9 membres)

- M. le Président du conseil régional de Bourgogne
- M. le Président du conseil départemental de l'Yonne
- M. le Conseiller général du canton d'Auxerre nord
- M. le Conseiller général du canton de Charny
- M. le Maire d'Appoigny
- Mme. le Maire de Branches
- M. le Maire de Fleury-la-vallée
- M. le Président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois
- M. le Président de la communauté de communes de l'Aillantais

### Services de l'Etat et établissements publics (9 membres)

- Mme. la Secrétaire générale de la Préfecture représentante M. le Préfet de l'Yonne
- Mme. la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne
- M. le Directeur départemental des territoires de l'Yonne
- M. le Directeur du Syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre-Branches
- M. le Chef du service départemental de l'Yonne de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- M. le Chef du service départemental de l'Yonne de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
- M. le Directeur de l'agence Bourgogne Ouest de l'office national des forêts
- M. le Président du centre régional de la propriété forestière de Bourgogne
- M. le Directeur territorial Seine amont de l'Agence de l'eau Seine Normandie

### Représentants de la profession sylvicole (1 membre)

- M. le Président du Syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Yonne

### Représentants de la profession agricole (1 membre)

- M. le Président de la chambre d'agriculture de l'Yonne

### Représentants des propriétaires et gestionnaires fonciers (2 membres)

- M. le Président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Yonne
- M. le Chef du service départemental de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural

### Représentants des associations de protection de l'environnement (7 membres)

- M. le Président du conservatoire d'espaces naturels bourguignons
- M. le Président de la société d'histoire naturelle d'Autun
- M. le Directeur de la délégation Bourgogne du conservatoire botanique national du Bassin parisien
- M. le Président de l'association icaunaise de botanique
- M. le Président de l'association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne
- Mme. La Présidente d'Yonne nature environnement
- M. le Président de la Ligue pour la protection des oiseaux de l'Yonne

### Représentants des autres usagers (6 membres)

- M. le Président de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Yonne
- M. le Président du comité départemental de randonnée pédestre de l'Yonne
- M. le représentant départemental de l'Yonne du collectif de défense des loisirs vert
- M. le Président du comité départemental olympique et sportif de l'Yonne
- M. le Directeur de l'APRR Direction de l'Ingénierie et des systèmes d'information
- M. le Président de la Chambre du commerce et de l'industrie

### III- LE DIAGNOSTIC DU SITE

Cette partie fait état du diagnostic du site Natura 2000 « Landes et tourbières du Bois de la Biche ». Cette étude a été menée au cours de l'année 2015 par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Elle synthétise, analyse et confronte les données administratives, socio-économiques et écologiques recensées sur le site.

Ce document constitue la première partie du document d'objectifs qui a été en validé en Comité de pilotage le 7 juillet 2017.

A partir de ces premiers éléments, sont définis, dans un second temps, les objectifs et mesures de gestion.

Chacune des thématiques du diagnostic est présentée de la manière suivante : un tableau synthétisant les informations collectées suivi d'une analyse rédigée de ces données.

Après la validation de ce document d'objectifs par le comité de pilotage, les communes devront délibérer sur la modification du périmètre Natura 2000 sur leur territoire.



**Figure 1 : Secteur à prêle sur le site Natura 2000 du Bois de la Biche (C. FOUTEL 2014)**

### III-1 Données générales sur le site

Les données administratives du site sont compilées dans le tableau qui suit. Elles concernent les zonages administratifs, la démographie, les zonages environnementaux et les documents de gestion et de planification.

**Tableau 1 : Données administratives**

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions Carte 1	1 région	Bourgogne	<b>66 sites Natura 2000</b> (54 SIC/ZSC et 12 ZPS) couvrant une surface d'environ 395 500 ha, soit 12,5 % du territoire régional	<i>DREAL Bourgogne</i>
Départements Carte 1	1 département	Yonne	<b>15 sites Natura 2000</b> (14 SIC/ZSC et 1 ZPS) couvrant une surface d'environ 12 555 ha, soit 2 % du territoire départemental	<i>DREAL Bourgogne</i>
Communes Carte 2	3 communes  2 cantons  2 communautés de communes	Appoigny, Branches et Fleury-la-vallée  Canton d'Auxerre nord Canton de Charny  <b>CA de l'Auxerrois</b> (89 % du site) <b>CC de l'Aillantais</b> (11 % du site)	La part du territoire des communes incluse dans le site Natura 2000 varie de 11 à 71 %.	<i>DREAL Bourgogne</i>
Démographie	4 821 habitants	- 2 communes comptent plus de 1000 habitants : Appoigny et Fleury-la-vallée - Commune la plus peuplée : Appoigny (3 188 habitants) - Commune la moins peuplée : Branches (483 habitants) - <b>99,2 hab/km<sup>2</sup></b> en moyenne sur l'ensemble des communes	Territoire influencé par la proximité d'Auxerre. Le centre des communes est exclu du périmètre Natura 2000. Aucune habitation n'est incluse sur le site Natura 2000.	<i>INSEE, 2012</i>
Zonages liés à des inventaires écologiques  Carte 3 Annexe 1	1 ZNIEFF de type 1         1 APPB	- Vaux d'Yonne (n° 3038) – 1 192 ha         - Vallée tourbeuse de la Biche (89-2) : 47 ha	Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) sont des inventaires écologiques des territoires au patrimoine naturel remarquable, riche et peu modifié ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Le site Natura 2000 est compris entièrement dans le périmètre de la ZNIEFF. Celui-ci comprend tout le bois de la Biche et a été désigné aussi pour ses habitats naturels tourbeux et ses landes et pelouses sur sables.  Les APPB (Arrêté préfectoral de protection de biotope) sont pris par le Préfet dans le but de protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées. L'APPB a été pris en 1988 en faveur de la Drosera à feuilles rondes, de la Pyrole à feuilles rondes, du Piment royal, de la Vipère péliade et du Lézard vert.	<i>DREAL Bourgogne</i>

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
	1 SCRE et 1 TVB	- L'arrêté d'adoption du SRCE a été signé le 6 mai 2015 par le préfet de la région Bourgogne et de Côte- d'Or.	<p>Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est élaboré au niveau de chaque région de France métropolitaine et correspond à la trame verte et bleue régionale. Il est constitué des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés selon des méthodes propres à chaque région.</p> <p>La Trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...</p> <p>Le site Natura 2000 est concerné par les sous-trames forêts, cours d'eau et milieux humides associés et pelouses. Le site Natura 2000 est considéré comme un réservoir de biodiversité, c'est-à-dire un secteur riche en biodiversité permettant la diffusion des espèces à partir de ce point.</p>	
Monuments classés et inscrits au titre des monuments historiques	2 églises	- Eglise (collégiale) St Père et St Paul à Appoigny - Eglise St Martin à Branches	Toute construction, restauration, déboisement ou transformation projetée dans le champ de visibilité du monument (périmètre de 500 m) doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France. Aucun de ces monuments n'est situé sur le site Natura 2000.	<i>Base Mérimée – Ministère de la Culture et de la Communication</i>
Réserves de pêche	Aucune réserve de pêche	Aucune sur le site Natura 2000, la plus proche à 4 Km sur le ru de Baulche	Enjeu mineur par rapport au site Natura 2000.	<i>Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</i>
Réserves de chasse	Aucune réserve de chasse	Aucune sur le site Natura 2000	Enjeu mineur par rapport au site Natura 2000.	<i>Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne</i>
Document de planification et de gestion	1 SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie adopté en 2015 pour la période 2016-2021.	<p>Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la diminution des pollutions ponctuelles ;</li> <li>- la diminution des pollutions diffuses ;</li> <li>- la protection de la mer et du littoral ;</li> <li>- la restauration des milieux aquatiques ;</li> <li>- la protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;</li> <li>- la prévention du risque d'inondation.</li> </ul> <p>L'état écologique (paramètres écologiques, biologiques et physico-chimiques) de la masse d'eau du ru de la Biche, comprenant le site Natura 2000 est qualifié de moyen. L'objectif est une atteinte du bon état écologique à l'horizon 2027.</p>	<i>Agence de l'eau Seine Normandie</i>

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Document de planification et de gestion (suite)	1 ORGFH	Orientations Régionales de Gestion de la Faune et des Habitats (validé par arrêté préfectoral du 18 novembre 2004)	3 thématiques (habitats, espèces et orientations transversales) déclinées en actions, parmi lesquelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer les connaissances sur le réseau de petits milieux humides (mares, tourbières, etc.)</li> <li>- en forêt, favoriser la diversité des strates et le mélange d'essences, conserver des arbres morts</li> <li>- améliorer la connaissance des populations de chauves-souris, mieux faire connaître ces espèces au grand public</li> <li>- inciter localement à gérer la fréquentation humaine pour prendre en compte les zones et les périodes sensibles pour la faune et ses habitats</li> <li>- restaurer le fonctionnement hydraulique normal des petits cours d'eau</li> <li>- améliorer les connaissances sur la faune forestière et ses interactions avec la gestion sylvicole</li> <li>- prendre en compte les habitats et les espèces protégées lors de la création de dessertes forestières</li> <li>- restaurer et améliorer les milieux naturels associés aux petits cours d'eau</li> </ul>	<i>DREAL Bourgogne, ONCFS</i>
	1 SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole (2006)	Document de cadrage pour la gestion de la forêt bourguignonne privée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- objectifs de gestion et production durable</li> <li>- préconisations de traitements et méthodes de gestion sylvicole</li> <li>- orientations sylvicoles par grandes zones forestières : le site se trouve dans la zone « Zone ouest atlantique ».</li> </ul>	<i>CRPF Bourgogne</i>
	1 SRA	Schéma Régional d'Aménagement pour les forêts communales (2011)	Les schémas régionaux d'aménagement (SRA) des forêts des collectivités sont des documents directeurs qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers. Le Code forestier définit le contenu des SRA (articles D.122-6 et suivants) auquel chaque aménagement se réfère.	<i>ONF Bourgogne</i>
	1 Atlas éolien	Atlas éolien de la région de Bourgogne, Ademe et Conseil Régional de Bourgogne – janvier 2005	Le site Natura 2000 est situé à proximité d'un poste source (point de raccordement pour injecter le courant produit par le parc éolien) avec un gisement éolien moyen à faible.	<i>Ademe – Conseil Régional</i>
	1 Schéma Des Carrières	Schéma départemental des carrières de l'Yonne approuvé par arrêté préfectoral du 10 septembre 2012 (validité 2012 -2021)	Ce schéma fixe un cadre réglementaire pour le développement et l'exploitation des carrières. La création et l'extension des carrières est proscrite sur les zones Natura 2000 et les ZNIEFF de type 1. Ce schéma fixe également des objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites exploités.	<i>DREAL Bourgogne</i>

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
	1 SDGC	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Yonne (validé par arrêté préfectoral du 15 mars 2012 pour une durée de 6 ans)	<p>Orientations concernant la faune sauvage et ses habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des espèces (comptages, plans de chasse, repeuplement, etc.)</li> <li>- Gestion des habitats (aménagements, bandes abris, cultures à gibier, haies, etc.)</li> <li>- Formations (internes, externes, garde-chasse, etc.)</li> <li>- Communication (association des chasseurs, grand public, etc.)</li> </ul>	<i>Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne</i>
	1 Contrat global	Contrat global Yonne moyenne 2016 - 2018	Le contrat global est porté par la Communauté de l'auxerrois. Il prend en compte plusieurs masses d'eau dont me bassin versant du ru de la Biche. Parmi les objectifs de ce document se trouve la reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides. Au cours des trois ans, des actions d'amélioration des connaissances des milieux humides ainsi que de mise en place de travaux sont prévues sur des secteurs ciblés du territoire du Contrat global. La masse d'eau du ru de la Biche, comprenant le site Natura 2000, ne fait pas parti des secteurs prioritaires pour leur application sur cette période de trois ans.	<i>Communauté d'agglomération de l'Auxerrois</i>
	1 Plan de servitude aéronautique	Plan de servitudes aéronautiques d'Auxerre-Branches approuvé par arrêté ministériel du 8 juin 1979. Actuellement en cours de révision suite à une obligation européenne de 2007.	<p>Les objectifs d'un Plan de servitudes aéronautiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver la sécurité de la circulation aérienne aux abords immédiats de l'aérodrome</li> <li>- protéger l'aérodrome contre les obstacles</li> <li>- réduire la hauteur ou supprimer totalement les obstacles préexistants</li> <li>- limiter en hauteur ou interdire la construction des obstacles futurs</li> </ul> <p>L'aérodrome étant en limite de site Natura 2000, il est possible que certaines mesures de coupe d'arbres soient préconisées.</p>	

### Cartes

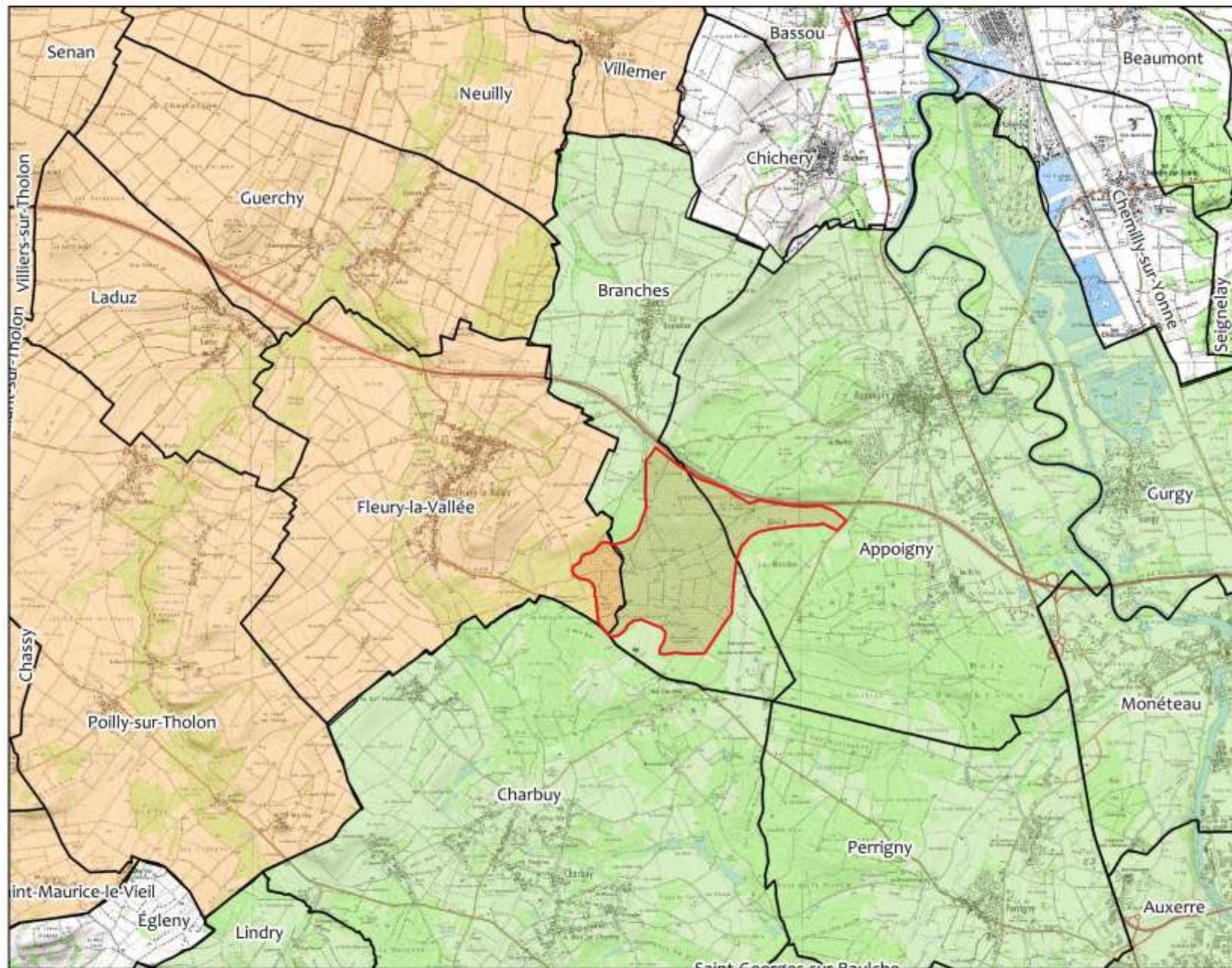
- Carte 1 : Présentation générale et localisation du site (page 10)
- Carte 2 : Limites administratives du site (page 16)
- Carte 3 : Zonages environnementaux du site (page 17)

### Annexe

- Annexe 1 : Arrêté préfectoral de protection de biotope de la Vallée de la Biche

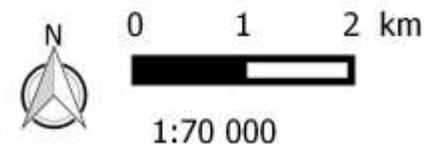


Carte 2 : limites administratives du site Natura 2000 N°FR2600990 "Landes et tourbières du bois de la Biche" (89)



### Légende

- Limite du site Natura 2000
- Limite communale
- Etablissements publics de coopération intercommunale :
  - Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
  - Communauté de communes de l'Aillantais



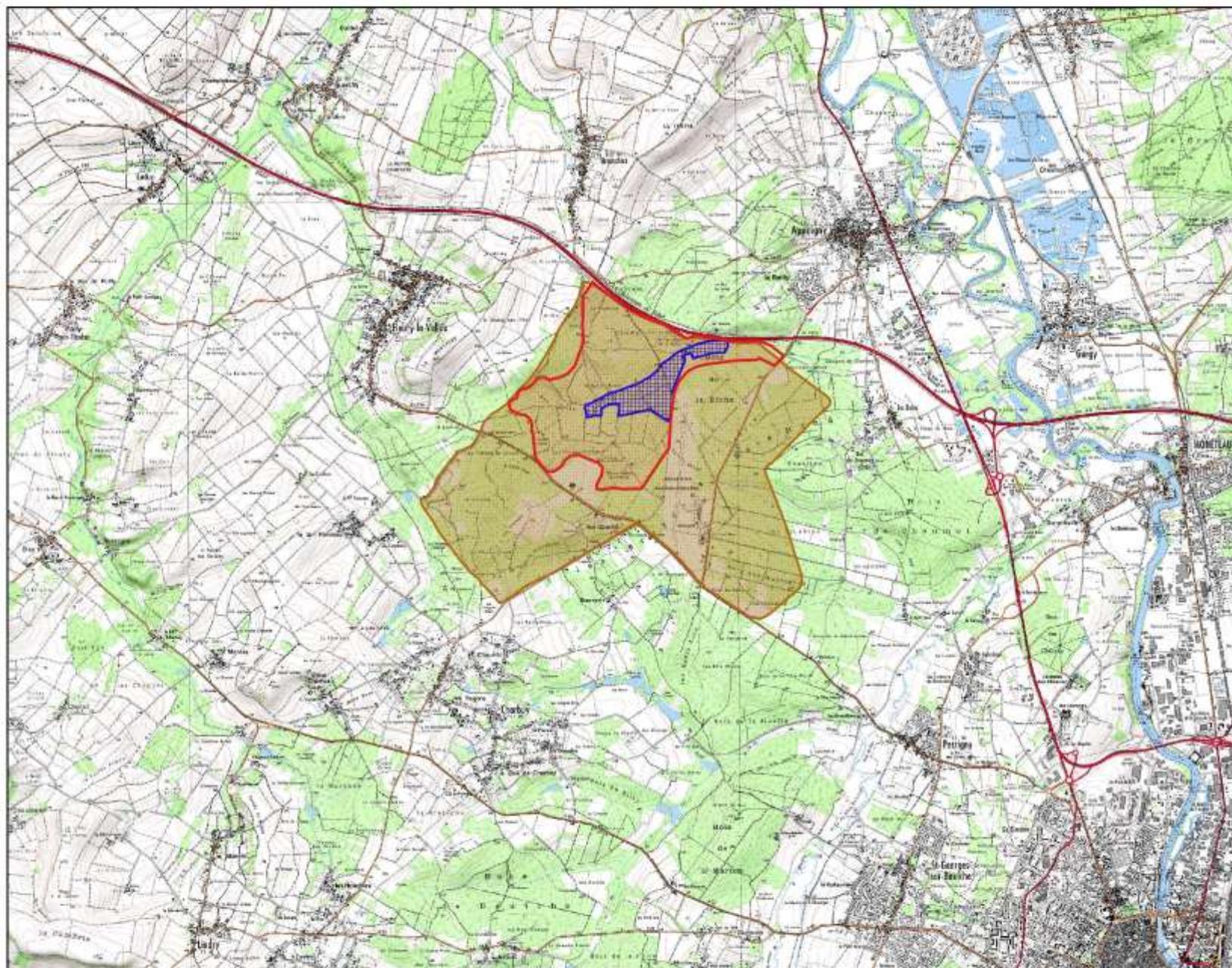
Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne



Fonds : SCAN 25 IGN© - autorisation  
SINP  
Données : DREAL Bourgogne 2015, BD  
Carto 2012  
Réalisation : CENB, juin 2015  
QGIS 2.6.1



### Carte 3 : zonages environnementaux du site Natura 2000 N°FR2600990 "Landes et tourbières du bois de la Biche" (89)



#### Légende

- Limite du site Natura 2000
- Limite de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I



0 1 2 km



1:70 000

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne



Fonds : SCAN 25 IGN© - autorisation  
SINP  
Données : DREAL Bourgogne 1988  
(APPB), 1996 (ZNIEFF) et 2015 (N2000),  
BD Carto 2012  
Réalisation : CENB, juin 2015  
QGIS 2.6.1

## Synthèse : Données administratives

Le site des « Landes et tourbières du Bois de la Biche » compte parmi les 15 sites Natura 2000 (dont 14 Sites d'Importance Communautaire, désignés au titre de la Directive Habitat) du département de l'Yonne. D'une surface de **339 ha** d'un seul tenant, il concerne **3 communes**, comprises dans les communauté d'agglomération de l'Auxerrois et communauté de communes de l'Aillantais.

Il est situé à proximité d'Auxerre, la capitale icaunaise, rendant les communes alentours propices à l'installation de la population. La **proximité de l'agglomération auxerroise** n'est pour autant pas un frein pour le développement des communes, avec l'exemple d'Appoigny qui accueille plus de 3000 habitants et 300 établissements employeurs (artisanat, petites et moyennes entreprises, clinique gériatrique, etc.). La plus petite commune en termes d'habitants, Branches, reste aussi **dynamique** sur plan économique avec la présence d'un aérodrome limitrophe au site Natura 2000.

Le bois de la Biche, sur ses secteurs les plus humides est depuis longtemps identifié comme site d'intérêt écologique et paysager par les naturalistes bourguignons et instances régionales et départementales en charge de la protection de l'environnement au travers des inventaires tels que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF). La **ZNIEFF** a été utilisée pour la désignation du site Natura 2000.

En dehors des ZNIEFF, outils de connaissance, il existe sur le site un **arrêté préfectoral de protection de biotope** destiné à la préservation d'espèces protégées et ce depuis **1988**. Ce périmètre de **47 ha** est positionné sur les **secteurs humides et tourbeux** de la vallée de la Biche.

Au regard du contexte du site, quatre des **documents** cités ici peuvent être **importants** pour le site Natura 2000 :

- Le **Schéma régional de gestion sylvicole et le schéma régional d'aménagement pour les forêts communales** : le site étant à 97 % forestier, il est soumis en grande partie à une gestion sylvicole ;

- Le **Schéma départemental de gestion cynégétique** et les Orientations régionales de gestion de la faune et de ses habitats : c'est en forêt que se pratique le plus souvent la chasse. En site Natura 2000, il est important de veiller à la comptabilité de l'un et de l'autre.
- Le **Plan de servitudes aéronautiques** : l'aérodrome étant en limite du site Natura 2000, il est possible que les préconisations de celui-ci puissent avoir une influence sur le site.

Ainsi, **tout changement éventuel** dans ces documents peut avoir une conséquence sur le site Natura 2000. Il est donc important qu'il y ait une **cohérence des documents**, tant pour la gestion et la protection site, que pour la compréhension des acteurs socio-économiques concernés.

Dans ce contexte, la démarche Natura 2000 constituera un premier levier pour définir un cadre opérationnel à la mise en œuvre d'actions de **préservation et de valorisation du patrimoine naturel** au travers d'une approche de **développement local du territoire**. Il s'agira de **concilier les activités humaines** et la **préservation de la biodiversité**, en développant une synergie entre l'environnement, la vie sociale et l'économie du territoire.

L'ensemble des facteurs physico-chimiques (climat, géologie, géomorphologie, hydrographie, etc.) qui caractérisent et influencent les milieux naturels du site est compilé dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2 : Données abiotiques**

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	- <b>1 zone biogéographique</b> : continentale - <b>1 climat</b> : océanique dégradé à tendance continentale	Température moyenne annuelle : 11,6 ° C Pluviométrie annuelle moyenne : 707 mm et 167 jours de pluie Ensoleillement moyen : 1768 h/an	<i>CENB</i> <i>Météo France</i> <i>Station de référence : Auxerre</i>
Géologie <b>Carte 4</b>	<b>2 formations géologiques principales</b>	Uniquement des formations sédimentaires sur le site Natura 2000. Par ordre d'ancienneté : - Albien inférieur et moyen : couches alternées de sables verts et d'argiles noires ou grises. Cette formation retient assez bien l'eau. - Albien supérieur à Cénomaniens basal : ensemble qui constitue les sables de Puisaye, sables jaunes, localement ferrugineux, associés à des bancs de grès et parfois à des lentilles d'argiles.	<i>CENB</i> <i>BRGM (Notice géologique)</i>
Géomorphologie	Donnée quantitative non disponible	La morphologie actuelle se caractérise par un relief peu marqué, avec des formations du Crétacé apportées par les dépôts marins notamment. La faible pente du site se dessine en une petite vallée creusée par le ru de la Biche.	<i>CENB</i> <i>BRGM (Notice géologique)</i>
Hydrographie	<b>1 cours d'eau principal</b> : le ru de la Biche, affluent rive gauche de l'Yonne <b>Plusieurs petits plans d'eau</b> connectés au ru de la Biche	Le site se situe en tête du bassin hydrographique Seine-Normandie dans la partie médiane aval du bassin versant de l'Yonne (affluent direct de la Seine) Linéaire de cours d'eau compris dans le site Natura 2000 : <b>1,7 km du ru de la Biche</b> sur les 4,9 Km qui le compose. La Biche prend sa source dans le site Natura 2000 au départ d'une tourbière.	<i>IGN</i> <i>CENB</i>
Hydrogéologie	Aquifère : Données non disponibles	La dépression du Crétacé inférieur contraste par son humidité et sa végétation avec les plateaux jurassiques arides auxquels elle succède; les ruisseaux sont nombreux et le terrain argilo-sableux est très souvent gorgé d'eau : c'est la Puisaye orientale.	<i>CENB</i> <i>BRGM (Notice géologique)</i>

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Pédologie	Quatre principaux types de sol	<p>- <b>Podzosols</b> : ce sont des sols très pauvres chimiquement et très acides, avec de faibles réserves en eau. Ce type de sol est très structuré, avec un horizon organo-minéral peu épais (environ 10 cm), un horizon lessivé sans racines reposant sur une couche de sables indurés brun-rouille où s'accumulent les racines; cette couche repose sur des sables meubles de couleur grise, disposés sur un horizon brun-noir présentant une accumulation de matières organiques et une forte densité de racines. Ces podzosols sont assez fréquents sur le secteur d'étude.</p> <p>- <b>Brunisols</b> : ce sont des sols riches, moins acides, avec une meilleure réserve utile, bruns sableux. Les horizons organo-minéraux sont cependant très peu épais.</p> <p>- <b>Arénosols</b> : ce sont des sols sableux acides, à faible réserve utile, non hydromorphes (ou hydromorphes à plus de 80 cm) et non podzolisés. Souvent podzolisés, les arénosols sont à présent rares sur le site. Ils se rencontrent dans les chênaies-boulaies sèches sur lesquelles ne se sont pas développées les pinèdes.</p> <p>- <b>Sols hydromorphes</b> : ce sont des sols qui présentent des signes nets d'hydromorphie à moins de 80 cm de profondeur. L'eau de la nappe vient battre, parfois jusqu'à la surface de ces sols, et ce battement se matérialise par des horizons réductiques (engorgements prolongés ou quasi-permanents) et rédoxiques (engorgements temporaires). Ces sols reposent sur des gleys et des pseudogleys assez peu profonds. On rencontre ces sols dans les niveaux topographiques inférieurs du site, au niveau des dépressions et de certains bas de versants.</p>	CENB
Topographie	L'altitude varie entre 105 m et 169 m	Relief très légèrement vallonné, sans accentuations particulières. Le point le plus bas est au niveau du ru de la Biche.	IGN

### Carte

- Carte 4 : Carte géologique (page 22)

## **Synthèse : Données abiotiques**

Le site Natura 2000 des « Landes et tourbières du Bois de la Biche » est inclus dans le grand ensemble structural de l'**auréole albienne**. Le site repose des **formations géologiques** en continuité avec celles de **Puisaye et de Champagne humide**. Elles sont en contact avec les calcaires et marnes du pays d'Othe et du Gâtinais au Nord et au Sud des régions du Forterre, de l'Auxerrois et du Tonnerrois.

Caractérisé par un **relief peu marqué**, ce petit site est une vallée qui a été creusée par le ru de la Biche. Le peu de formations géologiques limite le nombre d'habitats naturels pouvant se développer. Ces formations permettent à un sol plus ou moins hydromorphe et acide de se former et donc, à une végétation adaptée à ce type de conditions.

D'un point de vue climatique, le secteur d'étude est situé à la charnière de deux domaines biogéographiques majeurs : l'aire atlantique et l'aire continentale. Les températures moyennes annoncées sont de l'ordre de 11,6 °C avec des moyennes hivernales ne descendant pas en dessous de 0°C (2,9°C en décembre) et des moyennes de températures les plus chaudes n'excédant pas les 19°C (18,9°C en juillet), ce qui caractérise un **climat atlantique pondéré**. Les températures sont donc assez modérées, avec des étés chauds, mais sans excès, et des hivers relativement doux. Cependant, les minima et les maxima peuvent atteindre des valeurs extrêmes certaines années : - 20,2°C en janvier 1985 ou encore +38,8°C en août 1974, apportant une nuance continentale. La région auxerroise apparaît alors comme la plus uniforme de Bourgogne sur le plan des rythmes, avec des amplitudes thermiques modérées et un remarquable équilibre du rythme pluviométrique. Cela tient des caractéristiques du relief : dans l'Yonne, le centre (axe de la vallée de l'Yonne) est creux. Cette disposition entraîne un affaissement de l'air venu de l'ouest, donc son réchauffement et son assèchement, d'autant que la masse d'air océanique a perdu une partie de son humidité sur les collines de Puisaye.

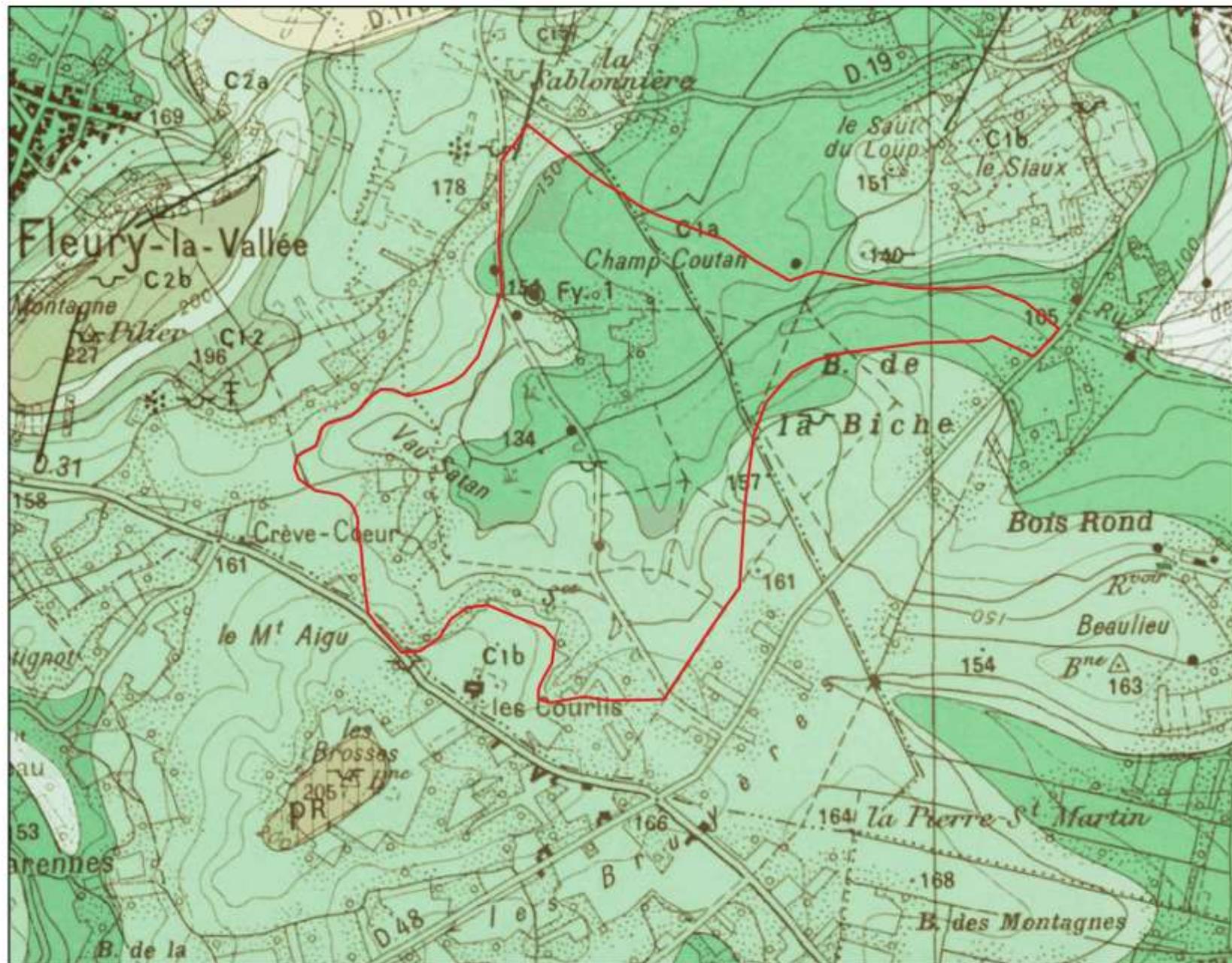
La **géologie** et la **pédologie** du site sont **favorables à l'installation de milieux humides**. Le secteur d'étude est le lieu de la **source du ru de la Biche**, qui est en contact avec de nombreux milieux humides : tourbière, boulaie tourbeuse, etc. Il est aussi possible de trouver sur le site des points d'eau stagnants favorables à l'installation d'une faune et d'une flore particulière. Le caractère sableux du sol permet aussi un ressuyage

rapide, ainsi, en quelques mètres, il est possible de passer d'une zone paratourbeuse à une forêt sèche.

**La particularité de ce site Natura 2000 est donc une combinaison de facteurs : un sous-sol et un sol favorables à l'installation de milieux humides et secs, la présence du ru de la Biche et la position géographique le plaçant sous influence atlantico-continentale. Ceci permet le développement d'habitats naturels remarquables justifiant le classement en Natura 2000.**



**Figure 2 : Source du ru de la Biche**



### Légende

 Limite du site Natura 2000

Formations géologiques :

 Albien : sables de la Puisaye

 Albien : sables verts et argiles noirs

0 0.5 1 km



1:25 000

 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne



Fond : BRGM  
Données : DREAL Bourgogne 2015  
Réalisation : CENB, juin 2015  
QGIS 2.6.1

## III-2 Diagnostic socio-économique

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des différents usages du site. Ils concernent différents thèmes tels que l'agriculture, l'activité cynégétique, la sylviculture, l'urbanisation, le tourisme et les loisirs.

**Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol**

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<p><b>Agriculture</b></p> <p><i>L'ensemble des données présentées est à rapporter aux communes et non au site Natura 2000.</i></p>	<p>100 : mise en culture 102 : fauche / coupe 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 140 : pâturage</p>	<p><u>Région agricole</u> : Vallées</p> <p><u>SAU au sein du périmètre Natura 2000</u> : 1,8 ha, soit 1 % de la surface totale du site</p> <p><u>Situation des communes en 2010</u> : - 24 exploitants agricoles pour une SAU de 1 769 ha - surface moyenne des exploitations : 74 ha</p> <p><u>Situation des communes en 2000</u> : - 28 exploitations pour une SAU de 1 780 ha - surface moyenne des exploitations : 74 ha</p> <p><u>Situation des communes en 1989</u> : - 55 exploitations pour une SAU de 1 804 ha - surface moyenne des exploitations : 33 ha</p>	<p><u>Occupation du sol sur la SAU (au sein du périmètre du site)</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cultures : 41 %</li> <li>- Prairies : 17 %</li> <li>- Autres (friches) : 42 %</li> </ul> <p><u>Type d'exploitation sur les communes en 2010</u> : Céréales et oléo-protéagineux</p> <p><u>Principales tendances évolutives</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre d'exploitations ;</li> <li>- Augmentation de la surface moyenne des exploitations ;</li> <li>- Abandon de l'élevage au profit des cultures d'oléo-protéagineux</li> </ul>	<p>AGRESTE, 2010 ASF / IGN</p>

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources	
<b>Activité cynégétique</b>  <i>Données à rapporter aux communes et non au site Natura 2000.</i>	230 : chasse 243 : piégeage	1 unité de gestion cynégétique  3 sociétés de chasse communales  Environ 8 sociétés de chasses privées  Environ 170 chasseurs réguliers  Prélèvements approximatif 2014-2015 sur le grand gibier : - chevreuils : 41 - sangliers : 24  Présence de chasse au petit gibier (lapins, pigeons ramier, bécasses des bois, lièvres, faisans de Colchide, etc.).  Présence de piégeage (renards, corneilles noires, corbeaux freux).	L'unité de gestion ici concernée est plus grande que les trois communes du site.  Sur le secteur du site Natura 2000, il existe une société de chasse par commune. Les communes d'Appoigny et de Fleury-la-Vallée comptent également des sociétés de chasse privées, respectivement 6 et 2, quand Branches n'en a aucune. Au fil des années, la chasse au grand gibier est devenue majoritaire, même si le petit gibier est encore bien chassé.  Tous les modes de chasse se pratiquent sur le site, de la battue à grand gibier, à la billebaude pour le petit gibier.  Il n'y a pas de grands cervidés dans le secteur.  Seule la commune d'Appoigny connaît une activité de piégeage.	<i>Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne</i>	
<b>Activité sylvicole</b>	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou dépérissant	<b>327 ha</b> de forêts sur le site <b>65,16 ha</b> de forêt communale	<b>2 forêts communales</b> relèvent du régime forestier		<i>ONF, IFN</i>
		<i>Forêt communale (F.C.)</i>	Composition	Peuplement / traitement	Document d'aménagement
		<i>F.C. de Branches : 59,16 ha</i>	Chênaie-charmaie Plantations Pin sylvestres Chênaie sessiliflore	Taillis sous futaie Irrégularisation des peuplements	Aménagement forestier
		<i>F.C. d'Appoigny : 6 ha</i>	Chênaie acidiphile ligérienne Plantations de Pins sylvestres	Irrégularisation des peuplements de Pins sylvestres	Pas de document d'aménagement
		<b>277 ha</b> de forêts privées dont <b>18 ha</b> dotés de Plans Simples de Gestion (document de gestion durable)	La majorité des propriétés sont inférieures à 4 ha (parcellaire très morcelé). 93 % de la surface forestière privée ne fait l'objet d'aucun document de gestion.		<i>CRPF, IFN</i>
		<i>Forêt privée dotée d'un document de gestion</i>	Composition	Conduite prévue	Document de gestion
Appoigny : 1 PSG de 40,40 ha dont <b>17,84 ha</b> est sur le site Natura 2000	<u>En totalité</u> : Une boulaie – tremblaie  <u>En partie</u> : - Un taillis avec réserves mixtes feuillus-	Peuplements irréguliers (aucune intervention prévue sur la période 2015 – 2034)  Peuplements irréguliers	2015 - 2034		

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
			<p>résineux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un taillis avec réserves de chênes</li> <li>- Une jeune futaie régulière de pins sylvestres (spontanés) et Laricio de Corse (plantés)</li> <li>- Un peuplement mixte feuillus-résineux issu d'une plantation résineuse d'épicéas, de sapins de Vancouver et de pins Weymouth</li> </ul> <p>Peuplements irréguliers</p> <p>Eclaircies sélectives</p> <p>Peuplements irréguliers. Les pins Weymouth, sapins de Vancouver et épicéas seront exploités en plusieurs tranches dans le peuplement mixte et remplacés par des chênes sessiles et pins sylvestres plantés à faible densité avec maintien de tous les bouleaux, chênes et pins sylvestres</p>	
<b>Urbanisation</b>	<i>401 : urbanisation continue</i>	<p>3 PLU</p> <p>1 PPRI approuvé (en date du 27/12/2004)</p> <p>3 PPRMT prescrits (en date du 04/06/2012)</p>	<p>Appoigny (validé) : le site Natura 2000 est en Zone naturelle protégée (Np). Les alentours immédiats sont en Zone naturelle (N). Il n'y a pas de zones à urbaniser prévues proche du site Natura 2000.</p> <p>Fleury-la-vallée et Branches (en cours, passage du POS en PLU)</p> <p>Les Plans de Préventions des Risques d'Inondation font connaître les zones à risques qu'ils réglementent. Le PPRI approuvé est celui d'Appoigny concerné par la rivière Yonne qui délimite naturellement la commune à l'est. Elle est concernée par des aléas faibles, moyens et forts le long de l'Yonne, c'est-à-dire atteignant les habitations. La crue de référence est celle de 1910 et la dernière en date ayant nécessité l'intervention des pompiers date de 2001. Le site Natura 2000, situé à l'ouest de la commune, n'est pas concerné par les aléas d'inondations.</p> <p>Les Plans de Préventions des Risques de Mouvements de Terrains font connaître les zones à risques qu'ils réglementent. PPRMT prescrit pour les trois communes : <i>Appoigny, Branches et Fleury-la-vallée</i></p>	<p><i>Base de données GASPAR Mairies des communes du site Natura 2000 DDT Yonne</i></p>

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<b>Eau potable</b>		8 réservoirs d'eau potables	<p>Les trois communes sont alimentées par des réservoirs d'eau potable dont la ressource est gérée de deux manière différentes :</p> <p>Pour les communes d'Appoigny et de Branches, gestion de la ressource par la Lyonnaise des eaux des captages, sources et puits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Captages de la Plaine des Isles et des Boisseaux (fonctionnement arrêté), de la Potrade et de la Plaine du Saulce. Ce dernier a fait l'objet d'un Programme agri-environnementale et climatique (PAEC) en 2015 avec objectif protection de la ressource en eau. Le même PAEC a été déposé pour 2016.</li> <li>- Puits du Petit Riot et de Saint Bris le Vineux</li> <li>- Source de la Boué</li> </ul> <p>Pour la commune de Fleury-la-vallée, gestion par le Syndicat Charbuy-Fleury du puits des Prés du Moulin. Puits des Prés du Moulin.</p>	<i>Communauté de l'Auxerrois</i>
<b>Tourisme / Loisirs</b>  <i>Données à rapporter aux communes et non au site Natura 2000.</i>	<i>501 : sentier, chemin, piste cyclable 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 623 : véhicules motorisés 720 : piétinement, surfréquentation</i>	<p><b><u>Hébergements :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 hôtels classés (273 chambres)</li> <li>- 1 gîte (environ 10 personnes)</li> </ul> <p><b><u>Activités de loisirs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Randonnées pédestre :</u></b></li> </ul> <p>1 sentier de randonnée local</p> <p>2 circuits de randonnée en cours d'inscription au PDIPR</p>	<p>Les hébergements sont tous situés sur la commune d'Appoigny.</p> <p>Il existe un sentier de randonnée pédestre, <i>le sentier de l'Auxerrois</i>, géré à la Communauté de communes de l'Auxerrois. D'une longueur de 5,55 Km, il est entièrement situé sur la commune de Branches et au sein du périmètre Natura 2000.</p> <p>Deux circuits de randonnée inscrit au PDIPR sur la commune de Fleury-la-vallée. Ils ne traversent pas le site Natura 2000.</p>	<i>Communes du site Natura 2000, Communauté de communes de l'Auxerrois, Fédération française de randonnée de l'Yonne</i>
	<i>623 : véhicules motorisés</i>	<b><u>Motocross</u></b> 1 ancien circuit à proximité du site Natura	Existence d'un ancien circuit de motocross au nord-est du site Natura 2000 abandonné depuis 2000 environ.	<i>Communication personnelle</i>
<b>Autres activités</b>	<i>506 : aéroport</i>	1 aéroport limitrophe au site Natura 2000	L'aéroport d'Auxerre Branches est propriété du Syndicat Mixte de l'aérodrome d'Auxerre Branches et exploité par la SNC Lavalin. L'aéroport fait la limite est du site Natura 2000.	<i>DDT 89</i>

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
<b>Projets</b>	<i>502 : route, autoroute</i>	1 aire de repose d'autoroute avec un projet de sensibilisation à la biodiversité	Un projet de sensibilisation des usagers à la biodiversité présente sur et autour des aires d'autoroute a été lancé par APRR et est mené par le CENB. Les réflexions doivent conduire à mettre en place sur l'aire en 2017, des supports de communication ludiques et interactifs.	<i>CENB, APRR</i>

### Carte

- Carte 5 : activités socio-économiques (page 28)

## Synthèse des données sur les activités humaines et l'occupation du sol

### ➤ Sylviculture

Compte tenu du fort recouvrement des **milieux forestiers sur le site** (97 % de sa surface), la sylviculture occupe une place prépondérante dans les activités socio-économiques du secteur. Sur le site, il est difficile d'évaluer précisément la part des forêts faisant l'objet d'une exploitation sylvicole mais il est fort probable qu'elles le soient quasiment toutes. Le **facteur limitant est ici le fort taux d'humidité** qui empêche en partie l'exploitation des forêts humides. Ces forêts sont **majoritairement privées** (80 % environ, soit 274 ha au parcellaire très morcelé). Seules 19 % des forêts, soit 65 ha, sont communales. Elles relèvent du régime forestier (gestion assurée par l'ONF) et sont dotées de documents d'aménagement. Les forêts privées sont quant à elles dotées sur une surface de 18 ha de Plans Simples de Gestion (document de gestion durable).

La gestion sylvicole dépend du type de forêt en place :

- De **nombreuses plantations de Pins sylvestres** se rencontrent, l'essence étant particulièrement adaptée aux sols avec alternance de sables et d'argiles comme c'est le cas ici. En forêts communales, sur les parcelles de Pins est pratiquée la régénération naturelle avec une gestion d'amélioration et d'irrégularisation des peuplements. Il est aussi possible d'observer très régulièrement des plantations de Pins laricios et de Pins maritimes.
- Une **plantation de Robiniers faux acacias** est présente sur près de 2 ha du site. Cette essence est régulièrement retrouvée sur le secteur en mélange avec les feuillus indigènes.
- Les **forêts en milieux humides sont moins exploitées** du fait de la contrainte des sols. Ainsi, celles présentant des périodes plus sèches permettent l'exportation sont débardées (ex. des chênaies pédonculées hydromorphes), tandis que celles humides en permanence ne sont pas exploitées par impossibilité d'utiliser les engins (ex. des aulnaies marécageuses).

Le **produit** est vendu soit en **bois de feu** (affouage), soit aux exploitants pour du **bois d'œuvre**.

### ➤ Chasse

Chaque **commune** est pourvue d'une **société de chasse**. Les communes **d'Appoigny** et de **Fleury-la-Vallée** comptent également des **sociétés de chasse privées**, respectivement 6 et 2, quand Branches n'en n'a aucune. Il est difficile de quantifier le nombre de chasseurs, variable, entre 5 à 10 personnes par chasse privée environ. La chasse au **petit gibier** est traditionnelle sur le site et encore bien pratiquée, même si la chasse au **grand gibier** est devenue majoritaire au fil des années (sangliers et chevreuils). Si les effectifs de ce dernier sont constants, ceux du sanglier sont très fluctuants d'une année sur l'autre en fonction du succès plus ou moins grand des reproductions.

Enfin, seule la commune **d'Appoigny** connaît une activité de **piégeage**, avec sur le site Natura 2000, du piégeage de Renards et mustélidés notamment.

### ➤ Tourisme et loisirs

Le site Natura 2000 est très proche de l'agglomération auxerroise, qui concentre les activités touristiques. Au sein du site Natura 2000, très peu d'activités liées aux loisirs et au tourisme ont été recensées. Il existe sur le site un **sentier de randonnée pédestre**, tracé sur la **forêt de Branches**. Il semble peu fréquenté.

Un ancien terrain de **motocross** était encore présent jusque dans les années 2000. Cette activité de loisir est maintenant pratiquée un peu partout sur le site Natura 2000 de façon « sauvage » et très régulière, en dénote les traces de roues dans les sols humides des chemins forestiers et hors chemins forestiers.

### ➤ Situation des propriétés dans le site (estimation)

Les **propriétés privées** représentent un peu plus de **80 %** de la superficie totale du site contre **19 %** pour les propriétés **publiques** (propriétés communales exclusivement). L'analyse du parcellaire sur le site fait apparaître qu'il existe une **multitude de petites parcelles forestières** (moins de 0,80 ha). Quelques « **grandes** » **parcelles** existent et bien souvent elles sont en propriété **communale** (Branches particulièrement).

### ➤ Agriculture

Les activités agricoles sont **très minoritaires** sur le site Natura 2000 (environ 1,5 %), ne représentant que quelques hectares de morceaux de prés et de champs en périphérie du site Natura 2000.

### ➤ Aéroport

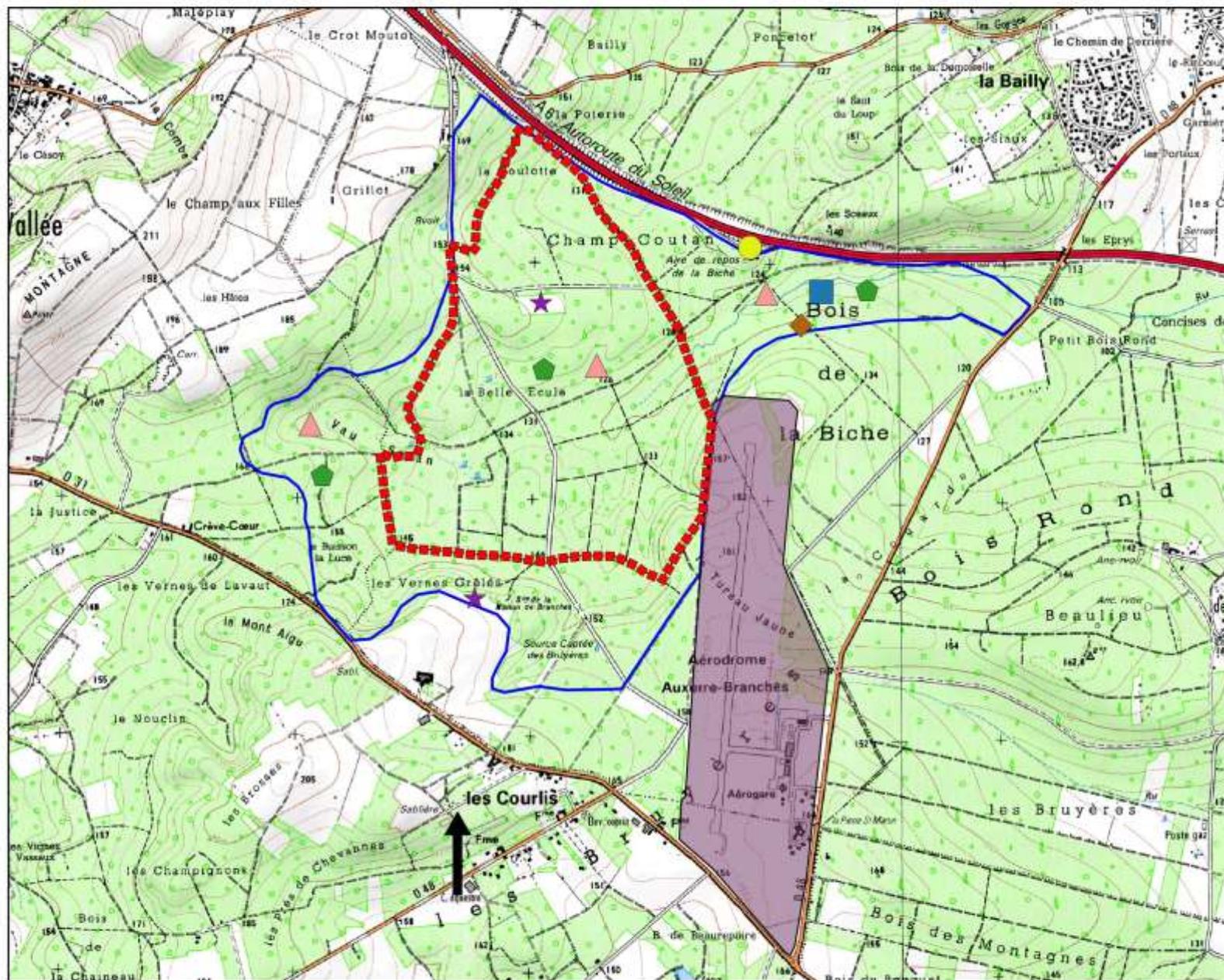
L'**aérodrome d'Auxerre-Branches** est soumis à un **plan de servitude d'aéronautique** (PSA) depuis **1979** qui n'a jamais été appliqué malgré la présence de nombreux arbres (près de 50 ha) dépassant la limite prescrite par ce PSA. Suite à un contrôle par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), celle-ci a demandé l'application du PSA. La **mise en application** de celui-ci implique la **coupe d'un certain nombre d'arbres** dépassant les cotes d'altitudes fixées, dans une surface de 50 hectares de boisement entourant l'aérodrome. Ainsi, une partie du **site Natura 2000** est concerné par ces projets de coupe.

### ➤ Projets

L'**aire de repos de la Biche**, le long de l'autoroute A6, est située en partie sur le site Natura 2000. **APRR** a contacté la Cellule Education et Sensibilisation du **CENB** pour réaliser un **projet de communication** visant à **sensibiliser les usagers** à la **biodiversité** présente sur et autour des aires d'autoroute. Ce projet s'inscrit dans la déclinaison d'APRR de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Le travail commencera fin 2016 au CENB afin de se concrétiser sur le terrain premier semestre 2017.



# Carte 5 : activités socio-économiques du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » (89)



## Légende

- Limite communale
- Limite du site Natura 2000
- Sentier de randonnée pédestre
- Aéroport d'Auxerre-Branches
- Agriculture
- Chasse
- Piégeage
- Sylviculture
- Aire d'autoroute
- Ancien terrain de motocross



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne



Fonds : Scan 25 IGN © - Autorisation SINP  
Données : DREAL Bourgogne, ONF, CRPF  
89, FC 89, IGN, CCA - 2015, BD Carto 2012  
Réalisation : CENB, janvier 2016  
QGIS 2.8.0

### III-3 Diagnostic écologique

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des données concernant les grands types de milieux présents sur le site, tels que la forêt, les milieux ouverts, etc. Les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont présentés dans le détail dans les tableaux suivants (tableaux 6 et 7).

**Tableau 4 : Les grands milieux**

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces patrimoniales concernées	Origine des données/ Structures ressources
Forêts (inclus plantations)	96 ,6 % - 327,05 ha	Moyen à mauvais état	Boulaie tourbeuse à sphaignes (91D0-1.1*) Aulnaie-frênaie de fond de vallon (91E0*) Chênaie pédonculée acidiphile à Molinie (9190-1)	Grenouille rousse, Lézard des souches, Bécasse des bois, Milan noir, Milan royal, Pic noir, Pic mar	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014
Milieux rupestres	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014
Grottes et cavités	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014
Pelouses/ourlets/ fourrés arbustifs	1,0 % - 3,36 ha	Etat moyen à mauvais	Pelouse pionnière à Canche blanche (2330-1) Ourlet à Alliaire et Cerfeuil (6430-7) Lande sèche atlantique (4030-7) Lande turficole à Bruyère à quatre angles (7110-1)	Lézard vert	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014
Prairies de fauche et pâturages	0,3 % - 0,94 ha	Etat moyen	Absence d'habitats d'intérêt communautaire	Cuivré des marais	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014
Haies	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014

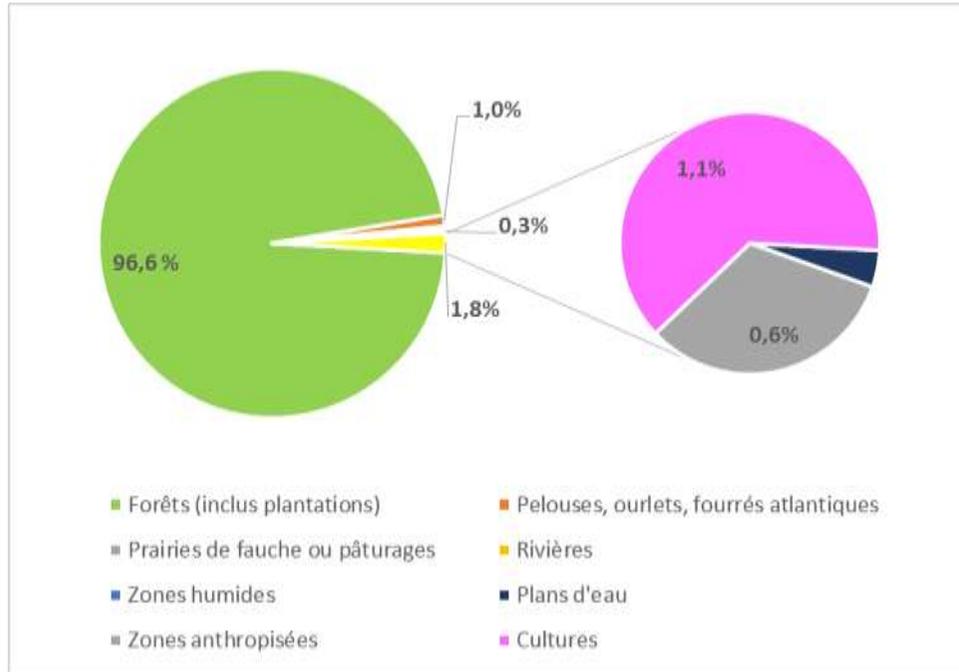
Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces patrimoniales concernées	Origine des données/ Structures ressources
Rivières	< 1% - 1,7 km de linéaire	Bon état	Sans objet	Sans objet	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014
Milieux aquatiques	0,5 % - 1,50 ha	Bon état	Voile aquatique flottant à Petite lentille d'eau (3150-3) Végétations à Characées (3140-2) Gazon à Jonc des crapauds et Scirpe sétacé (3130-5)	Grenouille rousse <i>Sphagnum palustre</i> <i>Sphagnum subnitens</i> <i>Sphagnum papillosum</i> <i>Sphagnum capillifolium</i>	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014
Cultures	1,1 % - 3,74 ha	Sans objet	Sans objet	Sans objet	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014
Zones rudérales et anthropisées	0,6 % - 1,93 ha	Sans objet	Sans objet	Sans objet	CENB 2000, 2005 et 2015, CBNBP 2014

### Carte

- Carte 6 : habitats naturels et semi-naturels (page 33)

## Synthèse sur les grands milieux

Figure 3 : Répartition des grands milieux sur le site



### ➤ Les habitats forestiers

Le site Natura 2000 est composé de 97 % de forêts, soit 327 ha environ. De manière générale, la forêt est en mauvais état de conservation par **manque d'expression des habitats originels, trop forte exploitation, manque de diversité d'âge, ou remplacement par les résineux ou par le robinier faux-acacia**. Toutefois, certains secteurs très humides où aucune exploitation n'est possible sont en bon état de conservation.

La particularité du site Natura 2000 est une diversité de conditions pédologiques, allant de secteurs très secs sur sables, à des tourbières. Il en est donc de même avec la forêt, qui se décline sous plusieurs formes selon les secteurs. Il est ainsi possible de décrire 7 types d'habitats forestiers :

- La **chênaie pédonculée de sol hydromorphe à Molinie bleue** est bien représentée sur le site en terme surfacique. Elle se développe sur des dépressions engorgées à tapis de Molinie et sur les landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles. Ces milieux ouverts évoluent vers des stades pionniers à Bourdaine et Saule à

oreillettes qui sont à leur tour colonisés par les bouleaux et les aulnes. Le stade final est initié par l'installation du Chêne pédonculé.

- En position sommitale se trouve la **chênaie sessiliflore subatlantique à subcontinentale**. Cette formation est désormais peu représentée en son état originel car presque tout a été remplacé par des plantations de résineux tels que le Pin laricio et le Pin sylvestre. Ce dernier est particulièrement représenté sur le site de par sa bonne adaptabilité sur des sols en alternance sables / argiles.

- Sur les niveaux intermédiaires se trouvent les **chênaies pédonculées-boulaies acidiphiles**. Elle s'étend sur une grande partie du site et paraît assez jeune (peu de vieux chênes). Localement, elle a été colonisée par le **Pin sylvestre qui remplace ou se mélange dans le groupement**. Cette forêt a été surtout exploitée pour son bois de chauffe et le Chêne pédonculé aurait alors été favorisé par rapport au Chêne sessile. Il s'agit en réalité d'une chênaie de substitution à la chênaie sessiliflore ligérienne. D'autre part, le Chêne pédonculé est favorisé par la présence d'une hydromorphie peu profonde.

- Sur la partie ouest du site Natura 2000 se trouve sur une faible surface une **chênaie-charmaie acidophile à Stellaire holostée**. Quelques coupes d'exploitation sont régulièrement pratiquées. Ces coupes sont ensuite occupées par des landes à Genêt à balais et des fourrés denses constitués d'espèces ligneuses pionnières. Sur de nombreux secteurs, le Robinier et, dans une moindre mesure le Pin sylvestre, dénaturent le groupement d'origine.

- Sur les fonds marécageux et tourbeux du site, le long du ru de la Biche et de ses affluents, se trouvent des **aulnaies et saulaies marécageuses** à Aulne glutineux et Saules cendrés et à oreillettes. Elles sont assez bien conservées sur le site. Cependant, des modifications de la flore et du régime hydrique peuvent conduire à leur régression : le mitage par le Pin sylvestre tend à assécher les sols, et favorise l'installation d'une pinède à bouleau de substitution.

- L'**aulnaie-frênaie** de fond de vallon est rare sur le site. Ce milieu forestier bien que très ponctue, était jusqu'à récemment, bien conservé au sein du site. Le cortège des espèces présentes est bien représentatif du groupement. Toutefois, l'arrivée de la Chalarose du Frêne a touché le site Natura 2000 et cet habitat naturel se dégrade peu à peu avec l'avancée du champignon sur les individus de Frêne qui dépérissent.

- La **boulaie à sphaignes** est très rare au sein du site Natura 2000 et n'occupe que deux secteurs très restreints. Elle se rencontre dans la partie Nord-Ouest du secteur d'étude, sur des sols tourbeux acides et engorgés. Elle colonise les bas-marais acides à activité turfigène réduite. Elle est en diminution sur le site en raison de l'assèchement global du sol : pins sylvestres, drainage de la boulaie et de ses alentours immédiats ou plus éloignés, etc.

### ➤ Les pelouses et fourrés arbustifs

Ces grands milieux naturels sont représentés sur le site sur de très petites surfaces (1 %) par quatre formations : les landes sèches atlantiques à subcontinentales, les pelouses pionnière à Canche blanche, les ourlets à Alliaire et Cerfeuil et les landes turficoles à bruyère à quatre angles. La lande est une formation végétale dont la strate la plus

importante est constituée de végétaux ligneux, en général des arbrisseaux et sous arbrisseaux dépassant rarement 30 cm. Deux types de landes se développent au sein du Bois de la Biche :

- La **lande acidiphile sur podzol sec**, qui colonise les sables indurés du nord de l'aérodrome. Il s'agit d'une lande très ouverte composée majoritairement de Genêt pileux accompagné par la Callune, et ponctuellement le Jonc raide, la Canche flexueuse.

- La **lande subatlantique sur sables mobiles**, qui se rencontre dans les coupes forestières anthropiques et sur les lisières, au niveau des plateaux et des versants. Elle se développe sur les sols sableux devenant très secs en été et automne. Elle est extrêmement relictuelle sur le site, les sols favorables supportant la chênaie sessiliflore et la chênaie boulaie acidiphile, quand ce ne sont pas des pinèdes à Pin sylvestre. Cette lande se caractérise par la présence de la Callune à laquelle se mêlent la Bruyère cendrée et l'Ajonc nain, qui restent assez rares au sein de cette formation sur le site.

La **pelouse pionnière à Canche blanche** se développe sur les lisières forestières à sables mobiles très secs, plutôt en position sommitale, sur les rebords de plateaux et les parties les plus élevées du site. Il ne reste que des relictés de ce milieu ; l'ensemble est généralement boisé, soit naturellement par la Chêne sessiliflore, soit par le Pin sylvestre.

Les **ourlets à Alliaire et Cerfeuil** sont situés au niveau des lisières externes ou le long des grandes ouvertures forestières (coupes, sentes, dessertes) en position semi-sciaphile à sciaphile. Ils sont assez communs sur le site.

Il n'existe qu'une seule localité sur le site de **lande humide atlantique à Bruyère à quatre angles**. Elle repose sur des sables de Puisaye et est constamment alimentée en eau, engorgée et recouverte par des tapis de sphaignes formant localement des buttes légèrement surélevées (coussinets). Habitat d'intérêt communautaire hautement patrimonial, il est décrit plus en détails dans les chapitres suivants.

#### ➤ Les prairies de fauche et pâture

Ces milieux occupent une surface très restreinte sur le site, moins d'un hectare. Ils sont les milieux annexes situés en **bordure du site Natura 2000**. Cela ne concerne qu'un seul morceau de prairie **pâturée** par des bovins et qui ne présente pas un caractère patrimonial.

#### ➤ Les rivières

Sur les 5 Km qui le compose, le **ru de la Biche** en chemine 1,7 sur le site Natura 2000, départ de son cours. C'est un **affluent rive gauche de l'Yonne**. La présence du ru de la Biche est très importante car le cours d'eau est lié à de nombreuses zones humides qui fonctionnent en interaction. Le ru est **forestier** sur le site Natura 2000, et couvert par des **végétations boisées humides rivulaires** décrites précédemment. Les caractéristiques ferrugineuses et sableuses du ru expliquent qu'il soit **exempt de poisson** (source : ONEMA 2015).

#### ➤ Les zones humides

Les zones humides du site sont nombreuses si on se réfère en termes d'habitats naturels : **forêts, prairies, cariçaies**, etc. Dans cette catégorie n'ont toutefois été comptabilisés que les habitats ne pouvant entrer dans les autres grands milieux. C'est ainsi que l'on y retrouve les **végétations aquatiques** du ru de la Biche d'intérêt communautaire, mais aussi des habitats non patrimoniaux mais tout aussi intéressants en termes de fonctionnement et d'échanges de biomasse tel que les **cariçaies** des zones de débordement du cours d'eau. Elles sont aussi réparties **sur tout le site Natura 2000**, le **long du ru de la Biche**, en **bordures des petits plans d'eau** ou des **mares** permanentes ou temporaires créées par le passage des engins.

#### ➤ Les plans d'eau

Plusieurs petits plans d'eau existent sur le site Natura 2000 à deux endroits distincts : au niveau du fond de vallon du Vau de Satan et le long du ru de la Biche. Ces plans d'eau sont **couverts par des végétations aquatiques**. Ils restent d'une **superficie minimale** à l'échelle du site (0,27 ha). Leur **non exploitation** permet l'expression de toute une végétation, du bord des plans d'eau (cariçaies, roselières à prêles) au milieu (lentilles d'eau, herbiers flottants).

#### ➤ Les cultures

**Très peu représentées** sur le site, elles se rencontrent à deux endroits distincts : comme la prairie, en marge sud du site Natura 2000, mais aussi en son sein. A cet endroit se trouve une **ancienne culture à l'abandon** actuellement. Elle est en cours de colonisation par les résineux qui la borde. Des ruches y ont été installées récemment (cf. Figure 4).



Figure 4 : Ruches installées sur une ancienne culture du site Natura 2000

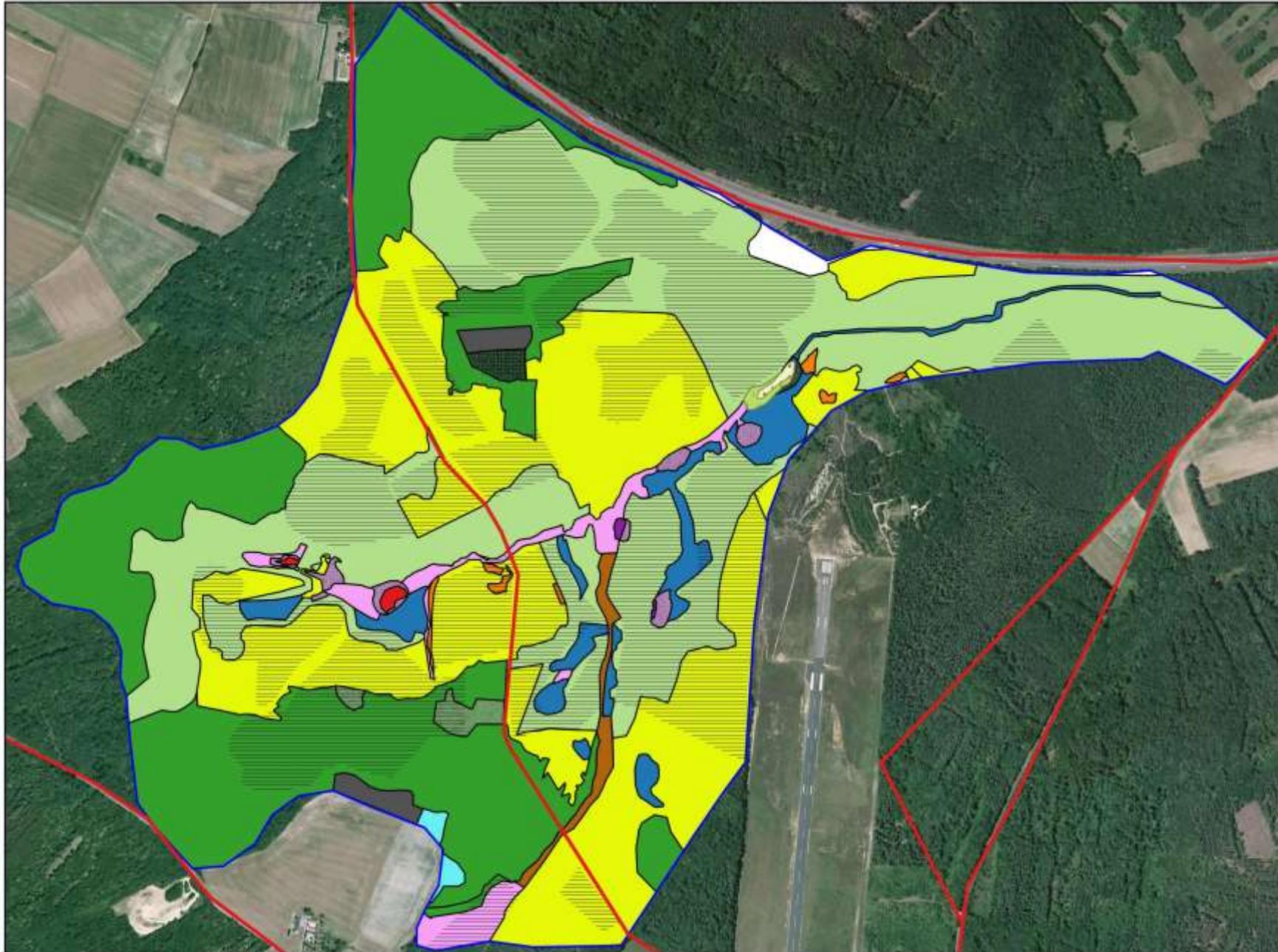
#### ➤ Zones rudérales et anthropisées

Le site Natura 2000 du Bois de la Biche se trouve au bord de l'**autoroute A6**, et plus particulièrement contiguë à une aire d'autoroute du même nom. Un grillage sépare l'aire du site mais elle reste sur le périmètre Natura 2000. Cette proximité engendre notamment des **dépôts de petits déchets** (bouteilles, etc.) sur le site de l'autre côté de la clôture. **Aucun habitat naturel patrimonial** n'y a été détecté.

**La qualité des habitats naturels du site est grandement influencée par la gestion qui y est pratiquée. Parmi eux, quelques-uns sont d'intérêt communautaire. Leur surface est restreinte mais leur patrimonialité très élevée. Ils ont justifié le présent périmètre Natura 2000 et seront développés dans les paragraphes suivants.**



Carte 6 : habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » (89)



Légende de la carte sur la page suivante

0 250 500 m



1 : 25 000



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne



Fonds : Scan 25 IGN © -  
Autorisation SINP

Données : DREAL Bourgogne,  
IGN, CBNBP, CENB 2000, 2005,  
2014 et 2015

Réalisation : CENB, janvier 2016  
QGIS 2.8.0

## Légende de la carte 6 : habitats naturels et semi-naturels sur le site Natura 2000 N°FR 2600990 "Landes et tourbières du bois de la Biche"

NB : Sont précisés entre parenthèses après le libellé de l'habitat :

- en premier, le cas échéant, le code Natura 2000 pour les habitats d'intérêt communautaire ;

- en second, le code Corine Biotope.

pp = pour partie (utilisé dans le cas où un habitat d'intérêt communautaire fait partie intégrante d'un complexe composé de plusieurs habitats naturels ou semi-naturels).

 Limite du site Natura 2000

 Routes et autoroute

Habitats naturels et semi naturels :

 Vegetation à *Glyceria maxima* (- ; 53.15)

 Roselière à Prêle des rivières (- ; 53.147)

 Lande turficole à Bruyère à quatre angles (7110-1 ; 51.1)

 Saulaie marécageuse et tourbeuse (- ; 44.92)

 Aulnaie marécageuse (- ; 44.911)

 Boulaie à sphaignes (91D0-1.1 ; 44.A1)

 Frênaie-aulnaie de fond de vallon (91E0\* ; 44.3)

 Chênaie pédonculée de sols hydromorphes à molinie (9190-1 ; 41.51)

 Lande sèche atlantique (4030 - 7 ; 31.2391)

 Chênaie acidiphile ligérienne sur sol plus ou moins hydromorphe (9190pp ; 41.54)

 Chênaie charmaie acidocline (- ; 41.24)

 Chênaie sessiliflore subatlantique à subcontinentale (- ; 41.54)

 Chênaie sessiliflore x chênaie charmaie (- ; 41.54 x 41.24)

 Pré (- ; 38.111)

 Culture (- ; 82.11)

 Zone anthropisée (- ; 86.2)

 Plantations de conifères (- ; 83.311)

 Plantation de Robinier faux acacia (- ; 83.324)

**Tableau 5 : Les habitats naturels d'intérêt communautaire**

Le tableau ci-dessous décrit dans le détail les données scientifiques relatives aux habitats naturels ayant justifié la désignation du site, inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats, faune et flore ».

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données / Structures ressources
Plans d'eau eutrophes avec dominances de macrophytes libre flottant à la surface de l'eau : <i>Spirodela – Lemnetum minoris</i> Müller & Görs 1960	3150-3	< 1 %	Habitat rencontré souvent mais sur des <b>surfaces ponctuelles</b> du site puisqu'associé à des plans d'eau et mares. <b>Bonne expression</b> de l'habitat naturel sur le site.	Bon	CBNBP (2014) CENB (2000, 2005 et 2015)
Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines : <i>Nitellatum flexillis</i> Corillion 1957	3140-2	< 1 %	Habitat naturel <b>rare</b> à l'échelle régionale et rencontré peu fréquemment sur le site, uniquement dans des <b>ornières forestières et mares</b> . Ce sont des communautés pionnières à développement surtout estival des eaux stagnantes, faiblement acides à neutres, oligo-mésotrophes. Les modalités d'éclaircissement conditionnent leur présence.	Bon	CBNBP (2014)
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitaires à montagnardes, des <i>Isoteo - Juncetea</i> : Groupement basal à <i>Isolepis setacea</i> et <i>Juncus bufonius</i>	3130-5	< 1 %	<b>Très rare</b> à l'échelle régionale, cet habitat naturel se rencontre en Champagne humide uniquement dans le secteur de l'Auxerrois. Sur le site, il est présent dans les <b>petites dépressions des chemins forestiers</b> sur substrat argilo-siliceux.	Bon	CBNBP (2014)
Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures : <i>Corynephorion canescentis</i> Klik 1931	2330-1	< 0,50 ha (< 1 %)	Ce groupement pionnier est <b>très rare</b> sur le site et se situe sur les <b>sables mobiles très secs</b> , plutôt en position sommitale. Sa rareté est aussi due au caractère boisé des différentes parcelles où il pourrait se trouver. <b>Très menacé</b> , peut disparaître en quelques années si les sables ne sont plus mobilisés et évoluer vers un groupement plus pérenne de type lande sèche à Callune, Bruyère cendrée et Genêt pileux. Il ne reste actuellement <b>que des relictés</b> : l'ensemble est généralement boisé soit par la Chênaie sessiliflore soit par du Pin sylvestre.	Mauvais	CENB (2000, 2005 et 2015)

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données / Structures ressources
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles : <i>Alliario petiolateae</i> – <i>Chaerophylletum temuli</i> (Kreh)	6430-7	< 2 ha (< 1 %)	Cet habitat est <b>relativement bien représenté</b> sur le site Natura 2000 mais sur de <b>petites surfaces</b> linéaires. En effet, ce sont des ourlets pionniers liés à la dynamique forestière et qui s'installent en pieds de haies et lisières ombragées, sur des sols profonds et riches en nutriments et en azote, avec parfois un engorgement temporaire. Il est assez <b>peu menacé</b> sur le site du fait qu'il <b>ne fait pas l'objet d'une exploitation</b> .	Bon	CBNBP (2014)
Landes atlantiques subsèches : <i>Pleurozium schreberi</i> – <i>Ericetum cinereae</i> Br. – Bl. 1967	4030-7	< 1 ha (< 1 %)	Les landes sont <b>relictuelles</b> sur le site, à <b>l'état potentiel</b> sur les espaces forestiers. En effet, certaines (landes à Bruyère cendrée et Ajonc nain) sont liées à des coupes d'exploitation du site, d'autres sont des situations plus en équilibre (landes à Genêt pileux en situation d'extrême sécheresse) et enfin une troisième catégorie sont un stade de transition avant la Chênaie sessiliflore subatlantique. En <b>mauvais état de conservation</b> dû notamment à la dispersion du <b>Pin sylvestre</b> et à la faible surface qu'elles représentent.	Mauvais	CBNBP (2014) (CENB 2000, 2005 et 2015)
Végétation des tourbières hautes actives : <i>Ericetum tetralicis</i> (Allorge) Jonas ex Thébaud 2011	7110-1*	0,16 ha (< 1 %)	La <b>tourbière</b> du Bois de la Biche est <b>très rare</b> , localisée sur <b>une seule entité</b> de moins d'un hectare sur le site Natura 2000. Elle est encore fonctionnelle puisqu'elle produit de la tourbe. Elle est alimentée par les eaux de ruissellement et par la nappe phréatique. Elle approche de son stade ultime : la surface de la tourbière commence à s'élever et se déconnecter de la nappe d'engorgement permanent. Ainsi, la tourbe asséchée peut localement subir des processus de minéralisation qui permettent l'installation d'un stade de préforestation. Elle est ainsi <b>menacée</b> par le <b>drainage</b> des pourtours, et par extension l'implantation des pins sylvestres contribue indirectement à <b>l'assèchement</b> de la tourbière. La <b>colonisation ligneuse</b> est également une menace, liée à son évolution : Pins sylvestres, Bouleaux pubescents, Bourdaine, Saules, etc.	Moyen à mauvais	CBNBP (2014) (CENB 2000, 2005 et 2015)
Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine : <i>Sphagno palustris</i> – <i>Betuletum pubescentis</i> (Passarge et Hofmann) Mériaux et al. <i>nom. Inval.</i>	91D0-1.1*	2,33 ha (< 1 %)	La <b>boulaie à sphaignes</b> colonise les <b>marges</b> engorgées de la <b>tourbière</b> et des bas marais tourbeux lorsque ceux-ci ont une faible production de tourbe. Elles peuvent être climaciques ou être le stade de transition vers des forêts marécageuses à Aulne par enrichissement substantiel du substrat, réduction de l'acidité et engorgement moindre. Elle est en <b>diminution</b> sur le site en raison de <b>l'assèchement global</b> du sol. De fait, elle est aussi menacée par la colonisation du <b>Pin sylvestre</b> et de la <b>Bourdaine</b> .	Moyen à mauvais	CBNBP (2014) (CENB 2000, 2005 et 2015)

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation	Origine des données / Structures ressources
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosae</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> : <i>Alnenion glutinosae</i> Oberd. 1953	91E0*	2,24 ha (< 1 %)	L'aulnaie-frênaie est <b>rare</b> au sein du site : la plupart des fonds de vallons sont en effet occupés par de l'aulnaie marécageuse ou tourbeuse. Cette aulnaie-frênaie se rencontre en <b>aval des sources captées</b> de la maison <b>de Branches et des Bruyères</b> , et au niveau de <b>petites sources</b> dans la partie Est du site. Elle est installée sur des <b>sols humides mais non engorgés</b> , éventuellement inondés lors des fortes pluies et des remontées du niveau de la nappe, mais alors de façon très temporaire. Ces sols sont hydromorphes, mais en profondeur (à + de 70 cm). Ce milieu était <b>bien conservé</b> jusqu'à récemment car inexploité. Toutefois, les Frênes subissent la Chalarose, qui entraînent le dépérissement des individus, et donc, dégrade l'habitat naturel.	Moyen	CBNBP (2014) (CENB 2000, 2005 et 2015)
Chênaies pédonculées à Molinie bleue : <i>Molinio caerulea</i> – <i>Quercetum roboris</i> (Tüxen) Scamoni et Passarge 1959	9190-1	10,62 ha (3,14 %)	Cet habitat forestier n'est pas le plus représenté sur le site, il se développe sur des <b>dépressions engorgées à tapis de Molinie</b> et sur les <b>landes humides atlantiques</b> à Bruyères à quatre angles. Il est en <b>moyen état de conservation</b> : présent sous la forme de chênaie-boulaies en taillis et taillis-sous-futaie. Il est parfois colonisé par le <b>Pin sylvestre</b> et le <b>Robinier faux acacia</b> .	Moyen	CBNBP (2014) (CENB 2000, 2005 et 2015)

#### Cartes

- Carte 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire (page 45)
- Carte 8 : Statut des habitats naturels (page 48)

## Tableau 6 : Les habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site)

Le tableau ci-dessous synthétise les données concernant les habitats et espèces ayant un intérêt écologique pour le site. Il permet de mettre en évidence la richesse générale du site, au-delà des habitats et espèces ayant entraîné la désignation du site.

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitats naturels <i>Annexe 2</i> <i>Carte 5</i>	3 habitats d'intérêt régional	<p><b>- Aulnaie marécageuse à Laïche des marais : <i>Carici acutiformis</i> – <i>Alnetum glutinosae</i></b> Aulnaie marécageuse oligo-mésotrophe des dépressions et fonds de vallons aux sols engorgés toute l'année. Assez commune sur le site, elle se rencontre le long du ru de la Biche.</p> <p><b>- Aulnaie tourbeuse à Molinie et fougères : <i>Sphagno</i> – <i>Alnetum glutinosae</i></b> Aulnaie marécageuse à caractère tourbeux, acidiphile, oligo-mésotrophe à oligotrophe, des dépressions et fonds de vallons aux sols engorgés toute l'année ou une très grande partie. Intérêt patrimonial floristique très important avec la présence d'une espèce rare et protégée en Bourgogne : Osmonde royale <i>Osmunda regalis</i></p> <p><b>Chênaie acidiphile subatlantique : <i>Sorbo torminalis</i> – <i>Quercetum petraeae</i></b> Type de forêt assez bien représentée sur le site. Acidiphile à mésoacidiphile, thermocline et atlantique, elle se rencontre surtout en situation de plateau mais aussi sur des pentes faibles.</p>	<p><i>CBN Bassin Parisien (AUVERT S., 2014)</i></p> <p><i>CEN Bourgogne (2000, 2005, 2015)</i></p>
Flore <i>Annexe 2</i>	26 espèces patrimoniales dont : - 1 espèce protégée au niveau national - 7 espèces protégées au niveau régional - 1 espèce déterminante pour la désignation des ZNIEFF	<p>Se reporter à l'Annexe 2 « Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur le site » (page 58)</p> <p>Sur ces 26 espèces végétales, toutes sont rares à extrêmement rares en Bourgogne.</p> <p>L'intérêt patrimonial du site est de présenter des conditions stationnelles variées permettant la présence d'espèces d'affinités différentes : Linaigrette à larges feuilles <i>Eriophorum polystachion</i> ou Rossolis à feuilles rondes <i>Drosera rotundifolia</i> en milieux humides et tourbeux à l'Ajonc nain <i>Ulex minor</i> des landes atlantiques sèches.</p>	<p><i>CEN Bourgogne (2000, 2005 et 2015)</i></p> <p><i>Base de données FLORA – CBN</i></p> <p><i>CBN Bassin Parisien (AUVERT S., 2014)</i></p>
Faune	<i>Synthèse non exhaustive</i>	<p>La faune n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques. Les données faunistiques proviennent essentiellement des bases de données de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) qui gère et coordonne la Bourgogne Base Fauna, et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Yonne (LPO 89). Des commentaires personnels ont été échangés de vive-voix avec la Fédération de Chasse de l'Yonne.</p> <p>La liste des espèces faunistiques contactées sur le site est présentée en Annexe 3 « Liste des espèces animales recensées sur le site ».</p> <p>Espèces patrimoniales les plus emblématiques sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mammifères</b> : Sur ce secteur forestier est connu le Chat sauvage.</li> <li>- <b>Insectes</b> : Quelques insectes sont cités dans les bases de données, dont la Cordulie à taches jaunes, espèces complémentaire du Plan régional d'action en faveur des odonates en Bourgogne.</li> <li>- <b>Amphibiens</b> : De nombreux amphibiens sont connus sur ce site, parmi lesquels de fortes densités de Salamandre tachetée.</li> <li>- <b>Reptiles</b> : 5 espèces de reptiles ont été observées sur le site, dont la rare Vipère aspic.</li> <li>- <b>Oiseaux</b> : Plusieurs oiseaux ont été signalés nicheurs ou de passage comme le Gobemouche gris, le Pouillot de Bonelli ou le Pouillot siffleur.</li> </ul>	<p><i>Bourgogne Base Fauna – SHNA (2015)</i></p> <p><i>LPO 89 (2015)</i></p> <p><i>CEN Bourgogne (2000 et 2005)</i></p> <p><i>Fédération de Chasse 89 (2015)</i></p>

**Carte**

- *Carte 6 : habitats naturels et semi-naturels (page 33)*

**Annexe**

- *Annexe 2 : Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur le site*

- *Annexe 3 : Liste des espèces animales recensées sur le site*

## Synthèse générale sur les habitats naturels d'intérêt communautaire

Trois grands types d'habitats d'intérêt communautaires peuvent être mis en évidence sur le site Natura 2000 : les habitats forestiers, les milieux ouverts marécageux et tourbeux, et les landes et pelouses

### ➤ Les habitats forestiers d'intérêt communautaire

Trois habitats naturels entrent dans cette catégorie :

- Les **boulaies tourbeuses à sphaignes** ;
- Les **aulnaies-frênaies de fond de vallon** ;
- Les **chênaies pédonculées acidiphiles à Molinie**.

Parmi les 8 habitats naturels de milieux fermés, 3 sont d'intérêt communautaire. Il s'agit de **forêts humides peu communes et menacées**. La **surface** totale de ces trois milieux est assez restreinte, **moins de 5 %** du site Natura 2000. Ceci est dû par leur position le long du ru de la Biche et en fond de vallon, expliquant leur **répartition** relativement **linéaire** et restreinte. Malgré leur faible représentation, leur intérêt patrimonial est très important du fait de leur **rareté** à l'échelle européenne comme locale.

Le **drainage** a été une menace pour ces forêts humides. Pratiqué à la fin des années **1980**, des fossés ont été creusés afin de pouvoir planter des résineux. Ces drainages n'ont pas fonctionné et se sont rebouchés avec le temps. Des traces sont à certains endroits encore visibles sur le site.

Les **plantations de résineux** constituent une **menace** avérée et actuelle : de nombreuses parcelles ont été plantées particulièrement en **remplacement des chênaies sessiliflores**, entraînant des rejets sur tout le site. Au résineux s'ajoutent aussi les **Robiniers faux acacias**, dont les plantations sont aussi présentes sur le site. Il se dissémine aussi facilement dans tous les habitats et explose lors de coupes à blanc. Il se retrouve notamment dans les chênaies pédonculées à Molinie.

Si les aulnaies-frênaies et les boulaies tourbeuses ne sont pas exploitées, il n'en n'est pas de même avec les **chênaies acidiphiles à Molinie**. Ces dernières sont traitées en **taillis sous futaie ou en taillis**, ce qui ne permet pas la pleine expression de cet habitat. A l'instar de tout le site Natura 2000, peu de vieux arbres s'y rencontrent, les **forêts** peuvent être qualifiées de **jeunes**.

Enfin, il faut signaler sur le site la présence du **Raisin d'Amérique** *Phytolacca americana*, **espèce invasive** originaire d'Amérique du Nord. Elle se rencontre sur des milieux perturbés, particulièrement sur sols acides et sableux : coupes forestières, friches, bords de route, chantiers, jardins, décombres...

### ➤ Les habitats d'intérêt communautaire des milieux ouverts marécageux et tourbeux

Quatre habitats naturels sont concernés :

- Les landes turficoles à Bruyère à quatre angles ;
- Les voiles aquatiques flottants à petites lentilles d'eau ;
- Les végétations à characées ;
- Les gazons à Jonc des crapauds et Scirpe sétacé.

Les **voiles aquatiques flottants à petites lentilles d'eau** et les **végétations à characées** sont liés à des **milieux aquatiques** du site. L'imperméabilité du sol permet l'installation de quelques **mares et plans d'eau à surface réduite** et souvent **ombragés**. Cela entraîne le développement de ces communautés végétales, en **bon état de conservation** sur le site car soumis à **peu d'impact** et ne faisant l'objet d'**aucune exploitation**. En effet, ces surfaces en eau ne sont pas utilisées et sont en **évolution naturelle**. Il faut noter aussi que sur le site le **passage d'engins de débardage** sur des secteurs aux sols sensibles a créé des points d'eau permanents où des végétations se sont développées (cf. Figure 7). Les engins ne pouvant ainsi plus passer, d'autres passages ont été créés de façon contiguë. Ces secteurs sont le lieu de développement des gazons à **Jonc des crapauds notamment**.

Les **végétations des tourbières hautes actives** ont justifié la désignation en site Natura 2000. En effet, ces milieux sont une **rareté à l'échelle locale** et ne sont représentés sur le site que par **une seule entité de moins de 1 hectare**. Une **gestion conservatoire** est mise en place, qui permet de préserver **l'ouverture du milieu**, mais qui **ne peut agir sur les facteurs extérieurs** qui menacent le site : assèchement par déconnexion naturelle de la nappe et par drainage des parcelles alentours. Cette dernière facilitant la colonisation ligneuse. La **conservation** de cette **tourbière en bon état de conservation** va donc être **difficile** mais est une **priorité** sur le site.

### ➤ Les habitats d'intérêt communautaire des landes et pelouses

Trois habitats naturels entrent dans cette catégorie :

- Les **pelouses à Canche blanche** ;
- Les **landes sèches atlantiques** ;
- Les **ourlets à Alliaire et Cerfeuil**.



Figure 5 : Site d'extraction de sable, ancienne pelouse

A l'opposé des tourbières se trouvent, quelques mètres plus loin, les landes sèches et pelouses à Canche blanche. Ces milieux sont très **dépendants** de la **gestion** qui est menée et se rencontrent de façon très **morcelée**. Ces faibles surfaces les rendent encore plus vulnérables à la disparition, **colonisées** facilement par les **Pins** alentours. Ces milieux peuvent se retrouver à l'occasion de coupes forestières lorsque celles-ci ne sont pas trop impactantes sur le sol. Les **pelouses à Canche blanches** ont quasiment



Figure 6 : Ornière forestière en eau en permanence

**toutes disparu** et ne subsistent qu'à l'état de **relictés mal exprimés**. Elles ont été **colonisées** par les **ligneux** notamment. Une pelouse sur sables mal exprimée se rencontre sur les pourtours d'un secteur d'**extraction de sable** (cf. Figure 8). Cette **activité ancienne** date de plus de 30 ans. Il semblerait que le sable ait été extrait pour les besoins d'une fonderie, qui n'est plus en activité actuellement. Ce secteur abandonné en bord de route avait tendance à attirer le dépôt sauvage de déchets. Son accès a été limité par la mise en place de fortes quantités de terre faisant office de barrage.

La présence des **engins motorisés** (4x4, moto-cross et quads) sur le site, a été indiquée dans le diagnostic socio-économique. Cette pratique est réalisée régulièrement dans les forêts du site Natura 2000, sur et en dehors des chemins forestiers. Les secteurs sableux, où se trouvent des habitats naturels remarquables, sont le lieu de dérapages et de nombreux passages. Cette fréquentation est donc une **menace avérée** qu'il sera nécessaire de prendre en compte dans l'animation du document d'objectifs.

**Les habitats d'intérêt communautaire** représentent sur le site environ 19 hectares, soit moins de 6 %. Leur analyse fait ressortir plusieurs points communs : ils occupent des surfaces restreintes, ils sont parfois très isolés, ils ne sont quasiment pas exploités mais sont fortement menacés, notamment par la gestion qui est faite autour d'eux. Ces critères justifient que bien souvent leur état de conservation soit jugé mauvais. L'objectif ultime de Natura 2000 est de veiller à ce que les espèces et les types d'habitats protégés parviennent à un état de conservation favorable et que leur survie à long terme soit considérée comme garantie dans l'ensemble de leur aire de répartition en Europe. L'étude des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de santé ne s'engage pas sur cette voie pour le moment, mais c'est ce qu'il faudra atteindre grâce à l'animation du site et à l'application du présent document d'objectifs.

## Illustrations de quelques habitats naturels du site



**Figure 7 : Aulnaie tourbeuse à Osmonde royale**



**Figure 9 : Tourbière**



**Figure 10 : Chênaie pédonculée acidiphile**



**Figure 8 : Ru de la Biche**



**Figure 11 : Mare au Vau Satan**



**Figure 12 : Roselière à Massettes**



**Figure 13 : Aulnaie marécageuse**

**Illustrations de quelques menaces observées sur le site**



**Figure 14 : Plantation de résineux**



**Figure 15 : Trace de véhicule 2 roues**



**Figure 16 : Plantation de robiniers faux acacias**



**Figure 17 : Ancien fossé de drainage dans la chênaie pédonculée acidiphile**



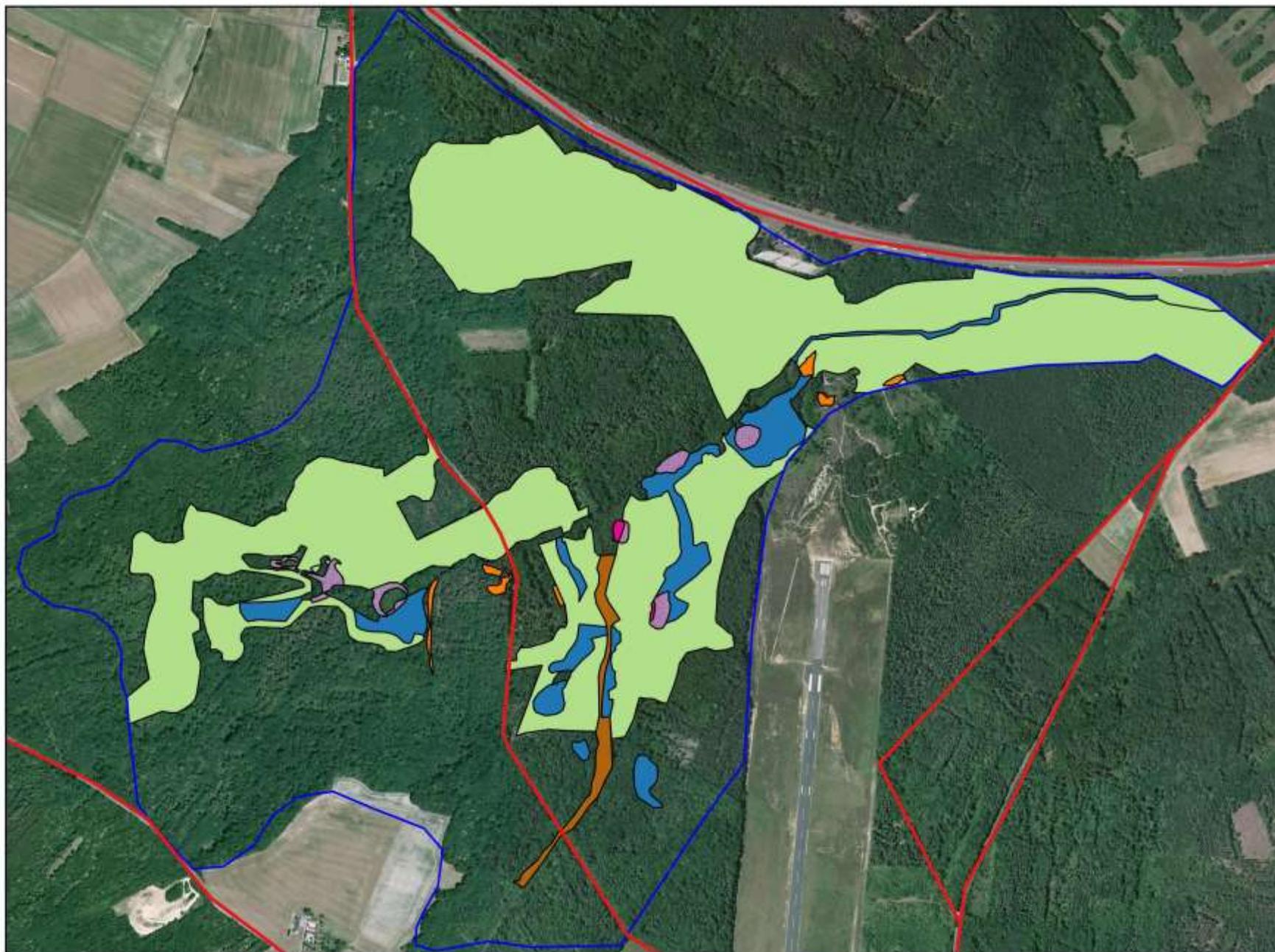
**Figure 18 : Coupe à blanc**



**Figure 19 : Raisin d'Amérique Phytolacca americana sur le site Natura 2000**



# Carte 7 : habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » (89)



Légende de la carte sur la page suivante

0 250 500 m



1 : 25 000



Fonds : Scan 25 IGN © -  
Autorisation SINP  
Données : DREAL Bourgogne,  
IGN, CBNBP, CENB 2000, 2005,  
2014 et 2015  
Réalisation : CENB, janvier 2016  
QGIS 2.8.0

## Légende de la carte 7 : habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 N°FR 2600990 "Landes et tourbières du bois de la Biche"

NB : Sont précisés entre parenthèses après le libellé de l'habitat :

- en premier, le cas échéant, le code Natura 2000 pour les habitats d'intérêt communautaire ;

- en second, le code Corine Biotope.

pp = pour partie (utilisé dans le cas où un habitat d'intérêt communautaire fait partie intégrante d'un complexe composé de plusieurs habitats naturels ou semi-naturels).

 Limite du site Natura 2000

 Routes et autoroute

Habitats naturels et semi naturels :

 Lande turficole à Bruyère à quatre angles (7110-1 ; 51.1)

 Boulaie à sphaignes (91D0-1.1 ; 44.A1)

 Frênaie-aulnaie de fond de vallon (91E0\* ; 44.3)

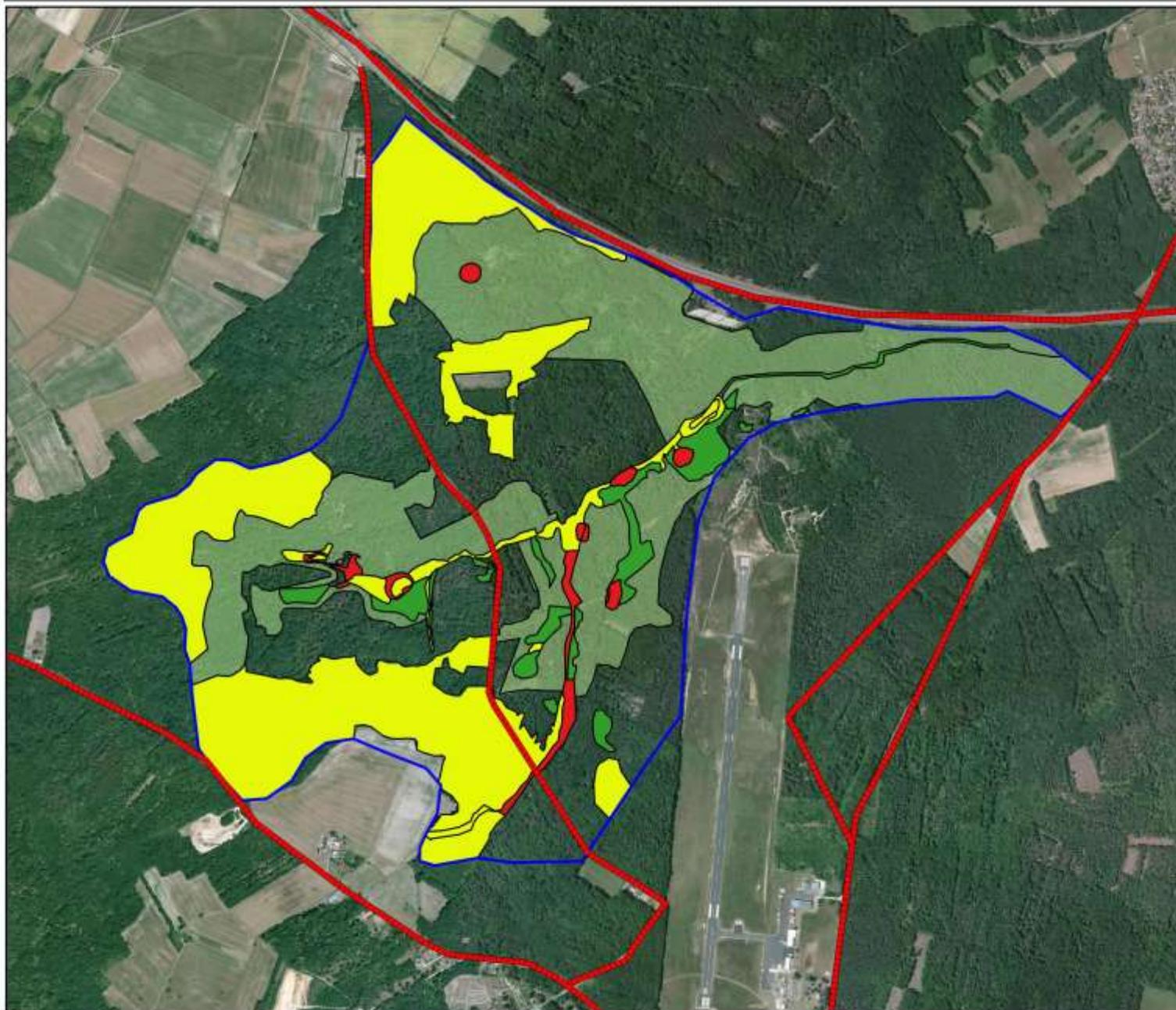
 Chênaie pédonculée de sols hydromorphes à molinie (9190-1 ; 41.51)

 Lande sèche atlantique (4030 - 7 ; 31.2391)

 Chênaie acidiphile ligérienne sur sol plus ou moins hydromorphe (9190pp ; 41.54)



## Carte 8 : statut des habitats naturels du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » (89)



### Légende

- Périmètre du site Natura 2000
- Routes et autoroute
- Intérêt fonctionnel
- Intérêt communautaire
- Intérêt communautaire pour partie
- Intérêt communautaire prioritaire



0 250 500 m



1 : 20 000

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne



Fonds : Scan 25 IGN © - Autorisation SINP  
Données : DREAL Bourgogne, IGN, CBNBP,  
CENB 2000, 2005, 2014 et 2015  
Réalisation : CENB, janvier 2016  
QGIS 2.8.0

Le tableau ci-dessous décrit dans le détail les données scientifiques relatives aux espèces ayant justifié la désignation du site. Il concerne les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats, faune et flore ».

**Tableau 7 : Les espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive habitats)**

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Etat de conservation	Origine des données/ Structures ressources
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	Non estimée	Il fréquente essentiellement les boisements, mais on le retrouve aussi dans les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. Il est essentiellement cavernicole en hiver alors qu'il s'installe en été dans les charpentes chaudes des bâtiments. Les mâles solitaires peuvent aussi passer la période favorable (printemps, été, début de l'automne) dans une cavité arboricole. Il chasse de préférence dans les forêts âgées de feuillus avec une strate arbustive peu présente. Il a été contacté en juin et juillet 2014 en bordure de la RD 48 ainsi que le long d'un chemin forestier à dans le site Natura 2000.	Non estimé	ECOGEE 2014
<i>Myotis beschsteinii</i>	Murin de Beschstein	1323	Non estimée	C'est une espèce typiquement forestière et apprécie les boisements anciens. Il hiberne principalement dans des milieux souterrains, mais on suspecte qu'une grande partie de la population passe l'hiver dans des cavités arboricoles. Les gîtes d'été sont essentiellement des cavités arboricoles, mais les mâles solitaires s'observent aussi dans des cavités souterraines. Il chasse le plus souvent en forêt de feuillus avec une strate arbustive dense. Ce Murin a été contacté uniquement près de l'étang au nord de l'aérodrome en juin et juillet 2014.	Non estimé	ECOGEE 2014

#### Carte

*Le site Natura 2000 étant quasi-entièrement forestier, l'ensemble est considéré comme un habitat d'espèce pour les chiroptères d'intérêt communautaire. Aucune carte des habitats d'espèces d'intérêt communautaire n'a donc été produite.*

## Synthèse sur les espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive habitats)

Les **espèces** d'intérêt communautaire **n'ont pas fait l'objet de prospections spécifiques** dans le cadre de la réalisation du présent document d'objectifs. Les données exploitées proviennent de trois sources : la **base de données** « Bourgogne Base Fauna » de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, la base de données de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Yonne et le **rapport d'étude d'ECOGEE de 2015**. Ce dernier a réalisé une étude environnementale préalable à l'application du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome d'Auxerre-Branches. Le périmètre étudié comprenait une partie du site Natura 2000.

Ces données bibliographiques ne reflètent que l'état actuel des connaissances et n'ont pas vocation à être exhaustives.

Ceci explique que sur le site, aucune espèce animale de l'annexe II de la Directive Habitats n'a été observée. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas et des inventaires complémentaires seront nécessaires afin de rechercher des groupes en particulier en fonction des milieux présents :

### ➤ **Les chiroptères**

Les **chauves-souris**, sont des mammifères insectivores nocturnes utilisant le vol actif pour se déplacer et chasser. En hiver, elles se soustraient à la mauvaise saison en hibernant dans des grottes, carrières, falaises, caves d'habitations, trous d'arbres, etc. En été, les femelles forment des colonies où chaque femelle donne naissance à un seul jeune par an. Ce faible taux de natalité montre toute la fragilité des espèces et l'importance de l'attention portée à leur préservation. Nombreuses d'entre elles utilisent les **forêts** où elles traquent les **insectes** dont elles se **nourrissent**.

Les études de terrain d'**ECOGEE** de 2014 ont mis en avant la présence de **onze espèces** de chauves-souris, dont deux sont d'intérêt communautaire. Les prospections ne portaient que sur la **moitié est du site Natura 2000**. Il n'y a donc pas de données sur la moitié ouest du site Natura 2000, mais ces espèces se déplaçant facilement, il est possible d'extrapoler ces données à tout le périmètre. L'état de conservation des **peuplements forestiers**, relativement **jeunes et peu diversifiés**, n'est toutefois **pas extrêmement favorable à leur accueil**.



Figure 20 : Murin de Beschstein (M. JOUVE 2010)

### ➤ **Les amphibiens**

Le site Natura 2000 du bois de la Biche est constitué de **divers milieux humides** : ru de la Biche, mares forestières, bois humides. Ceci constitue d'autant plus de milieux **favorables** à l'accueil des **amphibiens**. La plupart d'entre eux possèdent un cycle vital biphasique, avec une **phase terrestre** et une **phase aquatique**. La métamorphose en milieu aquatique étant achevée, l'animal poursuit sa croissance en milieu terrestre jusqu'à sa maturité sexuelle. Il ne retourne dans l'eau que pour se reproduire et il poursuivra ces allers-retours autant de fois que sa longévité lui permettra. Ainsi, le **site Natura 2000** présente pour certains amphibiens **tous les milieux recherchés** pour leur cycle de vie. De plus, la non-gestion et l'absence de poisson constituent d'autant plus de facteurs favorables à leur accueil. La **salamandre tachetée** (cf. Figure 18), non patrimoniale, est par exemple observée régulièrement sur le site.

En outre, il existe sur le site Natura 2000 des espèces non listées à l'annexe II de la Directive Habitats, mais présentant un statut de protection et de rareté suffisant pour être cité ici. En effet, le site a la responsabilité de maintien d'une espèce dont il **l'unique station de Bourgogne** : le **Piment royal** *Myrica gale* (cf. Figure 19). Cette espèce est présente sur la façade atlantique française et se fait plus rare à l'intérieur des terres. Il se rencontre dans les bois très humides et souvent tourbeux. C'est le cas sur le site où il se retrouve dans une aulnaie tourbeuse. Cette station très isolée ne compte que peu d'individus, d'où sa forte vulnérabilité. L'origine de l'espèce sur le site peut faire débat du fait de l'absence de mention antérieure à 1983, de l'absence de l'espèce autre part en Bourgogne et de la faible dynamique des pieds actuels. Toutefois, le Piment royal est protégé régionalement. La parcelle cadastrale sur lequel il est présent appartient au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne depuis 2002. Un suivi des stations est réalisé régulièrement pour suivre son évolution.



Figure 21 : Salamandre tachetée (M. PARIS)



Figure 22 : Piment royal (G. AUBERT – CENB 2009)

**Tableau 8 : Etat et enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire**

Habitat d'intérêt communautaire	Code Natura	Surface et % par rapport au site	État de conservation	Tendance évolutive et menaces potentielles	Activités humaines concernées	Niveau d'enjeu
Plans d'eau eutrophes avec dominances de macrophytes libre flottant à la surface de l'eau	3150-3	< 1 ha	Bon	Habitats très ponctuels liés aux points d'eau du site Natura 2000. En l'état aucune menace directe n'a été identifiée sur les points d'eau donc la tendance évolutive est stable pour ces milieux. Les communautés végétales des mares nouvellement créées dans des ornières d'engins sylvicoles sont menacées par des passages d'engins à deux roues notamment. Ces milieux naturels peuvent être sensibles à l'assèchement ou à la pollution de l'eau mais ni l'un ni l'autre n'ont pour le moment été observés. Habitats naturels non menacés sur le site.	Aucune	Faible
Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	3140-2	< 1 ha	Bon		Aucune	Faible
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitaires à montagnardes, des <i>Isoteo - Juncetea</i>	3130-5	< 1 ha	Bon		Aucune	Faible
Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures	2330-1	< 1 ha	Mauvais	Habitats présents de manière relictuelle et fragmentaire, et fortement menacés par la colonisation ligneuse. Ils sont liés à la sylviculture puisque présent dans des forêts exploitées. Tendance évolutive en déclin.	Sylviculture Activité cynégétique Tourisme (randonnée pédestre, sports motorisés)	Fort
Landes atlantiques subsèches	4030-7	0,94 ha (0,28 %)				
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	< 2 ha	Bon	Ces habitats linéaires se rencontrent en lisières ombragées ou au pied des haies. Ils sont donc bien présents sur le site Natura 2000 en lisières forestières fraîches même si cela ne représente en cumulé qu'une faible surface (linéaires). La tendance évolutive est stable sur ce type d'habitat.	Sylviculture Activités cynégétiques Tourisme (randonnées, sports motorisés)	Moyen
Végétation des tourbières hautes actives	7110-1*	0,16 ha (0,05 %)	Moyen à mauvais	Une unique station sur le site, de taille réduite (moins de 1 ha) et qui est menacée à plusieurs titres : assèchement du à des drainages alentours, colonisation par les résineux et la bourdaine, et bombement naturel de la tourbière. Très forte valeur patrimoniale de cet habitat rare et des espèces qu'il héberge. La taille réduite, les menaces et sa faible capacité de	Sylviculture Activités cynégétiques Tourisme et loisirs (sports motorisés, randonnées)	Fort

Habitat d'intérêt communautaire	Code Natura	Surface et % par rapport au site	État de conservation	Tendance évolutive et menaces potentielles	Activités humaines concernées	Niveau d'enjeu
				régénération en cas d'altération justifie l'état de conservation médiocre. Tendance évolutive en déclin.		
Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	91D0-1.1*	2,33 ha (0,69 %)	Moyen à mauvais	L'état de conservation est médiocre du fait de la rareté (faibles surfaces sur le site) et des atteintes constatées (enrésinement, drainage, etc.). D'autre part, les capacités de régénération de ces milieux naturels sont mauvaises en cas d'altération. Tendance évolutive en déclin.	Sylviculture Activités cynégétiques Tourisme et loisirs (sports motorisés, randonnées)	Fort
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosae</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*	2,24 ha (0,66 %)	Bon	Ces boisements sont représentés ponctuellement le long du ru de la Biche. Peu de menaces pèsent sur ces milieux du fait de leur non utilisation. Tendance évolutive stable.	Sylviculture Activités cynégétiques Tourisme et loisirs (sports motorisés, randonnées)	Faible
Chênaies pédonculées à Molinie bleue	9190-1	10,62 ha (3,14 %)	Moyen	La faible fertilité de ces stations et l'engorgement prononcé des sols limitent les pratiques intensives de gestion sylvicole, mais cette pauvreté chimique des sols rend les stations très sensibles. Même s'il y a peu de gestion sylvicole, la sensibilité du sol et la présence du Robinier faux acacia justifient un état de conservation moyen. Sa tendance évolutive reste néanmoins plutôt stable.	Sylviculture Activités cynégétiques Tourisme et loisirs (sports motorisés, randonnées)	Moyen

## Cartes

- Carte 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire (page 44)
- Carte 8 : Statut des habitats naturels (page 48)

## Tableau 9 : Etat et enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire et protégées

Comme cela a été précisé lors de la synthèse sur les espèces d'intérêt communautaire en page 49, ces dernières n'ont pas fait l'objet de prospections spécifiques dans le cadre de la réalisation du présent document d'objectifs. Les données exploitées proviennent de la base de données « Bourgogne Base Fauna » (Société d'Histoire Naturelle d'Autun), de la base de données de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Yonne et de l'étude d'ECOGEE de 2015. Elles ne reflètent que l'état actuel des connaissances et n'ont pas vocation à être exhaustives. Le tableau ci-dessous fait état des deux espèces d'intérêt communautaire contactées.

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Etat de conservation	Tendance évolutive et menaces potentielles	Activités humaines concernées	Enjeux de conservation
<i>Myotis myotis</i> Grand Murin	1324	Non estimé	Non estimé	Tendance évolutive non estimée mais potentiellement en déclin au regard des habitats d'espèces nécessaires	Sylviculture	Manque de connaissances sur les espèces et leurs habitats
<i>Myotis beschsteinii</i> Murin de Beschstein	1323			<u>Menaces potentielles</u> : uniformisation des paysages, enrésinement, utilisation d'insecticides, dérangement, dégradation et destruction des gîtes (comblement de cavités par exemple), jeunesse des boisements		

Au-delà de ces espèces d'intérêt communautaire, il existe aussi sur le site des espèces protégées nationalement et régionalement, et qui, malgré une absence de statut européen, ont le mérite d'être signalées ici pour être prises en compte dans la future animation du site Natura 2000.

Ainsi, les espèces observées ayant un statut de protection national ou régional sont, la plupart du temps, inféodées à un habitat naturel d'intérêt communautaire, comme le montre le tableau ci-dessous (seules les espèces les plus emblématiques sont citées ici) :

Espèce (nom français)	Espèce (nom latin)	Statut de protection	Habitat naturel associé ou habitat d'espèce	Code Natura 2000 le cas échéant
Piment royal	<i>Myrica gale</i>	Protection régionale	Aulnaie tourbeuse	-
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>			
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Protection nationale	Tourbière haute active	7110-1*
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	Protection régionale	Lande atlantique sèche	4030-7
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>			
Bruyère à quatre angles	<i>Erica tetralix</i>			
Canche blanche	<i>Corynephorus canescens</i>	Protection nationale	Landes sèches atlantiques, zones exposées au soleil, avec du sol dénudé	4030-7
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>			
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			
			Milieux humides forestiers (sources, points d'eau, etc.).	

Ce tableau nous permet de constater que bon nombre d'espèces protégées se rencontrent dans des habitats naturels d'intérêt communautaire. De fait, la bonne gestion et la protection de ces derniers permettra aussi la préservation des espèces qui y sont liées.

## IV. PROPOSITION DE MODIFICATION DE PERIMETRE

Le **périmètre** du site Natura 2000 du bois de la Biche a été **désigné en 1998**. Dans le cadre de la rédaction du présent document d'objectifs, la **potentialité de modification** de périmètre a été analysée. Ainsi, un **nouveau périmètre** est proposé ici, argumenté comme suit :

Secteurs (voir Cartes 9 et 10)	Type de modification	Justification
1	Ajout et retrait	Le contour du périmètre tel qu'il est actuellement coupe en deux quasiment toutes les parcelles cadastrales qu'il traverse. Ceci risque de poser des problèmes lors de l'animation du site. En effet, il sera plus facile de proposer un Contrat Natura 2000 ou la Charte Natura 2000 sur une parcelle cadastrale complète et non sur une partie seulement. La première modification de périmètre consiste donc à <b>englober totalement des parcelles cadastrales qui y étaient partiellement</b> .
2	Retrait	Comme cela a pu être démontré dans les paragraphes précédents, les enjeux forts du site se situent sur les landes et pelouses sèches et les tourbières, elles-mêmes associées à la forêt. Les <b>milieux agropastoraux</b> (prés et cultures) présents au <b>sud du site</b> ne sont pas les habitats prioritaires du site et <b>aucun enjeu</b> n'a été identifié. Ils sont inclus dans le site uniquement parce qu'ils sont <b>en marge</b> de la forêt et n'y sont de plus pas entièrement. Ainsi, au regard de la <b>faible surface</b> qu'ils représentent, il est proposé de <b>les retirer du site Natura 2000</b> .
3	Retrait	L' <b>aire de repos de la Biche</b> (Cf. Figure 22) est partiellement incluse dans le périmètre actuel mais aucun habitat d'intérêt communautaire ou habitat fonctionnel n'y est rencontré. Son intégration initiale dans le site, tout comme pour le secteur 2, se justifie par sa position en <b>marge de la forêt</b> et à l'imprécision des tracés en 1998 (inexistence des logiciels de système d'information géographique). Il est donc proposé de <b>retirer</b> la parcelle cadastrale comprenant cette aire d'autoroute.
4	Ajout	Cette proposition est destinée à <b>prendre en compte tout le ru de la Biche et ses habitats associés</b> jusqu'à la route départementale 48. Quelques parcelles cadastrales n'étaient pas incluses dans le site, mais dans un souci de cohérence des milieux naturels, il est proposé d'ajouter cette surface.
5	Ajout	Des <b>prospections de terrain</b> ont été réalisées en <b>2015</b> tout autour du site Natura 2000 afin de voir si des secteurs présentaient les mêmes habitats naturels ayant justifié la désignation du site. Celles-ci ont pu mettre en évidence un <b>secteur</b> sur lequel se trouve un habitat naturel d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site en Natura 2000. Il s'agit d'une <b>pelouse sur sables</b> , très rare sur le site notamment. Cette parcelle appartient à la commune de Branches et est utilisée pour les <b>activités de loisirs</b> , comme en attestent les châteaux de sables, le land-art, les dépôts de déchets et les traces de véhicules à deux roues (Cf. Figures 23, 24 et 25). Ces <b>activités</b> permettent le <b>maintien de l'ouverture</b> du site qui aurait été colonisé par les Pins alentours, mais sont en partie une <b>menace</b> si elles sont trop intensives car ces <b>milieux sableux</b> restent toutefois <b>fragiles</b> . Ainsi, l'intégration de ce milieu dans le site Natura 2000 se justifierait par <b>cohérence avec les milieux naturels</b> rencontrés au sein du site et au regard des <b>menaces</b> qui pèsent sur lui. Afin de pouvoir <b>englober cette pelouse</b> , il est proposé d'agrandir le périmètre au sud sur des parcelles cadastrales appartenant toutes à la commune de Branches.

Prenant en compte ces arguments, la **surface du site Natura 2000 passerait donc de 339 à 378 hectares, soit un gain de 39 hectares** (cf. Cartes 8 e 9) selon la répartition suivante :

<b>Commune</b>	<b>Surface supprimée</b>	<b>Surface ajoutée</b>	<b>Surface totale ajoutée ou supprimée</b>
<b>Appoigny</b>	4,0 ha	28,0 ha	24,0 ha
<b>Branches</b>	4,12 ha	14,08 ha	9,96 ha
<b>Fleury-la-Vallée</b>	0,44 ha	5,0 ha	4,6 ha
<b>TOTAL</b>	8,96 ha	45,26 ha	36,34 ha

Après la validation de ce document d'objectifs par le comité de pilotage, la modification de périmètre sera proposée à la délibération des communes et EPCI.



**Figure 23 : Aire de repos de la Biche**



**Figure 24 : Pelouse sur sable proposée au nouveau périmètre Natura 2000**



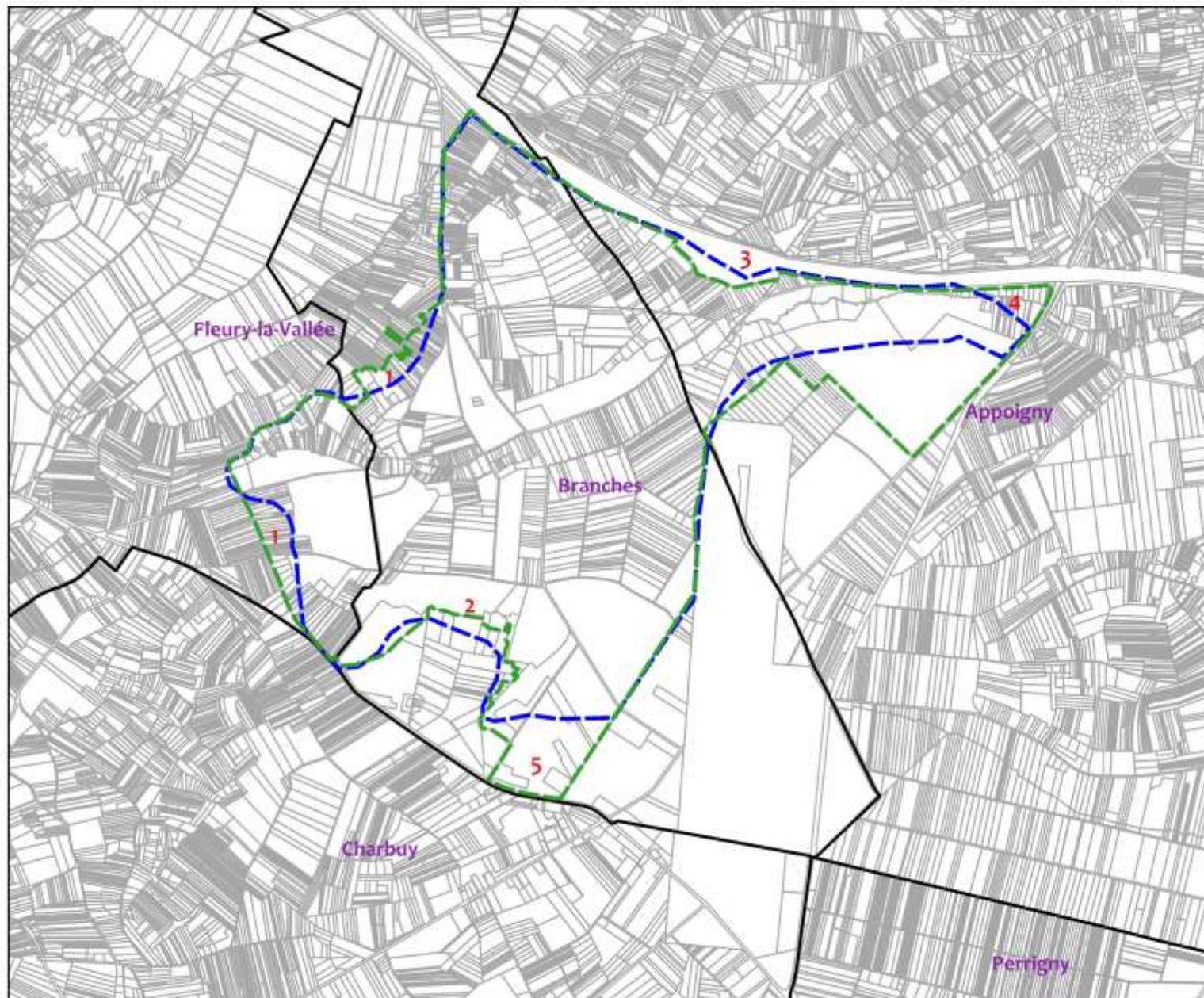
**Figure 25 : Totem dressé sur la pelouse sur sable**



**Figure 26 : Château de sable sur la pelouse sur sable**



# Carte 9 : Proposition de modification du périmètre (justification cadastrale) du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » (89)



## Légende

- Périmètre du site Natura 2000
- Proposition de nouveau périmètre
- Limites communales
- Numéro de secteur



500 0 500 m



1 : 25 000

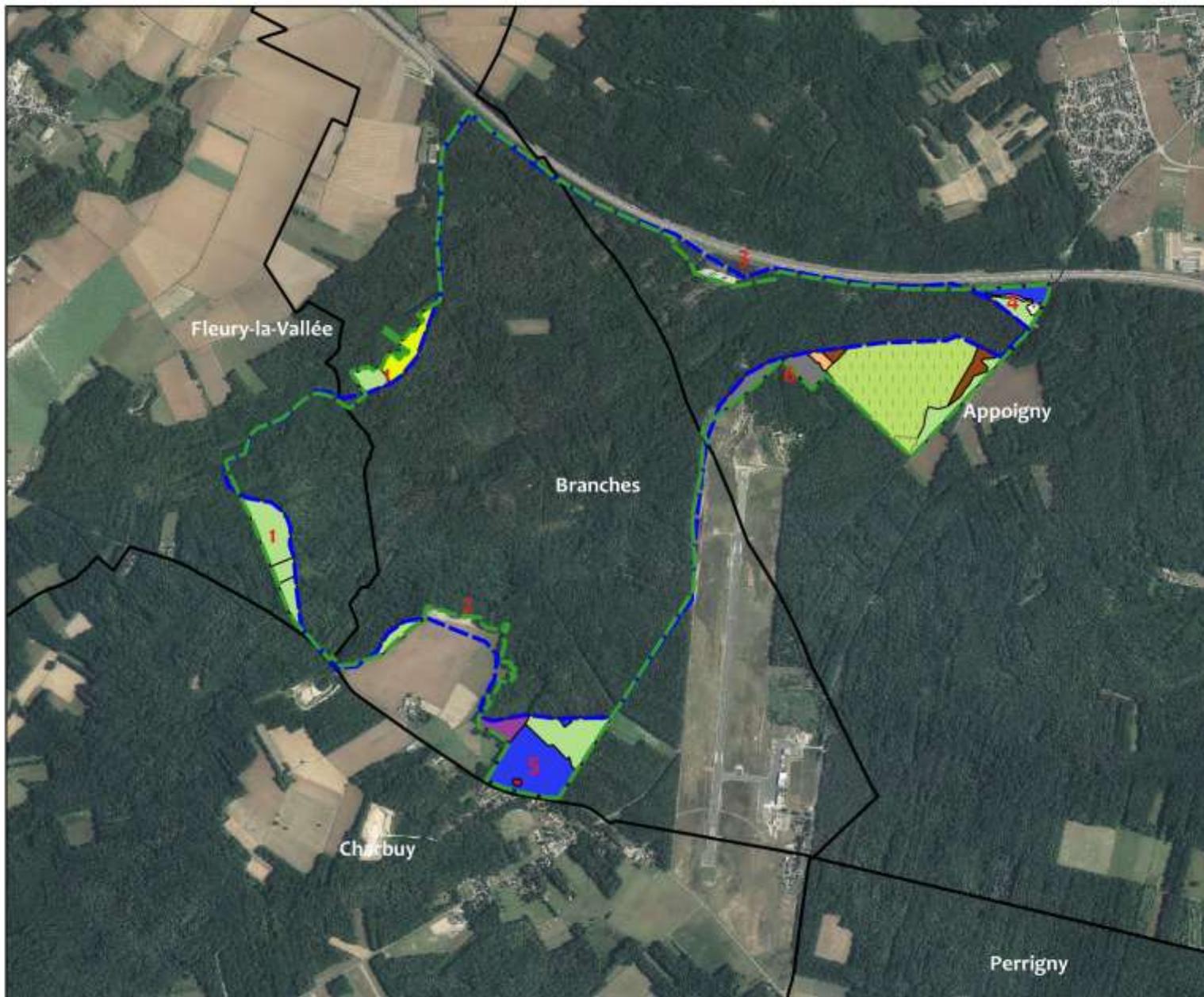
Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne



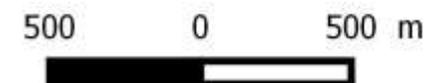
Fonds : Cadastre.gouv.fr  
Données : DREAL Bourgogne, CENB - 2015  
Réalisation : CENB, janvier 2016  
QGIS 2.8.0



# Carte 10 : Proposition de modification du périmètre (justification scientifique) du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » (89)



Légende de la carte sur la page suivante



1 : 25 000

 **Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne**



Fonds : Orthophoto IGN © - Autorisation  
SINP

Données : DREAL Bourgogne, ECOGEE,  
CENB - 2015

Réalisation : CENB, janvier 2016  
QGIS 2.8.0

## Légende de la carte 10 : habitats naturels et semi-naturels sur les secteurs proposés à l'extension du périmètre Natura 2000 N°FR 2600990 "Landes et tourbières du bois de la Biche"

NB : Sont précisés entre parenthèses après le libellé de l'habitat :

- en premier, le cas échéant, le code Natura 2000 pour les habitats d'intérêt communautaire ;

- en second, le code Corine Biotope.

pp = pour partie (utilisé dans le cas où un habitat d'intérêt communautaire fait partie intégrante d'un complexe composé de plusieurs habitats naturels ou semi-naturels).

1 Numéro de secteur

 Périmètre du site Natura 2000

 Proposition de modification de périmètre

Habitats naturels et semis-naturels

 Pelouse sur sables (2330 pp - 35.23 pp)

 Aulnaie marécageuse (- ; 44.911)

 Fourrés subatlantiques à Genêts à balais (- ; 31.8411)

 Chênaie acidiphile (- ; 41.5)

 Chênaie sessiliflore subatlantique (- ; 41.54)

 Chênaie et Pins (- ; 41.5 x 45.5)

 Boulaie (- ; 41.B)

 Coupe (- ; 318.87)

 Autres bois (- ; 41)

 Plantation de feuillus (- ; 83.32)

 Plantation de Pins sylvestre (- ; 83.311)

## V- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de gestion ont été définis à partir de la synthèse et de la confrontation des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et des enjeux socio-économiques identifiés dans la partie « diagnostic du site » et après différents échanges en groupes de travail réunis le 6 novembre 2017.

Conformément au code de l'environnement, les objectifs de développement durable doivent permettre « d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du document d'objectifs. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation associés.

Les objectifs de développement durable sont déclinés en objectifs opérationnels. Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les objectifs de développement durable et les mesures à mettre en œuvre décrites dans la « partie V ».

Dans cette partie, les objectifs sont présentés en distinguant :

- les objectifs ciblés sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (dits « Objectifs spatialisés ») ;
- les objectifs transversaux s'appliquant à l'ensemble du site.



**Figure 27 : Bruyère cendrée sur la tourbière du bois de la Biche**

**Tableau 10 : Enjeux / objectifs spatialisés de développement durable liés aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire**

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A- Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire humides ouverts et fermés	A1 : Rétablir un bon état de conservation des milieux tourbeux	Animation du site Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Plans d'eau eutrophe (3150) Communautés à characées (3140) Communautés annuelles des eaux stagnantes (3130) Végétations des tourbières hautes actives 7110* Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine (91D0) Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0) Chênaies pédonculées à Molinie bleue (9190)	Ensemble des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire	Sylviculture Loisirs Activité de chasse	Documents d'urbanisme Schéma départemental des ENS du département SRGS (Annexes vertes) ORGFH
	A2 : Garantir l'expression des habitats naturels d'intérêt communautaire forestiers humides	<u>Piste d'actions :</u> - Favoriser la régénération naturelle des peuplements feuillus - Maintenir l'ouverture de la tourbière - Améliorer le fonctionnement hydrologique de la tourbière				
	A3 : Assurer une gestion forestière respectueuse de la fragilité des sols humides					
B - Restaurer l'expression des habitats de landes et pelouses sèches vers un bon état de conservation	B1 : Restaurer l'ouverture des landes et pelouses sèches	Animation du site Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures (2330) Landes atlantiques subsèches (4030)	Ensemble des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire	Sylviculture Loisirs Activité de chasse	SDGC Sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
	B2 : Maintenir en bon état de conservation les landes et pelouses sèches par l'entretien	<u>Pistes d'actions :</u> - Entretien de l'ouverture des pelouses sèches - Protection des pelouses sèches - Maintenir le stade de pelouse ou lande sèche après coupe de résineux				

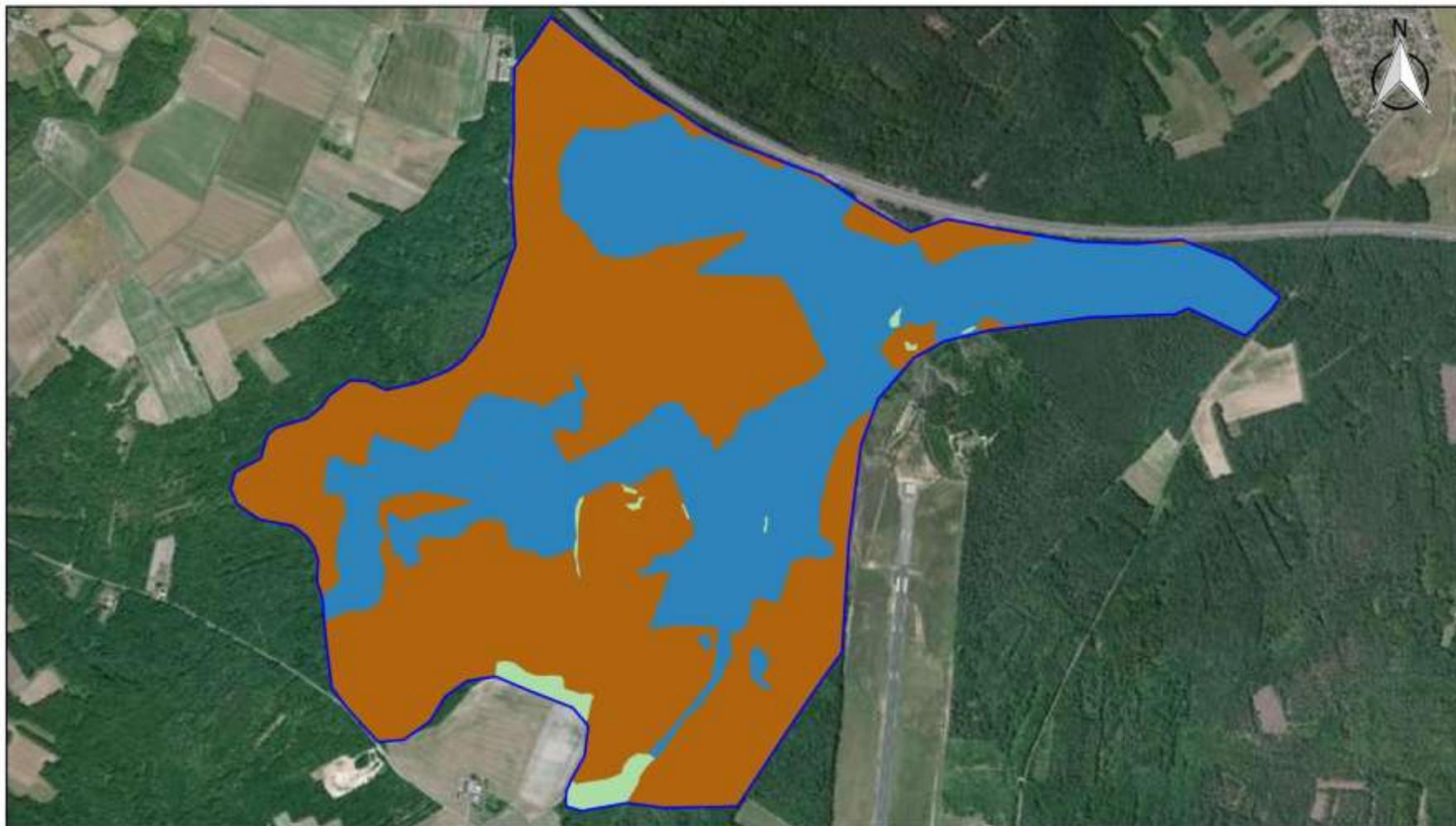
Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
<b>C. Rétablir les capacités d'accueils des forêts aux espèces d'intérêt communautaire</b>	C1 : Développer les micro-habitats forestiers pour favoriser la faune associée	Animation du site Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000  <u>Pistes d'actions :</u> - Maintenir et favoriser la régénération naturelle des peuplements feuillus - Irrégularisation des peuplements - Mise en place d'îlots de sénescence	Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0) Chênaies pédonculées à Molinie bleue (9190) Plans d'eau eutrophe (3150) Communautés à characées (3140) Communautés annuelles des eaux stagnantes (3130)	Ensemble des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire	Sylviculture Loisirs Activité de chasse	Documents d'urbanisme  Schéma départemental des ENS du département  SRGS (Annexes vertes)  ORGFH  SDGC  Sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
	C2 : Lutter contre l'installation des espèces invasives	Animation du site Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000  <u>Pistes d'actions :</u> - Arrachage du Raisin d'Amérique - Ne pas pratiquer de coupe à blanc	Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures (2330) Landes atlantiques subsèches (4030)		Sylviculture Loisirs	

#### Carte

- Carte 11 : Les objectifs de développement durable liés aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire



# Carte 11 : objectifs de développement durable du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » (89)



0 250 500 m



1:20 000



## Légende

 Périmètre du site Natura 2000

Objectifs de développement durable :

 A - Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire humides ouverts et fermés

 B - Restaurer l'expression des habitats naturels de landes et pelouses sèches vers un bon état de conservation

 C - Rétablir les capacités d'accueil des forêts aux espèces d'intérêt communautaire

Fonds : Orthophotos 2014

IGN © - Autorisation SINP

Données : DREAL

Bourgogne, IGN, CENB

Réalisation : CENB, juillet

2017

QGIS 2.8.0

## **Tableau 11 : Enjeux / objectifs transversaux de développement durable**

Les objectifs transversaux correspondent aux objectifs qu'il n'est pas possible de localiser spécifiquement sur une entité de gestion, car ils s'attachent à développer des missions qui concernent l'intégralité du site Natura 2000 ou plusieurs entités de gestion.

<b>Objectifs de développement durable</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Types de mesures envisagées</b>	<b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b>	<b>Activités humaines concernées</b>	<b>Cohérence avec les programmes en cours</b>
<b>D- Intégrer Natura 2000 dans la vie locale</b>	D1 : Améliorer l'existant pour informer et sensibiliser le public aux enjeux du site	Animation du site Contrat Natura 2000  <u>Pistes d'actions :</u> - Améliorer le sentier pédestre existant (panneaux, fléchages, etc.) - Assistance lors du montage des contrats Natura 2000	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire et autres espèces à fort enjeu de conservation	Ensembles des activités	Convention d'usage  PDIPR
<b>E – Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site</b>	E1 : Améliorer les connaissances scientifiques	Animation du site Contrat Natura 2000  <u>Pistes d'actions :</u> - Etude sur les chiroptères - Etude du fonctionnement hydraulique de la tourbière	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire et autres espèces à fort enjeu	Agriculture, sylviculture, loisirs / tourisme, recherche scientifique	Document de gestion durable
	E2 : Assurer le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire et évaluer l'impact des mesures de gestion engagées	- Mise en place de protocoles et suivis scientifiques - Suivre l'évolution du Raisin d'Amérique				
	E3 : Empêcher la dégradation ou le dérangement des habitats et espèces d'intérêt communautaire par la fréquentation illégale des engins de loisirs motorisés	Animation du site  <u>Pistes d'actions :</u> - Réaliser de la communication et sensibilisation aux utilisateurs d'engins motorisés				
<b>F- Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs</b>	F1 : Suivre et assurer la mise en œuvre du document d'objectifs	Animation du site  <u>Pistes d'actions :</u>			Ensembles des activités	Tous programmes ou projets susceptibles d'avoir un impact ou une incidence sur le site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	F2 : Assurer la cohérence entre les actions du DOCOB et les démarches territoriales et locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation foncière</li> <li>- Suivre la mise œuvre du DOCOB</li> <li>- Assurer une veille sur les nouveaux projets</li> </ul>				Natura 2000
	F3 : Proposer un périmètre Natura 2000 cohérent	Animation du site : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'évolution du périmètre</li> <li>- Rencontre des propriétaires concernés</li> </ul>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensembles des activités	Documents d'urbanisme Plan de servitude aérien de l' d'Auxerre-Branches SRGS (Annexes vertes) ORGFH SDGC

**Tableau 12 : Récapitulatif des objectifs de développement durable**

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
				Préserver et protéger	Conserver et entretenir	Restaurer et réhabiliter	Acquérir des données et communiquer
Habitats naturels humides	A	Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire humides ouverts et fermés	***	X	X	X	X
Landes et pelouses sèches	B	Restaurer l'expression des habitats de landes et pelouses sèches vers un bon état de conservation	***	X	X	X	X
Habitats d'espèces d'intérêt communautaire	C	Rétablir les capacités d'accueil des forêts aux espèces d'intérêt communautaire	**	X	X	X	X
Objectifs transversaux Ensemble du site Natura 2000	D	Intégrer Natura 2000 dans la vie locale	*				X
	E	Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	**				X
	F	Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	***				X

(1) \*\*\*: niveau de priorité élevé, \*\* : niveau de priorité moyen, \* : niveau de priorité faible

## Synthèse sur les enjeux/objectifs de développement durable (tableaux 10,11 et 12)

### V-1 Les objectifs spatialisés

Trois objectifs spatialisés sont retenus. Ils s'appliquent sur des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

#### **A- Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire humides ouverts et fermés**

Les milieux humides d'intérêt communautaire du site Natura 2000 sont rares et menacés. Les menaces sont souvent indirectes (drainage alentours, création de fossés, plantations d'arbres exogènes proches), mais suffisamment prononcées pour avoir un impact sur l'habitat naturel lui-même. Pour simplifier et parce que les problématiques sont un peu différentes, les milieux humides ont été séparés en secteurs « ouverts » et « fermés ». Afin que leur état de conservation général soit bon, des objectifs plus fins, atteignables à moyen terme, ont été proposés.

##### **A1 : Rétablir un bon état de conservation des milieux tourbeux**

Le Bois de la Biche est l'une des rares tourbières de l'Yonne. Ces milieux uniques sont également très rares en Bourgogne et la majeure partie d'entre elles se concentrent dans la région granitique du Morvan. Sur le site Natura 2000, il existe quelques milieux paratourbeux, mais une seule réelle tourbière haute active. Les menaces qui pèsent sur cette dernière, qu'elles soient naturelles ou anthropiques, risquent d'entraîner la perte d'un milieu naturel très rare. En outre, cette tourbière est propriété du CENB, qui a pour volonté son maintien en bon état de santé. Un plan de gestion sera réalisé spécifiquement sur ce site, qui devra être en cohérence avec le présent document d'objectifs. Les autres milieux tourbeux sont eux aussi confrontés à de fortes menaces, empêchant leur pleine expression. C'est le cas d'un bas-marais acide, dont les fonctions ont été perturbées par un fossé en amont destiné à favoriser la plantation de conifères. C'est donc le rôle de Natura 2000 d'assurer le maintien de tels habitats par la proposition d'actions adaptées.

##### **A2 : Garantir l'expression des habitats naturels d'intérêt communautaire forestiers humides**

Les forêts humides sur le site sont en bon état de conservation. Elles sont peu ou pas exploitées, en raison de la difficulté des engins à y pénétrer. Leur évolution quasi spontanée leur permet de s'exprimer pleinement, ce qui explique que tout le cortège d'espèces végétales associées s'y rencontre. Toutefois, quelques forêts humides à bois durs se sont vues plantées de Robiniers faux acacias par exemple. Il est donc important de proposer ici des mesures afin d'assurer un bon état de ces forêts.

##### **A3 : Assurer une gestion forestière respectueuse de la fragilité des sols humides**

Les sols des milieux humides sont très sensibles au tassement car ils sont gorgés d'eau. Lorsque la pression exercée sur le sol est plus grande que la portance de ce dernier, il subit un phénomène de compaction aux conséquences multiples : diminution de la porosité avec une réduction de la capacité de drainage, effets négatifs sur l'activité biologique du sol préjudiciables à la minéralisation de la matière organique et difficulté de développement du réseau racinaire. Il est donc important de prendre en compte cette sensibilité dans le choix des engins à utiliser lors de l'exploitation des forêts. Des actions sont possibles afin de réduire la pression du sol.

#### **B- Restaurer l'expression des habitats de landes et pelouses sèches vers un bon état de conservation**

Si les milieux humides sont en état de conservation bon à moyen sur le site Natura 2000, les milieux secs d'intérêt communautaire sont eux en très mauvais état. Ils sont en effet aujourd'hui réduits à de faibles surfaces, augmentant encore les menaces qui pèsent sur eux (colonisation ligneuse, destruction, etc.). Ils sont pourtant un des habitats naturels ayant justifié la désignation du site à la Directive Habitats. L'objectif de développement durable est donc de retrouver des surfaces de landes et pelouses sèches suffisamment grandes pour que l'habitat se pérennise, et ce, dans un bon état de santé. Deux objectifs à moyen terme ont été élaborés pour cela.

##### **B1 : Restaurer l'ouverture des landes et pelouses sèches**

Les secteurs de pelouses sont relictuelles sur le site Natura 2000, elles sont souvent boisées, soit naturellement, soit par du Pin sylvestre. Les landes, quant à elles, sont à l'état de potentiel sur les espaces forestiers. Or, ces milieux sont peu communs et patrimoniaux. Le site Natura 2000 a donc une responsabilité face à ces habitats naturels et doit proposer des actions afin de retrouver des surfaces qui permettent l'expression de la flore qui les caractérisent.

##### **B2 : Maintenir en bon état de conservation les landes et pelouses sèches par l'entretien**

La plupart des landes et pelouses du site ont quasiment disparu. Toutefois, quelques surfaces perdurent parce qu'elles bénéficient d'actions d'ouverture. Celles-ci sont diverses et parfois involontaires. C'est le cas de la pelouse au sud du site Natura 2000, lieu de jeux pour les enfants, qui entretiennent sans le savoir l'ouverture. Toutefois, des dépôts d'ordures et des passages de deux roues peuvent être trop impactants pour le milieu. Il s'agirait donc de proposer des actions qui puissent concilier le tout et faire en sorte de maintenir cet habitat naturel.

### C. Rétablir les capacités d'accueils des forêts aux espèces d'intérêt communautaire

Les données bibliographiques existantes sur le site Natura 2000 font apparaître la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire. Le but est d'assurer leur pérennité sur le site, et ce, grâce à un objectif à moyen terme ciblé spécifiquement sur un groupe de mammifères.

#### **C1 : Développer les micro-habitats forestiers pour favoriser la faune associée**

Le caractère forestier du site est propice à l'accueil des chauves-souris comme cela a été expliqué dans le diagnostic écologique. Toutefois, ces mammifères volants recherchent des conditions spécifiques dans les forêts. Les colonies occupant des gîtes arboricoles recherchent des trous de pic, des fentes, fissures, ou autres arbres creux. Ces conditions se rencontrent préférentiellement dans les forêts de feuillus diversifiées (âge et structure). Ces dernières offrent également des ressources en nourriture plus abondantes que les peuplements de résineux ([www.waldwissen.net](http://www.waldwissen.net)). Le document d'objectifs devra donc proposer des actions allant dans le sens de la préservation des forêts de feuillus, de leur vieillissement et de la conservation des arbres morts.

#### **C2 : Lutter contre l'installation des espèces invasives**

Des espèces invasives sont présentes sur le site, comme le Raisin d'Amérique *Phytolacca americana*. Il se rencontre régulièrement sur le site, par taches. Cette espèce s'implante dans les sous-bois et lisières de forêts et colonise de grandes surfaces. Les individus sur le site Natura 2000 sont relativement disséminés, d'où l'urgence d'agir pour limiter l'impact négatif de cette espèce.

## V-2 Les objectifs transversaux

Ces objectifs s'inscrivent dans un cadre plus large que le strict périmètre du site Natura 2000. Ils s'attachent à développer des missions qui concernent l'intégralité du site ou plusieurs entités de gestion. Elles seront principalement mises en œuvre par la structure chargée de l'animation, du suivi et de coordination du DOCOB.

Trois objectifs transversaux sont définis.

### D- Informer, valoriser et sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000

Le site Natura 2000 est proche de l'agglomération auxerroise, il est contigu à une aire d'autoroute et possède un sentier randonnée qui le parcourt. Malgré tout, celui-ci est assez peu connu car rien ne laisse paraître de l'extérieur qu'il y a là un site Natura 2000. De part sa situation, il pourrait pourtant être le porte-parole local de la préservation du patrimoine naturel.

Face à ce constat, l'appropriation de la démarche Natura 2000 par les acteurs locaux et leur implication s'avèrent indispensables à la bonne mise en œuvre des objectifs de gestion et de conservation des habitats et des espèces. L'intégration du site dans le développement touristique constitue par ailleurs un objectif pour valoriser le patrimoine naturel du territoire tout en le préservant.

Il est donc particulièrement important de mettre en œuvre des mesures permettant :

- d'informer, de sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux et le grand public sur la richesse des milieux naturels du site et ses enjeux ;
- de valoriser les actions engagées auprès des propriétaires, exploitants, usagers du site et de la population locale ;
- d'allier développement touristique, valorisation et conservation du patrimoine naturel.

Pour ce faire, deux objectifs opérationnels sont proposés :

**D1 : Faire connaître le site Natura 2000**

**D2 : Améliorer l'existant pour informer et sensibiliser le public aux enjeux du site**

### E- Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Les mesures de gestion inscrites dans Document d'Objectifs sont des mesures incitatives qui visent à maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur ce site. L'impact et l'efficacité des mesures préconisées doivent être évalués afin, si besoin est, de les compléter ou les ajuster, voire d'en modifier ultérieurement les modalités. En parallèle, il est nécessaire de suivre sur l'ensemble du site, les habitats et espèces d'intérêt communautaire afin d'évaluer leur état de conservation.

D'autre part, les connaissances scientifiques sur certains groupes d'espèces doivent être améliorées. C'est le cas des chiroptères, groupe pour lequel peu d'informations sur le nombre d'espèces et l'état des populations existent.

Quatre objectifs opérationnels sont donc proposés :

**E1 : Améliorer les connaissances scientifiques**

**E2 : Assurer le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaires et évaluer l'impact des mesures de gestion engagées**

**E3 : Lutter contre la fréquentation illégale des engins de loisirs motorisés sur le site**

### F- Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs

La validation du Document d'Objectifs sera suivie par la mise en place d'un comité de suivi et la désignation d'une structure animatrice. Cette structure animatrice, véritable relais et interlocuteur local du comité de suivi aura en charge la programmation et le suivi de l'ensemble des opérations à mettre en œuvre. Les mesures proposées dans cet objectif sont autant d'outils qui lui permettront de planifier et d'engager au mieux les actions préconisées puis de les suivre efficacement. L'assurance d'une gestion favorable des habitats naturels du site passe également par une prise en compte des objectifs de conservation des différents habitats dans les projets d'aménagement du territoire et de développement touristique.

Pour ce faire, trois objectifs opérationnels sont proposés :

**F1 : Suivre et assurer la mise en œuvre du document d'objectifs**

**F2 : Assurer la cohérence entre les actions du DOCOB et les démarches territoriales et locales**

**F3 : Proposer un périmètre du site Natura 2000 cohérent**

## VI- LES MESURES DE GESTION

Les mesures proposées dans le document d'objectifs doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable retenus à l'issue de la phase de diagnostic et de hiérarchisation des enjeux. Elles ont été définies et discutées en groupe de travail réuni le 6 novembre 2017.

L'atteinte des objectifs spatialisés sera rendue possible par la mise en place de mesures applicables par le biais de Contrats Natura 2000 et de la Charte Natura 2000.

**Les Contrats Natura 2000** : Applicables en contexte non-agricoles, ils comportent un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document objectifs visant à la conservation ou la restauration des habitats d'espèces ou des espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. Le contrat définit les actions à réaliser par le bénéficiaire ainsi que la nature des aides dont il bénéficiera en contrepartie.

**La Charte Natura 2000** : C'est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces du document d'objectifs. Elle est applicable sur tout le site Natura 2000 quelque soit le contexte (agricole, hors agricole et forestier) et concerne tout type d'activités. Elle permet à l'adhérent de marquer son engagement pour une gestion durable des milieux naturels.

Les actions relatives aux objectifs transversaux seront de nature différente. Certaines pourront faire l'objet de contrats Natura 2000 éligibles sur l'ensemble de la surface du site. D'autres se répartiront entre mesures d'études et d'animation, pilotées par la structure animatrice du site.



**Figure 28 : Osmonde royale *Osmunda regalis* sur le site Natura 2000 du Bois de la Biche (G. AUBERT - CENB 2009)**

**Tableau 13 : Mesures de gestion proposées**

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Cahier des charges de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (à titre indicatif)	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire humides ouverts et fermés</b>								
<b>A1a : Ouvrir les secteurs de tourbière et bas-marais en cours de fermeture ou fermés et maintenir leur ouverture par entretien mécanique</b>	Contrat	<p>Cette mesure vise à restaurer des habitats de tourbières et bas-marais. Une première phase de restauration, avec mise en œuvre de travaux lourds d'arrachage, de coupe et de gyrobroyage, sera suivie d'un entretien mécanique par gyrobroyage.</p> <p>Cette mesure ne peut être engagée qu'après une expertise écologique des parcelles concernées et l'élaboration d'une notice de gestion qui précisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités de mise en œuvre de la mesure (programme de travaux) ;</li> <li>- les habitats naturels visés ;</li> <li>- la surface sur laquelle la mesure s'applique.</li> </ul> <p><i>Mesures : N01P - N05R – N04R</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF, CRPF et CENB		2,58 ha environ	<p>Sur devis ou barèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantier lourd de restauration : barème ou devis</li> <li>- Entretien mécanique : barème ou devis</li> <li>- Expertise écologique : devis</li> </ul>	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>A1b : Utiliser des dispositifs spéciaux de franchissement des cours d'eau</b>	Contrat	<p>Cette mesure vise à prendre en compte la faible portance du sol lors des travaux de restauration, d'entretien ou encore lors de l'exploitation du bois.</p> <p>Elle consiste à mettre en place des ouvrages de franchissements par exemple afin de minimiser l'impact des interventions sur les milieux humides et aquatiques.</p> <p><i>Mesures : N05P, F09</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF		3,93 Kml environ	<p>Sur devis estimé à 600 €/kit de franchissement temporaire posé et retiré</p>	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>A1c : Dissuader l'entrée dans la tourbière par l'information du grand public</b>	Contrat	<p>Installé un panneau d'information à l'entrée de tourbière de la source de la Biche, sur le chemin la bordant afin d'expliquer son importance et pourquoi il est demandé de ne pas y pénétrer.</p> <p><i>Mesures : F14, N26P</i></p>	CENB	CENB		1 entité	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Cahier des charges de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (à titre indicatif)				Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>A2a : Gérer sélectivement les essences non conformes aux peuplements de feuillus indigènes</b>	Contrat	<p>Cette mesure est proposée pour garantir la conservation des espèces d'intérêt communautaire inféodées aux milieux forestiers. Les essences introduites visées sont celles directement ou indirectement implantées par l'Homme. Leur remplacement sera bénéfique à la biodiversité du site. Les résineux sont notamment visés par cette mesure afin de revenir à des peuplements de feuillus indigènes naturels du site.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la préservation du bois blanc (Bouleau, Tremble...)</p> <p>Des précautions seront à prendre lors de l'exploitation des forêts vis-à-vis du Robinier, qu'il vaut mieux éviter de couper pour ne pas le favoriser.</p> <p>Liste des espèces non locales en annexe 4. <i>Mesures : F11, N20P et R, F03i</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF					124 ha environ	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>A2b : Reboucher les fossés de drainage existants</b>	Contrat	<p>Le but est de rétablir la tourbière et les bas-marais dont l'hydraulique est affectée par le drainage de parcelles alentours. Les fossés pourront être bouchés de différentes manières, comme la pose de seuils par exemple. <i>Mesure : N27P</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF					500 mL environ	Etude préalable Travaux sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>A2c : Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire</b>	Contrat	<p>Si la sensibilisation échoue à stopper la fréquentation de la tourbière, si des habitats d'intérêt communautaire sont menacés par le passage d'engins ou la fréquentation par exemple, cette mesure pourra alors les protéger. <i>Mesures : N24P, F10</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF, CRPF et CENB					Non évaluable	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>A3a : Utiliser des techniques de débardage alternatives</b>	Contrat	<p>Cette mesure vise à minimiser l'impact des débardages sur les sols des milieux humides.</p> <p>Elle consiste à financer le surcoût du débardage alternatif par rapport au coût d'un débardage conventionnel.</p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF					358 ha	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Cahier des charges de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (à titre indicatif)				Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>Restaurer l'expression des habitats de landes et pelouses sèches vers un bon état de conservation</b>											
<b>B1a : Ouvrir les parcelles fortement embroussaillées</b>	Contrat	<p>Cette mesure vise à restaurer des habitats de pelouses menacés par un embroussaillage important (plus de 30 % par des ligneux). Une première phase de restauration, avec mise en œuvre de travaux lourds de gyrobroyage, de débroussaillage et/ou d'abatage de la végétation ligneuse sera suivie d'un entretien mécanique par gyrobroyage ou fauche.</p> <p>Cette mesure ne peut être engagée qu'après une expertise écologique des parcelles concernées et l'élaboration d'une notice de gestion qui précisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités de mise en œuvre de la mesure (programme de travaux) ;</li> <li>- les habitats naturels visés ;</li> <li>- la surface sur laquelle la mesure s'applique.</li> </ul> <p><i>Mesures : N01P, N05R, N04R</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF, CRPF					2 ha environ	<p>Sur devis ou barèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantier lourd de restauration : barème ou devis</li> <li>- Entretien mécanique : barème ou devis</li> <li>- Expertise écologique : devis</li> </ul>	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>B2a : Gestion extensive des pelouses par entretien mécanique</b>	Contrat	<p>Cette mesure vise à maintenir ou mettre en place une gestion extensive des pelouses encore largement ouvertes (taux d'embroussaillage inférieur à 30%) par entretien mécanique (fauche ou gyrobroyage).</p> <p>Cette mesure ne peut être engagée qu'après une expertise écologique des parcelles concernées et l'élaboration d'une notice de gestion qui précisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités de mise en œuvre de la mesure (programme de travaux) ;</li> <li>- les habitats naturels visés ;</li> <li>- la surface sur laquelle la mesure s'applique.</li> </ul> <p><i>Mesures : N05R, N04R</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF, CRPF					3,8 ha environ	<p>Sur devis ou barèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien mécanique : barème ou devis</li> <li>- Expertise écologique : devis</li> </ul>	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>B2b : Gérer sélectivement les essences non conformes aux cortèges végétaux locaux</b>	Contrat	<p>Cette mesure est proposée pour garantir la conservation des espèces d'intérêt communautaire inféodée aux milieux ouverts. Les essences introduites visées sont celles directement ou indirectement implantées par l'Homme. Leur suppression sera bénéfique à la biodiversité du site. Liste des espèces non locales en annexe I.</p> <p><i>Mesures : F11, N20P et R, F03i</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF					124 ha environ	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Cahier des charges de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (à titre indicatif)					Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>B2c : Informer les utilisateurs de la présence de milieux fragiles et exceptionnels</b>	Contrat	Cette mesure vise à responsabiliser les personnes qui utilisent les secteurs ouverts de landes et pelouses lors des activités de loisir en leur expliquant la patrimonialité des habitats naturels présents. <i>Mesures : N26P, F14</i>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF						1 entité	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>B2d : Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire</b>	Contrat	Si la sensibilisation échoue à stopper une surfréquentation ou si des habitats d'intérêt communautaire sont menacés par le passage d'engins ou la fréquentation par exemple, cette mesure pourra alors les protéger. <i>Mesures : N24P, F10</i>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF, CRPF						Non évaluable	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>Rétablir les capacités d'accueils des forêts aux espèces d'intérêt communautaire</b>												
<b>C1a : Favoriser et maintenir les pratiques sylvicoles garantissant la conservation et la régénération des habitats forestiers d'intérêt communautaire</b>	Animation	Cette mesure consiste à élaborer et diffuser un guide des bonnes pratiques de gestion forestière dans le but de promouvoir les pratiques et usages compatibles avec la conservation et la régénération des habitats forestiers et espèces d'intérêt communautaire. Ce guide sera rédigé par la structure animatrice en concertation avec les acteurs socioprofessionnels concernés. Il sera diffusé auprès des propriétaires et des exploitants forestiers après leur identification. A noter qu'un guide sur la forêt a été réalisé sur d'autres sites Natura 2000 de l'Yonne, et que celui-ci peut être adapté au présent site si cela s'avère cohérent. <i>Mesure 7.1</i>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF						358 ha	Sur devis Temps de travail : 15 jours	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Cahier des charges de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (à titre indicatif)	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>C1b : Améliorer la structure des peuplements forestiers par des travaux d'irrégularisation</b>	Contrat	<p>Cette mesure concerne des travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers au profit d'espèces et habitats forestiers d'intérêt communautaire. Elle vise à favoriser la diversité des structures verticales et la diversité des groupements végétaux. Certaines espèces comme les chèvres-souris trouvent alors de meilleures conditions écologiques au regard de leurs besoins dans des peuplements irrégularisés ou en mosaïque.</p> <p>Ce n'est pas l'état d'irrégularisation du peuplement qui donne lieu à financement pour cette mesure ; ce sont les actions nécessaires pour atteindre ou entretenir cet état qui sont financées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dégagements des tâches de semis acquis ;</li> <li>- lutte contre les espèces concurrentes ;</li> <li>- protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés</li> </ul> <p>En signant un contrat Natura 2000 avec cette action, le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement vers des marges de surface terrière (15 à 20 m<sup>2</sup>) en travaillant au profit des essences caractéristiques.</p> <p>Cette mesure ne peut être engagée qu'après une expertise écologique des surfaces concernées et l'élaboration d'une notice qui précisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pratiques sylvicoles actuelles ;</li> <li>- les modalités de mise en œuvre de la mesure (plan des travaux sylvicoles) ;</li> <li>- les habitats naturels visés ;</li> <li>- la surface sur laquelle la mesure peut s'appliquer.</li> </ul> <p><i>Mesures : F15</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF.		358 ha	<p>Montant plafond fixé par arrêté préfectoral régional : 1500 €/ha (sous réserve de modification de l'arrêté)</p> <p>Expertise écologique sur devis</p>	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Cahier des charges de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (à titre indicatif)	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>C1c : Constituer un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissement</b>	Contrat	<p>Il s'agit de permettre le maintien et le développement d'arbres morts et à cavités dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Ces arbres sont notamment essentiels aux populations de coléoptères saproxyliques et de chauves-souris. Cette mesure ne peut être mise en œuvre que par le biais d'un contrat Natura 2000 qui s'applique sur une durée de 30 ans et qui porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des arbres sénescents disséminés (essences principales ou secondaires dont le diamètre à 1,30 m est supérieur ou égal à 40 cm) qui devront être laissés en place (ou à terre s'il tombe) ;</li> <li>- des îlots de bois sénescents d'1/2 hectare minimum qui ne feront l'objet d'aucune intervention sylvicole.</li> </ul> <p>Elle ne peut être engagée qu'après une expertise écologique des arbres ou surfaces concernés et l'élaboration d'une notice de gestion qui précisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pratiques sylvicoles actuelles ;</li> <li>- les modalités de mise en œuvre de la mesure ;</li> <li>- la surface de l'îlot sur laquelle la mesure peut s'appliquer ;</li> <li>- les arbres sénescents sélectionnés.</li> </ul> <p>Un seul contrat par parcelle cadastrale sera autorisé par période de 30 ans. Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les emplacements des îlots de bois sénescents ou arbres disséminés seront définis afin d'éviter la mise en danger du public et des infrastructures (plus de 30 m d'un chemin ouvert au public).</p> <p><i>Mesures : F12</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF.		358 ha	<p>Barème forfaitaire détaillé par arrêté préfectoral régional avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un plafond fixé à 2000 €/ha pour l'immobilisation de tiges sélectionnées ;</li> <li>- un forfait fixé à 2000 €/ha pour l'immobilisation du fond (autre que le fond des tiges sélectionnées, cas des îlots de bois sénescents). Sous réserve de modification de l'arrêté.</li> </ul> <p>Expertise écologique</p>	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Cahier des charges de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (à titre indicatif)				Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>C1d : Améliorer l'étagement et l'épaisseur des lisières en bordure des espaces ouverts et voies de circulation</b>	Contrat	<p>Les lisières sont des zones de refuges, de reproduction, de nourrissage, de passage, etc. Elles sont la transition entre la forêt et les prairies par exemple, et sont très importantes pour de nombreuses espèces (chauves-souris, oiseaux, mammifères, etc.). Cette mesure vise à les rendre plus favorables en accentuant leurs irrégularités grâce à plusieurs zones où peuvent se développer différentes strates :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manteau arboré peu dense composé d'espèces pionnières et post-pionnières,</li> <li>- Un cordon de buisson,</li> <li>- Un ourlet herbeux.</li> </ul>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF.					25,8 KmL environ	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>C1e : Entretien des mares et étangs du site Natura 2000</b>	Contrat	<p>Plusieurs étangs et mares existent sur le site Natura 2000 et sont utilisés par les amphibiens. Cette mesure vise à leur maintien dans un bon état de leur capacité d'accueil. Il s'agira donc de s'assurer que les conditions sont bonnes et dans le cas contraire, d'y remédier (mesure de l'envasement, de l'ensoleillement, de la surface en eau, de la présence de végétation, aquatique, etc.).</p> <p><i>Mesures : N09 R, F02</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF.					1 ha environ	Sur barème ou devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>C1f : Formation à la reconnaissance des arbres porteurs de gîtes à chauves-souris</b>	Animation	<p>Cette mesure vise à organiser des formations afin de reconnaître les gîtes à chauves-souris, qui peuvent souvent passer inaperçus lors des marquages des coupes d'arbres en forêts. Il est nécessaire que des spécialistes effectuent un repérage des aires, des loges de pic ou des gîtes. Il sera également indispensable de sensibiliser les agents forestiers, les ouvriers forestiers et les conducteurs de travaux à la prise en compte de ces arbres.</p> <p><i>Mesure : 7.1</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF					358 ha	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Cahier des charges de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (à titre indicatif)				Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>C1g : Recherche et matérialisation des arbres porteurs de gîtes à chauves-souris</b>	Contrat	<p>Les arbres hébergeant des gîtes à chauves-souris ou nids d'oiseaux, peuvent parfois passer inaperçus lors des marquages des coupes en forêt. Il est donc nécessaire de les repérer. Celui-ci devra déterminer la nécessité de conserver le gîte en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'occupation en période favorable,</li> <li>- De sa susceptibilité d'être occupé à nouveau.</li> </ul> <p>Le mode de marquage sera à déterminer avec le propriétaire ou le gestionnaire.</p> <p><i>Mesure : F13</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF					358 ha	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>C1h : Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire</b>	Contrat	<p>Cette mesure à mettre en défens de façon permanente ou temporaire des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire menacés par la fréquentation ou les activités en place. La mise en défens se fera sur des surfaces en lien avec les espèces et habitats visés, sur des habitats limités aux proches abords des lieux à respecter.</p> <p>La mise en défens s'accompagnera d'une information des usagers.</p> <p><i>Mesures : F10, F14, N24P, N26P</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF					Non évaluable	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>C1i : Entretien l'ouverture des clairières forestières</b>	Contrat	<p>Cette mesure a pour objectif de maintenir ouverte la clairière située au cœur du site Natura 2000, car elle est lieu de nourrissage favorable pour les chauves-souris. Il s'agira de maintenir cette clairière en prairie (utilisation ancienne comme culture) par des travaux de coupe d'arbres, de broyage ou de fauche, de préférence tardive, et en conservant une bande refuge non fauchée à déplacer chaque année.</p> <p><i>Mesures : F01, N02P, N01P</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains	Propriétaires privés, entreprises de travaux					1,11 ha	Contrat : environ 1700 € pour la restauration puis 600 € d'entretien mécanique par an	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>C1j : Reconvertir les plantations de résineux en peuplements de feuillus indigènes</b>	Contrat	<p>Cette mesure vise à réduire les surfaces de peuplements de résineux en les coupant et en les remplaçant par des plantations de feuillus indigènes correspondants aux peuplements naturels du site.</p> <p><i>Mesure: F11</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains.	Entreprises de travaux forestiers, ONF et CRPF					120 ha environ	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

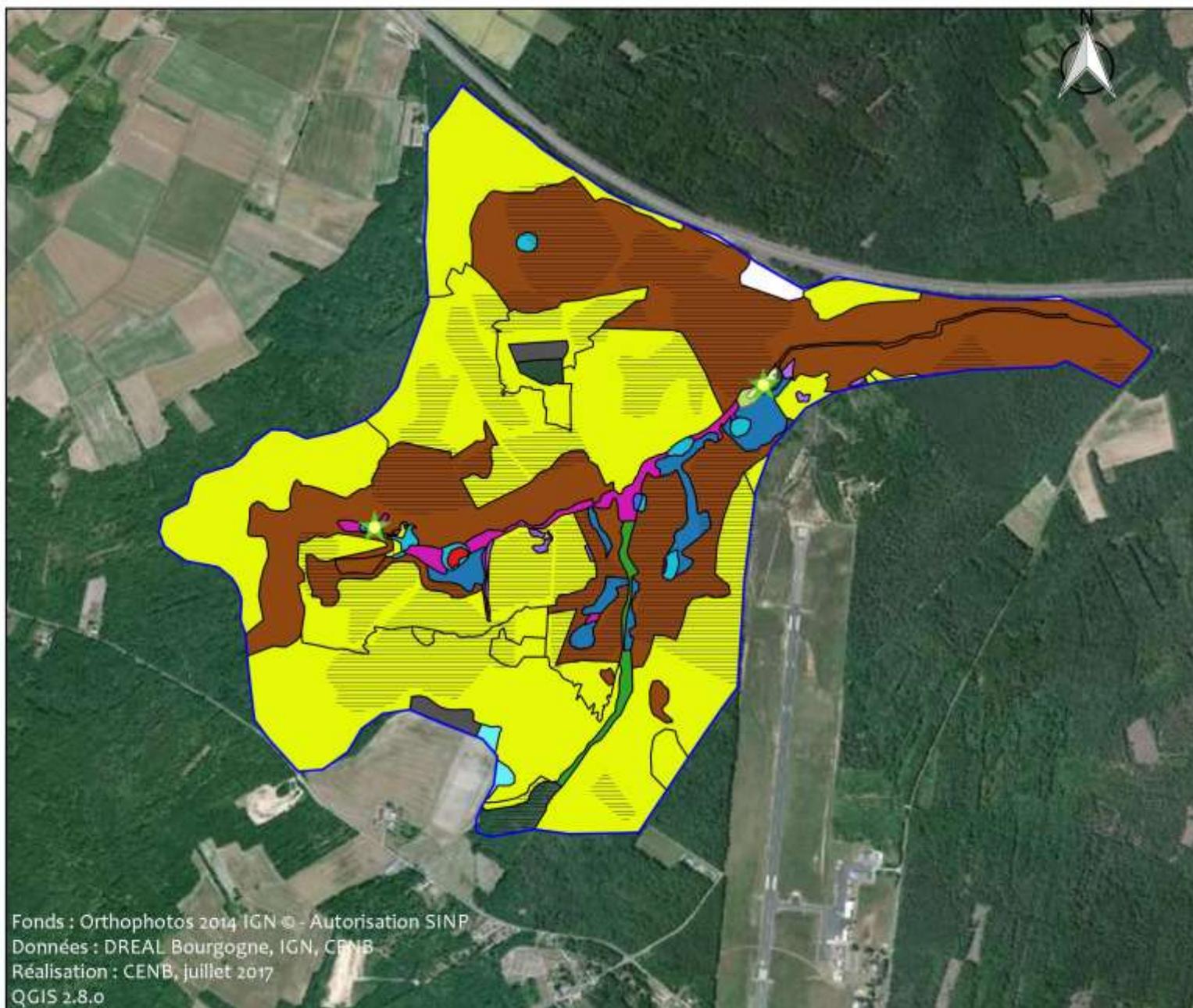
Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Cahier des charges de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier (à titre indicatif)					Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>C2a : Gestion des plantes invasives</b>	Contrat	<p>Cette mesure vise à proposer des actions pour une meilleure gestion des espèces invasives, et notamment le Raisin d'Amérique, présent sur le site. Pour ce dernier, il s'agira d'être vigilant durant le chantier afin de ne pas disséminer l'espèce par inadvertance. Afin de l'éradiquer, un arrachage est proposé. Il pourra avoir lieu entre avril à juillet. Plusieurs possibilités existent : arrachage mécanique ou manuel via un chantier participatif par exemple.</p> <p><i>Mesures: N20P et R, F11</i></p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains	Propriétaires privés, entreprises de travaux, associations d'insertion						Moins d'1 ha	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>C2b : Elaborer une fiche de bonnes pratiques forestières en présence du Raisin d'Amérique</b>	Animation	<p>Le Raisin d'Amérique est une espèce invasive dont la présence peut être favorisée lors de l'exploitation forestière. Il s'agit d'informer les propriétaires forestiers de la présence de cette plante, de son caractère invasif, et de prodiguer des conseils lors de l'exploitation pour éviter sa propagation.</p> <p>Mesure : 7.1</p>	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains, exploitants forestiers.	Entreprises de Travaux forestiers, ONF et CRPF						358 ha	Sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

## Carte

Carte 12 : Les mesures spatialisées liés aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire



Carte 12 : mesures spatialisées du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche » (89)



### Légende

Périmètre du site Natura 2000

Mesures :

A1a

A1a, A3a

A1b, A3a

A2a, B2b, A3a, C1a, C1b

A3a, C1a

B1a, B2a

C1b

C1j

A1c, A2d

A2c

C1e

C1d

A2a, C1j

0 250 500 m



1:20 000

Fonds : Orthophotos 2014 IGN © - Autorisation SINP  
Données : DREAL Bourgogne, IGN, CENB  
Réalisation : CENB, juillet 2017  
QGIS 2.8.0

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Bourgogne



Mesures de gestion transversales										
<b>D1a : Réaliser une plaquette de présentation du site Natura 2000</b>	Animation	<p>Cette mesure consiste à réaliser et diffuser une plaquette d'information sur les caractéristiques et l'intérêt écologique du site et la démarche Natura 2000. Cette plaquette est à destination du grand public (notamment les usagers du site Natura 2000 et les habitants des communes comprises dans le site).</p> <p>Plaquette d'information : dépliant A4, couleur, 3 volets Impression du document en 5000 exemplaires Diffusion auprès des Communes, EPCI (et offices de tourisme) qui se chargeront ensuite de la transmission à tous les habitants des trois communes du site.</p>	Structure animatrice	Structure animatrice et prestataire extérieure				-	<p>Sur devis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conception : plafond à 4500 €</li> <li>- impression : plafond à 2000 € pour 5000 exemplaires</li> </ul> <p>10 jours « structure animatrice (rédaction et diffusion maquette)</p>	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>D1b : Informer, mobiliser et accompagner les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB</b>	Animation	<p>Il s'agit d'informer les acteurs du site sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les enjeux de conservation, les objectifs et les mesures de gestion préconisées ;</li> <li>- l'impact de leurs activités sur le fonctionnement de celui-ci.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'objectif est de favoriser le déploiement des mesures de gestion spatialisées en mobilisant et en accompagnant les acteurs locaux dans la mise en œuvre du DOCOB</p> <p>La mesure concerne donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'animation du Comité de suivi, organe de concertation et de débat (composé des membres du COPIL) qui est chargé d'orienter et de valider la stratégie de mise en œuvre du DOCOB et de contribuer à son évaluation ; il se réunira annuellement (bilan sur la mise en œuvre du DOCOB, projets en cours, programme prévisionnel et stratégie associée) ;</li> <li>- la rencontre, l'information et la mobilisation de propriétaires ou exploitants, forestiers et agricoles, sur la démarche Natura 2000 et la proposition éventuelle de contrats. La structure animatrice pourra intervenir en appui des représentants du monde forestier (CRPF, ONF), de la Chambre d'Agriculture, de la DREAL, etc ;</li> <li>- la mise en œuvre de réunions publiques dans les communes du site afin d'informer la population locale sur le contenu du document d'objectifs.</li> <li>- la diffusion d'informations actualisées sur Natura 2000, sur les connaissances du site ou sur des savoirs faire pour professionnaliser les partenaires (aspects scientifiques, techniques, juridique) ;</li> <li>- l'appui technique aux maîtres d'ouvrages et aux partenaires souhaitant s'engager dans la mise en œuvre des actions de gestion ;</li> <li>- la valorisation du réseau humain et des personnes qui s'engagent, des expériences et des actions mises en œuvre (organiser des visites terrains...)</li> <li>- la sensibilisation aux habitats naturels d'intérêt communautaire auprès du propriétaire et de l'exploitant de l'aérodrome d'Auxerre-Branches, concerné par ces milieux.</li> </ul>	Structure animatrice	Structure animatrice				-	10 jours/an « structure animatrice	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

<b>D1c : Améliorer le sentier pédestre existant</b>	Animation Contrat	Le sentier pédestre actuel est assez peu visible sur le terrain. L'objectif de cette mesure est de l'aménager en positionnant le long du trajet des bornes et/ou panneaux explicatifs. Plusieurs sujets pourront être abordés sur les panneaux : Natura 2000, les milieux naturels rencontrés, la gestion proposée, la faune de la forêt, etc. Cette mesure comprend l'impression et la pose du panneau. Sa conception sera réalisée via des crédits d'animation et comprendra une étude préalable pour définir : - s'il est possible de développer un second parcours basé sur le premier permettant de voir d'autres milieux naturels et de proposer deux niveaux de longueurs de randonnée ; - les éléments pédagogiques les plus adaptés (panneaux, bornes, jeux, etc.) ; - les thèmes à aborder ; - les coûts estimatifs. Un comité technique sera mis en place pour suivre l'avancée de ce projet.	Propriétaires et titulaires des droits réels et personnels des terrains	Prestataires extérieurs, collectivités locales, structure animatrice									Sur devis : - fourniture et pose de barrière - aménagement linéaire : - impression, fourniture et pose de panneaux (interdiction de passage, de recommandation ou d'information) - impression et pose des bornes  20 jours structure animatrice (conception et coordination)	Etat Europe (FEDER) Collectivités locales et territoriales Autres cofinanceurs
<b>D1d : Contribuer ou participer à des événements pour informer le grand public</b>	Animation	La structure animatrice se tiendra disponible pour contribuer ou participer à des événements (sorties nature, tenue de stand d'information, etc) sur les communes du site Natura 2000 ou celles limitrophes. Il s'agira d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux sur le patrimoine naturel du site et ses enjeux de conservation.	Structure animatrice	Structure animatrice								-	4 jours/an structure animatrice	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>E1a : Réaliser une étude ciblée sur les chiroptères d'intérêt communautaire</b>	Animation (étude)	Cette étude consistera à réaliser des inventaires complémentaires ciblés sur les chiroptères d'intérêt communautaire et à répondre aux objectifs suivants : - évaluer les enjeux de conservation liés à ce groupe et l'état de conservation des populations identifiées ; - définir d'éventuelles mesures de gestion pour assurer la conservation de ces espèces.	Structure animatrice	Structure animatrice et prestataire extérieur								-	Sur devis avec un plafond à 15 000 euros  5 jours structure animatrice (suivi et coordination des études)	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>E1b : Réaliser une étude ciblée sur les amphibiens du site Natura 2000</b>	Animation (étude)	Cette étude consistera à réaliser des inventaires complémentaires ciblés sur les amphibiens et à répondre aux objectifs suivants : - évaluer les enjeux de conservation liés à ce groupe et l'état de conservation des populations identifiées ; - définir d'éventuelles mesures de gestion pour assurer la conservation de ces espèces.	Structure animatrice	Structure animatrice et prestataire extérieur								-	Sur devis avec un plafond à 10 000 euros  5 jours structure animatrice (suivi et coordination des études)	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>E2a : Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire</b>	Animation (étude)	Définir et appliquer un protocole pour suivre et évaluer l'état de conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire présents sur le site (pelouses sèches, landes, tourbière et bas-marais). En comparaison avec le diagnostic initial du site, il s'agira de mesurer l'évolution de l'état de conservation des habitats lors de la dernière année de mise en œuvre du DOCOB. Ce travail sera réalisé en cohérence avec les méthodes d'évaluation proposées par le Muséum National d'Histoire Naturelle et avec l'appui du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.	Structure animatrice	Structure animatrice et prestataire extérieure								10 ha environ	Sur devis  3 jours « structure animatrice » (suivi et coordination de l'étude)	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

<b>E2b : Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats forestier d'intérêt communautaire</b>	Animation (étude)	Définir et appliquer un protocole pour suivre et évaluer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire présents sur le site (chênaie pédonculée acide, chênaie-charmaie acide). En comparaison avec le diagnostic initial du site, il s'agira de mesurer l'évolution de l'état de conservation des habitats lors de la dernière année de mise en œuvre du DOCOB. Ce travail sera réalisé en cohérence avec les méthodes d'évaluation proposées par le Muséum National d'Histoire Naturelle et avec l'appui du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.	Structure animatrice	Structure animatrice et prestataire extérieure	159 ha environ	Sur devis 3 jours structure animatrice (suivi et coordination de l'étude)	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>E2c : Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion engagée</b>	Animation	De manière à accompagner la mise en œuvre de ces mesures de gestion et à évaluer leur impact sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, il est nécessaire de mettre en place un suivi écologique des zones faisant l'objet de telles mesures. Il s'agira de définir et d'appliquer différents protocoles de suivi adaptés aux mesures et aux habitats visés. Les données collectées à l'issue du suivi devront donc permettre de déterminer dans quelles mesures les travaux de gestion mis en œuvre contribuent au maintien ou au rétablissement des habitats naturels visés (habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce). Parallèlement, ces données pourront permettre d'ajuster si nécessaire les modalités de gestion, et de disposer d'éléments pour orienter à plus long terme la gestion des zones concernées.	Structure animatrice	Structure animatrice et/ou prestataire extérieure	-	A chiffrer lors des expertises pour la contractualisation	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>E2d : Suivre la présence du Raisin d'Amérique</b>	Animation	La Raisin d'Amérique est connu sur le site Natura 2000 mais sans en avoir une connaissance fine. Cette mesure consiste donc à faire un premier état des lieux de l'espèce sous forme de cartographie pour pouvoir cibler son arrachage via la mesure C2a. Il sera important ensuite de quantifier la plus-value de cet arrachage par un second suivi.	Structure animatrice	Structure animatrice et/ou prestataire extérieure	Moins d'1 ha	10 jours structure animatrice année 1 puis 3 jours/ an	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>E3a : Sensibiliser les pratiquants de loisirs verts motorisés</b>	Animation	La pratique des loisirs verts motorisés (4x4, moto-cross, quad) est pratiquée sur le site Natura 2000 sur des secteurs interdits (forêts, pelouses sableuses...). Cette mesure propose de sensibiliser les pratiquants par plusieurs biais : rencontre du Codever, informations en mairie, mise en place de panneaux sur le site et toute autre initiative qui va dans ce sens.	Structure animatrice	Structure animatrice et/ou prestataire extérieur		15 jours la première année puis 3 jours/an structure animatrice  Coût des panneaux sur devis	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

<b>F1a : Veille foncière</b>	Animation	L'objectif général est de permettre à la structure animatrice de contribuer à la mise en œuvre des contrats et d'assurer l'animation du document d'objectifs, par une meilleure connaissance foncière du site Natura 2000 et par un appui à la contractualisation. Il s'agit : - d'identifier et de lister les propriétaires et exploitants sur le site Natura 2000 ; - d'assurer une veille foncière sur des terrains susceptibles d'être achetés ou conventionnés par les Collectivités ou d'autres structures, dans un objectif de préservation des milieux naturels ; - de proposer des solutions foncières pour faciliter la mise en place d'actions de gestion (associations foncières...).	Structure animatrice	Structure animatrice et partenaires extérieures (SAFER)							-	2 à 5 jours /an structure animatrice	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs Conseil Général (politique ENS)
<b>F1b : Suivre la mise œuvre du DOCOB</b>	Animation	Il s'agit pour la structure animatrice de suivre l'avancement du DOCOB et les mesures qui y sont préconisées. Ce suivi sera réalisé dans un logiciel adapté (SIN2), l'outil de suivi des DOCOB réalisé par l'Agence Française de la Biodiversité. Il permettra ainsi de réaliser un suivi au fil du temps des actions réalisées : animation, contrats, veille évaluation des incidences, études et suivis scientifiques, etc. La structure animatrice rendra compte auprès du comité du suivi du site de l'état d'avancement du DOCOB au travers d'un bilan d'activité annuel. Ce dernier comprend une synthèse et une analyse de l'exécution de chaque mesure en tenant compte des aspects scientifiques et techniques (type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées, etc.). Le programme annuel d'activités de l'année suivante sera joint à ce bilan.	Structure animatrice	Structure animatrice							-	3 jours/an structure animatrice	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>F2a : Favoriser et suivre la cohérence des politiques publiques, projets et événements avec les objectifs et enjeux du DOCOB</b>	Animation	Cette mesure consiste à faire connaître le site Natura 2000 et rappeler ses enjeux et objectifs de conservation à l'ensemble des porteurs de projets et acteurs du territoire. La structure animatrice s'attachera à : - veiller sur les nouveaux projets et politiques publiques mises en œuvre (SDAGE, adaptation au changement climatique, SCoT Auxerrois...); - participer aux instances de pilotages de ces projets et différentes commissions techniques ; - apporter les informations et données aux porteurs de projets et aux services instructeurs pour la prise en compte des objectifs et enjeux du DOCOB dans tous types de projet.	Structure animatrice	Structure animatrice							-	4 jours/an structure animatrice	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs
<b>F3a : Faire évoluer le périmètre du site Natura 2000</b>	Animation	La désignation du périmètre du site Natura 2000 date de 1997. Une étude réalisée dans le cadre de ce document d'objectifs a mis en évidence certains arguments pour faire évoluer le périmètre. Cette mesure vise donc à reprendre cette étude et proposer un périmètre cohérent pour faciliter l'animation du site. Ceci passera par la rencontre avec les acteurs intéressés notamment, pour voir si cette évolution est possible, si des préconisations sont suffisantes, etc.	Structure animatrice	Structure animatrice								7 jours structure animatrice	Etat Europe (FEADER) Autres cofinanceurs

## Synthèse sur les mesures de gestion proposés (tableau 13)

### Les mesures spatialisées

Ces mesures seront mises en œuvre sur le site en fonction des habitats naturels présents (voir carte n°12).

#### • **Les mesures liées aux milieux humides**

Les habitats d'intérêt communautaire humides du site Natura 2000 représentent de faibles surfaces réparties dans les points topographiquement les plus bas. Les mesures proposées tiennent compte de la typicité des communautés végétales en place et du caractère humide. L'objectif est le maintien, ou la restauration, des espèces végétales qui déterminent l'habitat d'intérêt européen. Ceci passe par des propositions d'actions telles que l'élimination d'espèces non typiques menaçantes pour l'habitat d'intérêt communautaire, mais aussi par une prise en compte de l'hydrologie. En effet, la quantité d'eau et la façon dont celle-ci circule dans le sol va déterminer la possibilité d'évolution des communautés végétales en place. Il apparaît donc prioritaire de ne pas perturber ce fonctionnement hydraulique et de proposer des solutions pour sa prise en compte (utilisation d'engins légers, pas de passage dans les cours d'eau, pas de piétinement de la tourbière...).

#### • **Les mesures liées aux pelouses et landes sèches**

Si les milieux ouverts humides d'intérêt communautaire sont peu présents sur le site, les zones ouvertes sèches d'intérêt européen le sont encore moins. Or, elles sont également à l'origine de la désignation du secteur en site Natura 2000. Ces patches, malgré leurs faibles surfaces, sont fortement patrimoniaux et nécessitent impérativement d'être maintenus ou restaurés. Ceci est d'autant plus important que leur réduction entraîne une rupture de continuité écologique entre eux, les isolants et les rendant encore plus vulnérables. Les actions proposées visent donc la reconquête de cette ouverture, pour que s'expriment le cortège de plantes qui y est associé.

#### • **Les mesures liées aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire**

Ce site Natura 2000 est à plus de 95 % forestier. Les peuplements qui le constituent ont été largement modifiés, avec des surfaces importantes de résineux, ou de jeunes forêts de feuillus. Le potentiel d'accueil d'espèces d'intérêt communautaire, telles que les chauves-souris, a été largement altéré de ce fait. Cette situation n'est toutefois pas irréversible et des leviers existent. C'est l'objectif des mesures proposées, de viser des points précis d'amélioration de l'accueil des espèces d'intérêt européen, en améliorant par exemple la gestion des lisières, en augmentant le pourcentage d'arbres morts et/ou sénescents, ou encore en convertissant des peuplements résineux en feuillus. Toutes ces actions ne sont pas incompatibles avec la sylviculture en cours et un travail en lien étroit avec la profession sera impératif pour la reconquête d'un état de la forêt favorable aux espèces.

Toutefois, il faut noter que le parcellaire cadastrale du site Natura 2000 est très morcelé et que cela rend la mise en place de mesures de gestion difficile. Il sera alors important de travailler sur ce point pendant l'animation afin d'étudier la possibilité de rendre le parcellaire plus rationnel.

Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche »  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne – Novembre 2017

### Les mesures transversales

Elles s'inscrivent dans un cadre plus large que le strict périmètre du site Natura 2000. Elles s'attachent à développer des missions qui concernent l'intégralité du site ou plusieurs entités de gestion. Elles seront principalement mises en œuvre par la structure chargée de l'animation du DOCOB.

Elles concernent principalement la coordination, le suivi, l'information, la sensibilisation et l'évaluation. Un budget global sera attribué à la structure animatrice chargée de la mise en œuvre de ce Document d'Objectifs afin qu'elles puissent être appliquées. La structure animatrice pourra elle-même réaliser ces mesures ou les confier à des partenaires extérieurs.

Une estimation du coût de l'ensemble des mesures spatialisées et transversales, et les dispositifs mobilisés (Contrat Natura 2000, MAEC, budget d'animation, etc.) pour leur financement sont précisés dans les tableaux pages suivantes.

**Tableau 14 : Récapitulatif des coûts et calendrier prévisionnel des mesures spatialisées**

Code	Priorité (1)	Mesures de gestion proposées	Opérations	Coût Contrat € (2)	Coût MAEC € (2)	Surface maximale éligible (ha)	Surface objectif à 8 ans (ha)	Dispositifs mobilisés et coût					Calendrier prévisionnel										
								Contrat Natura 2000	MAEC	Budget d'animation (investissement)	Budget d'animation (fonctionnement)	Coût objectif à 8 ans (orientation MAEC) hors budget animation	Coût objectif à 8 ans (orientation Contrat) hors budget animation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
A1a	***	Ouvrir les secteurs de tourbière et bas-marais en cours de fermeture ou fermés et maintenir leur ouverture par entretien mécanique	Chantier lourd de restauration	3 000	-	2,58 ha	0,50 ha	X	-	-	-	-	1 500 €										
			Entretien mécanique	1 500																			
			Expertise écologique	2 000																			
A1b	**	Utiliser des dispositifs spéciaux de franchissement des cours d'eau	Kit de franchissement temporaire	600	-	3 kits	3 kits	X	-	-	-	-	1 800 €										
A1c	**	Dissuader l'entrée dans la tourbière par l'information du grand public	Conception, impression et pose d'un panneau d'information	4 000	-	-	1 panneau	X	-	4 000 €	4 jours 1 800 €	-	-										
A2a	**	Gérer sélectivement les essences non conformes aux peuplements de feuillus indigènes	Coupe et exportation	10 000	-	161 ha	10 ha	X	-	-	-	-	100 000 €										
A2b	*	Reboucher les fossés de drainage existants	Pose de seuils en bois	5 000	-	-	200 mL	X	-	-	-	-	5 000 €										
A2c	*	Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire	Pose de barrière	3 000	-	5 barrières	2 barrières	X	-	6 000 €	-	-	-										
			Pose de clôture	30																			
A3a	**	Utiliser des techniques de débardage alternatives	Débardage à cheval	Sur devis	-	162 ha	20 ha	X	-	-	-	-	-										
			Débardage par câble mâât	Sur devis																			
B1a	***	Ouvrir les parcelles fortement embroussaillées	Chantier lourd de restauration	3 000	-	0,9 ha	0,5 ha	X	-	-	-	-	1500 €										
			Entretien mécanique	1 500																			
			Expertise écologique	2 000																			
B2a	**	Gestion extensive des pelouses par entretien mécanique	Entretien mécanique	1 500	-	0,9 ha	0,5 ha	X	-	-	-	-	1 000 €										
			Expertise écologique	2 000																			
B2b	**	Gérer sélectivement les essences non conformes aux cortèges végétaux locaux	Coupe et exportation	10 000	-	80 ha	10 ha	X	-	-	-	-	100 000 €										
B2c	*	Informers les utilisateurs de la présence de milieux fragiles et exceptionnels	Conception, impression et pose d'un panneau d'information	4 000	-	-	1 panneau	X	-	4 000 €	4 jours 1 800 €	-	-										
B2d	*	Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire	Pose de barrière	3 000	-	5 barrières	2 barrières	X	-	3 000 €	-	-	6 000 €										
			Pose de clôture	30																			
C1a	**	Favoriser et maintenir les pratiques sylvicoles garantissant la conservation et la régénération des habitats forestiers d'intérêt communautaire	Guide de bonnes pratiques	-	-	-	-	-	-	10 000 €	15 jours 6 750 €	-	-										
C1b	**	Améliorer la structure des peuplements forestiers par des travaux d'irrégularisation	Travaux d'irrégularisation	1 500	-	352 ha	20 ha	X	-	-	-	-	30 200 €										
			Expertise écologique	2 000																			
C1c	**	Constituer un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissement	Arbres sénescents disséminés	2 000	-	0,5 ha	0,5 ha	X	-	-	-	-	15 000 €										
			Îlot de vieillissement	4 000		2	2																
			Expertise écologique	2 000		3	3																
C1d	*	Améliorer l'étagement et l'épaisseur des lisières en bordure des espaces ouverts et voies de circulation	Travaux d'irrégularisation	30 €/mL	-	4,42 Km	500 mL	X	-	-	-	-	15 000 €										
C1e	*	Entretien des mares et étangs du site Natura 2000	Curage / reprofilage des berges	35 €/m²	-	800 m²	500 m²	X	-	-	-	-	17 500 €										
			Coupes des ligneux / débroussaillage																				
			Surcreusement																				
			Etude amphibiens																				10 000
C1f	**	Formation à la reconnaissance des arbres porteurs de gîtes à chauves-souris	Formation	3 000	-	Non évaluée	-	-	-	-	2 900 €	-	-										
C1g	**	Recherche et matérialisation des arbres porteurs de gîtes à chauves-souris	Etude et matérialisation des arbres	5 000	-	Non évalué	-	-	-	-	2 jours 900 €	-	-										
C1h	*	Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire	Pose de barrière	3 000	-	2 barrières	1 barrière	X	-	3 000 €	-	-	-										
			Pose de clôture	30																			

Code	Priorité (1)	Mesures de gestion proposées	Opérations	Coût Contrat € (2)	Coût MAEC € (2)	Surface maximale éligible (ha)	Surface objectif à 8 ans (ha)	Dispositifs mobilisés et coût					Calendrier prévisionnel										
								Contrat Natura 2000	MAEC	Budget d'animation (investissement)	Budget d'animation (fonctionnement)	Coût objectif à 8 ans (orientation MAEC) hors budget animation	Coût objectif à 8 ans (orientation Contrat) hors budget animation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
C1i	*	Entretien l'ouverture des clairières forestières	Restauration (coupe de ligneux, débroussaillage, broyage avec exportation)	1 700	-	1,1 ha	1,1 ha	X	X	5 jours 2 250	-	-	1 870 €										
			Entretien par fauche ou broyage avec exportation	600	-			X	X														
			Entretien par pâturage	300	-			X	X														
C1j	**	Reconvertir les plantations de résineux en peuplements de feuillus indigènes	Coupe et exportation	2 500	-	60 ha	10 ha	X	-	-	-	-	25 000 €										
C2a	*	Gestion des plantes invasives	Arrachage mécanique	Sur devis	-	1 ha	0,2 ha	X	-			-	Sur devis										
			Arrachage manuel		-			X	-			-											
C2b	*	Elaborer une fiche de bonnes pratiques forestières en présence du Raisin d'Amérique	Fiche de bonnes pratiques	-	-	-	-	-	-	1 000 €	2 jours 900 €	-	-										
								<b>TOTAL</b>		<b>33 250 €</b>	<b>13 050 €</b>	<b>0 €</b>	<b>321 370 €</b>										

(1) \*\*\*: niveau de priorité élevé, \*\* : niveau de priorité moyen, \* : niveau de priorité faible

(2) Coût plafond donné à l'hectare en dehors des expertises écologiques (coût donné par expertise) - Les plafonds indiqués pourront évoluer les années futures en fonction du coefficient d'actualisation de l'INSEE

Remarque : Plusieurs mesures sont positionnées sur un même secteur : la somme de la colonne des surfaces éligibles est donc largement supérieure à la surface totale du site qui bénéficiera d'une mesure de gestion.

**Tableau 15 : Récapitulatif des coûts et calendrier prévisionnel des mesures transversales**

Code	Priorité -1	Mesure de gestion	Temps de travail de la structure animatrice (Nombre de jours) par an								Temps de travail de la structure animatrice (Nombre de jours) pour 8 ans	Coût estimé par année (en euros)																Coût estimé pour 8 ans (en euros)		
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		Investissement	Fonctionnement	Total
												Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement			
D1a	+++	Réaliser une plaquette de présentation du site Natura 2000	10								10	2000	4500		0		0		0		0		0		0		0	2 000	4 500	6 500
D1b	+++	Informier, mobiliser et accompagner les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB	10	10	10	10	10	10	10	10	80		4500		4500		4500		4500		4500		4500		4500		4500	0	36 000	36 000
D1c	+++	Améliorer le sentier pédestre existant	10	10							20	8 000	4500		4500		0		0		0		0		0		0	0	9 000	9 000
D1d	++	Contribuer ou participer à des événements pour informer le grand public	4	2	4	4	4	4	4	4	30		1800		900		1800		1800		1800		1800		1800		1800	0	13 500	13 500
E1a	+++	Réaliser une étude ciblée sur les chiroptères d'intérêt communautaire		5							5		0	15 000	2250		0		0		0		0		0		0	15 000	2 250	17 250
E1b	++	Réaliser une étude ciblée sur les amphibiens d'intérêt communautaire		5							5		0	10 000	2250		0		0		0		0		0		0	10 000	2 250	12 250
E2a	+++	Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire	3								3		1350		0		0		0		0		0		8 000	1350	8 000	2 700	10 700	
E2b	+++	Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	3								3		1350		0		0		0		0		0		8 000	1350	8 000	2 700	10 700	
E2c	+++	Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion engagées	A chiffrer en fonction de la mise en place de mesures de gestion								0	A chiffrer en fonction de la mise en place de mesures de gestion																0	0	0
E2d	++	Suivre la présence du raisin d'Amérique	10	3	3	3	3	3	3	3	31		4500		1350		1350		1350		1350		1350		1350		1350	0	13 950	13 950
E3a	+++	Sensibiliser les pratiquants de loisirs verts motorisés	15	4	4	4	4	4	4	4	43		6750		1800		1800		1800		1800		1800		1800		1800	0	19 350	19 350
F1a	++	Veille foncière	2	2	2	2	2	2	2	2	16		900		900		900		900		900		900		900		900	0	7 200	7 200
F1b	+++	Suivre la mise en œuvre du DOCOB	3	6	15	15	15	15	15	15	99		1350		2700		6750		6750		6750		6750		6750		6750	0	44 550	44 550
F2a	++	Favoriser et suivre la cohérence des politiques publiques, projets et événements avec les objectifs et enjeux du DOCOB	3	8	10	10	10	10	10	10	71		1350		3600		4500		4500		4500		4500		4500		4500	0	31 950	31 950
F3a	+++	Faire évoluer le périmètre du site Natura 2000	7								7		3150		0		0		0		0		0		0		0	0	3 150	3 150
<b>TOTAL</b>			80	55	48	48	48	48	48	54	429	2000	36000	25000	24750	0	21600	0	21600	0	21600	0	21600	0	21600	16000	24300	43000	193050	<b>236050</b>

(1) +++ : niveau de priorité élevé, ++ : niveau de priorité moyen, + : niveau de priorité faible

**Tableau 16 : Suivi des mesures de gestion**

Intitulé de la mesure	Objectifs de développement durable	Objectif de réalisation à 8 ans (à atteindre)	Indicateur et descripteur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
A1a : Ouvrir les secteurs de tourbière et bas-marais en cours de fermeture ou fermés et maintenir leur ouverture par entretien mécanique	<b>A- Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire humides ouverts et fermés</b>	2,58 ha	Surface engagée		
A1b : Utiliser des dispositifs spéciaux de franchissement des cours d'eau		Utilisation de 3 kits	Nombre de contrats, nature et montant du matériel utilisé		
A1c : Dissuader l'entrée dans la tourbière par l'information du grand public		1 panneau à poser	Nombre d'outils d'information réalisés, nature et montant		
A2a : Gérer sélectivement les essences non conformes aux peuplements de feuillus indigènes		10 ha	Surface engagée		
A2b : Reboucher les drains existants		200 mL autour de la tourbière et dans les forêts chênaies acidiphile au nord-est	Surface ou linéaire engagés		
A2c : Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire		2 barrières à poser	Nombre de contrats, nature et montant du matériel acquis		
A3a : Utiliser des techniques de débardage alternatives		20 ha	Surface engagée, nombre de contrats		
B1a : Ouvrir les parcelles fortement embroussaillées	<b>B- Restaurer l'expression des habitats de landes et pelouses sèches vers un bon état de conservation</b>	0,9 ha	Surface engagée		
B2a : Gestion extensive des pelouses par entretien mécanique			Surface engagée		
B2b : Gérer sélectivement les essences non conformes aux cortèges végétaux locaux		10 ha	Surface engagée		
B2c : Informer les utilisateurs de la présence de milieux fragiles et exceptionnels		1 panneau	Nombre d'outils d'information réalisés, nature et montant		
B2d : Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire		2 barrières	Nombre de contrats, nature et montant du matériel acquis		

Intitulé de la mesure	Objectifs de développement durable	Objectif de réalisation à 8 ans (à atteindre)	Indicateur et descripteur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<b>C1a : Favoriser et maintenir les pratiques sylvicoles garantissant la conservation et la régénération des habitats forestiers d'intérêt communautaire</b>	<b>C- Rétablir les capacités d'accueils des forêts aux espèces d'intérêt communautaire</b>	<i>Elaborer et diffuser le guide des bonnes pratiques</i>	Nombre d'exemplaire distribué et liste des destinataires identifiés		
<b>C1b : Améliorer la structure des peuplements forestiers par des travaux d'irrégularisation</b>		20 ha	Surface engagée		
<b>C1c : Constituer un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissement</b>		0,5 ha ou 2 îlots de sénescence	Surface engagés et/ou nombre d'arbres sénescents sélectionnés		
<b>C1d : Améliorer la composition et la forme des lisières en bordure des espaces ouverts et voies de circulation</b>		500 mL	Surface ou linéaire engagés		
<b>C1e : Entretien des mares et étangs du site Natura 2000</b>		500 m <sup>2</sup>	Nombre de mares ou d'étangs contractualisés		
<b>C1f : Formation à la reconnaissance des arbres porteurs de gîtes à chauves-souris</b>		1 formation	Nombre de formation délivré Nombre de personnes présentes à ces formations et liste des organismes représentés		
<b>C1g : Recherche et matérialisation des arbres porteurs de gîtes à chauves-souris</b>		<i>Identification d'arbres porteurs de gîtes à chauves-souris</i>	Nombre d'étude réalisée Nombre d'arbres marqués, nature et montant du matériel utilisé		
<b>C1h : Mise en défens d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire</b>		1 barrière	Nombre de contrats, nature et montant du matériel acquis		
<b>C1i : Entretien l'ouverture des clairières forestières</b>		1,1 ha	Surface engagée		
<b>C1j : Reconvertir les plantations de résineux en peuplements de feuillus indigènes</b>		10 ha	Surface engagée		
<b>C2a : Gérer les plantes invasives</b>		0,2 ha	Surface de plantes arrachées sur surface totale détectée		
<b>C2b : Elaborer une fiche de bonnes pratiques forestières en présence du Raisin d'Amérique</b>					

Intitulé de la mesure	Objectifs de développement durable	Objectif de réalisation à 8 ans (à atteindre)	Indicateur et descripteur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
D1a : Réaliser une plaquette de présentation du site Natura 2000	<b>D- informer, valoriser et sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000</b>	1 plaquette	Nombre de plaquettes distribuées et liste des destinataires identifiés		
D1b : Informer, mobiliser et accompagner les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB		Organiser des réunions, rencontrer tous les acteurs du site	Nombre et nature des réunions d'informations, des rencontres entre partenaires, nombre de participants, public concerné, etc.		
D1c : Améliorer le sentier pédestre existant		Bornes et/ou panneaux le long du sentier	Nombre, nature des aménagements et coûts associés		
D1d : Contribuer ou participer à des événements pour informer le grand public		3 réunions / animations communales	Nombre et nature des contributions et événements, nombre de participant		
E1a : Réaliser une étude ciblée sur les chiroptères d'intérêt communautaire	<b>E- Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site</b>	1 étude sur les chiroptères	Rapport d'études Liste des mesures de gestion retenues et état de leur mise en œuvre (partenariats éventuels)		
E1b : Réaliser une étude ciblée sur les amphibiens du site Natura 2000		1 étude sur les amphibiens			
E2a : Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire		1 étude sur les habitats naturels d'intérêt communautaire	Rapport d'études Evolution de l'état de conservation		
E2b : Suivre et évaluer l'état de conservation des habitats forestier d'intérêt communautaire					
E2c : Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion engagée		Suivi des mesures de gestion	Rapport d'étude Evolution de l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire		
E2a : Suivre la présence du raisin d'Amérique		Avoir une carte de localisation de toutes les stations de raisin d'Amérique	Carte de localisation		
E3a : Sensibiliser les pratiquants de loisirs verts motorisés		Sensibiliser tous les pratiquants	Nombre de réunions réalisées Nombre de personnes sensibilisées		

Intitulé de la mesure	Objectifs de développement durable	Objectif de réalisation à 8 ans (à atteindre)	Indicateur et descripteur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<b>F1a : Animation foncière</b>	<b>F- Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs</b>	<i>Contribuer à la mise en œuvre des contrats et assurer l'animation du DOCOB Assurer une veille foncière pour l'achat ou le conventionnement de terrains</i>	Synthèse cartographique du parcellaire, liste des propriétaires associés, nombre de conventions, surface et nature des terrains acquis		
<b>F1b : Suivre la mise œuvre du DOCOB</b>		<i>Suivre l'avancement du DOCOB et les mesures qui y sont préconisées</i>	Bilan d'activité annuel avec analyse des indicateurs et descripteurs de réalisation liés aux autres actions		
<b>F2a : Favoriser et suivre la cohérence des politiques publiques, projets et événements avec les objectifs et enjeux du DOCOB</b>		<i>Veiller à une bonne compatibilité des politiques publiques, des projets et des événements avec les objectifs de conservation du site Natura 2000</i>	Nombre et nature des projets concernés Temps consacré par la structure animatrice pour la transmission d'information, participation aux instances de pilotages, etc.		
<b>F3a : Faire évoluer le périmètre du site Natura 2000</b>		<i>Proposer un nouveau périmètre Natura 2000</i>	Nombre de personnes contactées Evolution de la surface du périmètre		

**Tableau 17 : Evaluation de l'atteinte des objectifs**

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Indicateur de réalisation	Indicateur d'état
<b>A- Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire humides ouverts et fermés</b>	A1 : Rétablir un bon état de conservation des milieux tourbeux	Surface de tourbière restaurée, nombre contrats Natura 2000 réalisés, type et coût du matériel investi	<i>Evolution de l'état de conservation de la tourbière Evolution de l'ouverture de la tourbière Evolution des traces de fréquentation</i>
	A2 : Garantir l'expression des habitats naturels d'intérêt communautaire forestiers humides	Surface de forêt contractualisée, type de contrats Natura 2000, type et coût du matériel investi	<i>Evolution de l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaire</i>
	A3 : Assurer une gestion respectueuse de la fragilité des sols humides	Surface contractualisée, nombre de fois où ces techniques ont été utilisées	<i>Evolution de l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaire où ces techniques de débardage alternatives ont été mises en place</i>
<b>B- Restaurer l'expression des habitats de landes et pelouses sèches vers un bon état de conservation</b>	B1 : Restaurer l'ouverture des landes et pelouses sèches	Surface de pelouse restaurée	<i>Evolution de l'état de conservation des pelouses sèches Evolution des surfaces de pelouses</i>
	B2 : Maintenir en bon état de conservation les landes et pelouses sèches par l'entretien	Surface de pelouse entretenue, type, nombre et coût du matériel investi	
<b>C- Rétablir les capacités d'accueils des forêts aux espèces d'intérêt communautaire</b>	C1 : Développer les micro-habitats forestiers pour favoriser la faune associée	Nombre d'études réalisées, communautés sur lesquelles ont portées ces études, surface et linéaire engagés en contrat Natura 2000, nombre de personnes formées	<i>Evolution de l'état des populations d'espèces d'intérêt communautaire Evolution de la surface de la clairière Avoir une carte des arbres favorables aux chauves-souris eu départ et après 8 ans d'animation</i>
	C2 : Lutter contre l'installation des espèces invasives	Surface de plantes arrachées	<i>Evolution de la surface et de la répartition sur le site du Raisin d'Amérique</i>
<b>D- Intégrer Natura 2000 dans la vie locale</b>	D1 : Améliorer l'existant pour informer et sensibiliser le public aux enjeux du site	Nombre et type d'outils réalisés	<i>Nombre de personnes sensibilisées Evolution du sentier pédestre</i>
<b>E- Développer la mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site</b>	E1 : Améliorer les connaissances scientifiques	Rapport d'études Liste des mesures de gestion retenues et état de leur mise en œuvre (partenariats éventuels)	<i>Evolution des connaissances sur le site Natura 2000 au départ et après 8 ans d'animation</i>
	E2 : Assurer le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire et évaluer l'impact des mesures de gestion engagées	Rapport d'études Evolution de l'état de conservation	<i>Conclusion des études sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</i>

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Indicateur de réalisation	Indicateur d'état
	E3 : Empêcher la dégradation ou le dérangement des habitats et espèces d'intérêt communautaire par la fréquentation illégale des engins de loisirs motorisés	Nombre de réunions réalisées Nombre de personnes sensibilisées	<i>Evolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire sur le site</i> <i>Evolution de la fréquentation des engins de loisirs motorisés sur le site</i>
<b>F- Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs</b>	F1 : Suivre et assurer la mise en œuvre du document d'objectifs	Synthèse cartographique du parcellaire, liste des propriétaires associés, nombre de conventions, surface et nature des terrains acquis, bilan d'activité annuel avec analyse des indicateurs et descripteurs de réalisation liés aux autres actions	<i>Mise en place de contrats Natura 2000</i> <i>Nombre de propriétaires contactés</i>
	F2 : Assurer la cohérence entre les actions du DOCOB et les démarches territoriales et locales	Nombre et nature des projets concernés Temps consacré par la structure animatrice pour la transmission d'information, participation aux instances de pilotages, etc.	<i>Prise en compte de tous les projets ayant un lien avec le Natura 2000</i>
	F3 : Proposer un périmètre Natura 2000 cohérent	Nombre de personnes contactées Evolution de la surface du périmètre	<i>Avoir un nouveau périmètre Natura 2000</i>

**Tableau 18 : Suivi et évaluation des habitats d'intérêt communautaire**

Nom de l'habitat d'intérêt communautaire	Code Natura	Etat de conservation initial	Surface initiale recouverte par l'habitat	Evolution de la surface (en ha et en %)	Evolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Evolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Plans d'eau eutrophes avec dominances de macrophytes libre flottant à la surface de l'eau : <i>Spirodela</i> – <i>Lemnetum minoris</i> Müller & Görs 1960	3150-3	Bon	< 1 %				
Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines : <i>Nitellum flexilis</i> Corillion 1957	3140-2	Bon	< 1 %				
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitaires à montagnardes, des <i>Isoteo - Juncetea</i> : Groupement basal à <i>Isolepis setacea</i> et <i>Juncus bufonius</i>	3130-5	Bon	< 1 %				
Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures : <i>Corynephorion canescentis</i> Klik 1931	2330-1	Mauvais	< 0,50 ha (< 1 %)				
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles : <i>Alliario petiolatae</i> – <i>Chaerophylletum temuli</i> (Kreh)	6430-7	Bon	< 2 ha (< 1 %)				
Landes atlantiques subsèches : <i>Pleurozio schreberi</i> – <i>Ericetum cinereae</i> Br. – Bl. 1967	4030-7	Mauvais	< 1 ha (< 1 %)				
Végétation des tourbières hautes actives : <i>Ericetum tetralicis</i> (Allorge) Jonas ex Thébaud 2011	7110-1*	Moyen à mauvais	0,16 ha (< 1 %)				
Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine : <i>Sphagno palustris</i> – <i>Betuletum pubescentis</i> (Passarge et Hofmann) Mériaux et al. <i>nom. Inval.</i>	91D0-1.1*	Moyen à mauvais	2,33 ha (< 1 %)				

Nom de l'habitat d'intérêt communautaire	Code Natura	Etat de conservation initial	Surface initiale recouverte par l'habitat	Evolution de la surface (en ha et en %)	Evolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Evolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosae</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> : <i>Alnenion glutinosae</i> Oberd. 1953	91E0*	Bon	2,24 ha (< 1 %)				
Chênaies pédonculées à Molinie bleue : <i>Molinio caerulea</i> – <i>Quercetum roboris</i> (Tüxen) Scamoni et Passarge 1959	9190-1	Moyen	10,62 ha (3,14 %)				

**Tableau 19 : Suivi et évaluation des espèces d'intérêt communautaire**

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Code Natura	Etat de conservation initial	Estimation de la population initiale	Evolution de la population	Evolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Evolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1324	Non estimée	Non estimée				
Murin de Beschstein <i>Myotis beschsteinii</i>	1323	Non estimée	Non estimée				

## BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT G. (2014) – Suivi de la station de Piment royal et suivi photographique des sites Bois de la Biche. Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, 19 p. + annexes
- AUVERT S. (2014) – Connaissance des habitats du site Natura « Bois de la Biche ». Typologie phytosociologique des végétations naturelles et semi-naturelles. Conservatoire botanique national du bassin parisien délégation Bourgogne, 40 p. + annexes
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G., TOUFFET J. (2004) - Prodrôme des végétations de France. *Publications Scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, Coll. Patrimoines Naturels*, n°61, 171 p.
- BARDET O., FEDOROFF E., CAUSSE G. & MORET J. (2008) - Atlas de la flore sauvage de Bourgogne. *Coéd. / Copubl. Biotope, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris*. 752 p.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORIE C., DENIAUD J. (2005) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats agropastoraux. Tome 4. Vol. 1 & 2. La Documentation Française. 445 & 487 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., HAURY J. (2002) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats humides. Tome 3. La Documentation Française. 457 p.
- BENSETTITI F., LOGEREAU K., VAN ES J., BALMAIN C. (2004) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats rocheux. Tome 5. La Documentation Française. 381 p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C., CHEVALLIER H. (2001) - *Cahiers d'habitats Natura 2000*. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Habitats forestiers. Tome 1. Vol 1. La Documentation Française. 339 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C. (2002) - Corine Biotopes. Version originale, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F. & A.T.E.N. 175 p.
- CHIFFAUT A., CHAMBAUD F. & OBERTI D. (2010) – Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en Bourgogne : comment les prendre en compte dans les aménagements. DREAL Bourgogne. 146 p. + annexes
- Commission européenne (2000) - *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.
- CRPF Bourgogne (2014) – Fiche sur la gestion de la forêt en milieu remarquable, site Natura 2000 du Bois de la Biche. Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne, 4 p.
- ECOGEE (2015) – Etude environnementale préalable à l'application du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de l'aérodrome d'Auxerre-Branches. Syndicat Mixte de l'aérodrome Auxerre Branches, 115 p. + annexes
- FOREST C. (2005) – Plan de gestion des landes et tourbières du bois de la Biche. Partie 2 : objectifs et mesures de gestion. Conservatoire des sites naturels bourguignons, 15 p. + annexes
- HOLLIDAY J. – coord- (2017) – Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. 95 p.
- NAUCHE G. & DURET J.-L. (2000) – Plan de gestion des landes et tourbières du bois de la Biche. Partie 1 : analyse du fonctionnement écologique. Conservatoire des sites naturels bourguignons, 35 p. + annexes

RENARD L. & BOUCARD E. (2010) – Cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales. Sites Natura 2000 de Bourgogne. Mosaïque environnement, DREAL Bourgogne, 39 p. + annexes

ROYER J.-M., FELZINES J-C, MISSET C. & THEVENIN S. (2006) – Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, Nouvelle Série*, N. S. **25**, 394 p.

Service de la carte géologique de France (1967) – Carte géologique au 1 / 50 000, Auxerre n°402. Editions BRGM. Carte + notice, 12 p.

SIRUGUE D. & VARANGUIN N. (2012) – Atlas des amphibiens de Bourgogne. *Rev. Sci. Bourgogne Nature Hors-série* 11, 378 p.

SIRUGUE D. & VARANGUIN N. (2012) – Atlas des reptiles de Bourgogne. *Rev. Sci. Bourgogne Nature Hors-série* 12, 366 p.

TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 p.

VALENTIN-SMITH, G. *et al*. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 p.

## Webographie

[http://www.waldwissen.net/wald/tiere/saeuger/wsl\\_chauves\\_souris/index\\_FR](http://www.waldwissen.net/wald/tiere/saeuger/wsl_chauves_souris/index_FR)

# ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique  
ACCA : Association communale de chasse agréée  
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles  
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
AE SN : Agence de l'eau Seine Normandie  
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope  
ASP : Agence des services de paiements  
ATEN : Atelier technique des espaces naturels  
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières  
CA : Chambre d'agriculture  
CAD : Contrat d'agriculture durable  
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin Parisien  
CC : Communauté de communes  
CCI : Chambre de commerce et d'industrie  
CD : Conseil départemental  
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole  
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts  
CG : Conseil général (devenu CD)  
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels  
CR : Conseil régional  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
CENB : Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne  
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
CTE : Contrat territorial d'exploitation  
DCE : Directive cadre sur l'eau  
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt  
DDE : Direction départementale de l'équipement  
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture  
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports  
DDT : Direction Départementale des Territoires  
DGAC : Direction générale de l'aviation civile  
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)

DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409

DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
DPF : Domaine public fluvial  
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (devenu DDT)  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
ENS : Espace naturel sensible  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique  
FDC : Fédération départementale des chasseurs  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : Fonds européen de développement régional  
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole  
FEP : Fonds européen pour la pêche  
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises  
FNE : France nature environnement  
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles  
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
IGN : Institut Géographique National  
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne  
JORF : Journal officiel de la république française  
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement  
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
MAEC : Mesure agro-environnementale climatique  
MAET ou MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées  
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche  
MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (anciennement MEEDDAT)  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ORGFH : Orientations Régionales de Gestion de la Faune et de ses Habitats  
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
ONF : Office national des forêts  
PCB : Polychlorobiphényles  
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)  
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole

PNR : Parc naturel régional  
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)  
PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation  
PSA : Plan de servitude aéronautique  
PSG : Plan simple de gestion  
RN : Réserve naturelle  
RNN : Réserve naturelle nationale  
RNR : Réserve naturelle régionale  
RNV : Réserve naturelle volontaire  
RNU : Règlement National d'Urbanisme  
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
SAU : Surface Agricole Utile  
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SDGS : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

SHNA : Société d'Histoire Naturelle d'Autun  
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
SNB : Stratégie nationale pour la biodiversité  
SRA : Schéma régional d'aménagement  
SRB : Stratégie régionale pour la biodiversité  
SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole  
TDENS : Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles  
UE : Union européenne  
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature  
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement  
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZDE : Zone de développement éolien  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

# GLOSSAIRE

## **Aire de distribution**

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

## **Animateur – structure animatrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

## **Agence des services de paiements (ASP)**

Agence résultant de la fusion entre l'AUP et le CNASEA. Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il a pour mission d'accompagner les décideurs du secteur public dans la mise en œuvre de leurs politiques. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par l'ASP.

## **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

## **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

## **Biocénose**

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

## **Bioclimat**

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

## **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

## **Biomasse**

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

## **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

## **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

## **Climax**

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

## **Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement)

## **Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

### **Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

### **Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »**

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

### **Directive "Oiseaux sauvages"**

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

### **Direction Départementale des territoires (DDT)**

Service déconcentré de l'État à compétence interministérielle, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

### **Direction régionale de l'environnement (DIREN) ou Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

### **Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnée, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

### **Document d'objectifs (Docob)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

### **Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation ;
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

### **Espèce migratrice régulière d'oiseaux**

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

### **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « bon » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

### **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « bon » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est bon.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un bon état de conservation pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être bon, moyen ou mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un bon état de conservation lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

### **Études et notices d'impact**

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

### **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

### **Famille**

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

### **Faune**

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

### **Flore**

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

### **Formation végétale**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

### **Groupe de travail (ou commissions de travail)**

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

### **Groupement végétal**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Habitat d'espèce**

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernations... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

### **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

### **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

### **Impact**

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

### **Impacts cumulatifs**

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

### **Incidence**

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

### **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

### **Mesures agri-environnementales**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

### **Natura 2000**

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Structure porteuse**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

### **Physionomie**

Aspect général d'une végétation.

### **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

### **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque Etat membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Document d'objectifs du site Natura 2000 N°FR2600990 « Landes et tourbières du bois de la Biche »  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne – Novembre 2017

### **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### **Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Sites d'importance communautaire (SIC)**

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des Etats membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des Etats membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

### **Station**

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

### **Syntaxon**

Groupe végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

### **Sylvofaciès**

Physionomie prise par un même type de station lorsque la sylviculture qui y est pratiquée éloigne son peuplement du climax. Syn. Habitat de substitution.

**Taxon**

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

**Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)**

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

**Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

**Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

**Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

## LISTE DES ANNEXES :

- **ANNEXE 1** : *Arrêté préfectoral de protection de biotope de la vallée de la Biche*
- **ANNEXE 2** : *Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières du Bois de la Biche »*
- **ANNEXE 3** : *Liste des espèces animales patrimoniales recensées sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières du Bois de la Biche »*
- **ANNEXE 4** : *Liste des principales essences d'arbres non autochtones introduites*

## **ANNEXE 1 : Arrêté préfectoral de protection de biotope de la vallée de la Biche**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
---  
PREFECTURE DE L'YONNE  
---

Direction des Collectivités Locales  
et des Affaires Economiques

---  
1er Bureau  
---  
NM/MCN  
---  
DCLAE-BI-88- 003

**A R R E T E** portant protection du biotope  
de la " Vallée de la Biche" sur le terri-  
toire des communes de Branches et d'Appoigny.

Le Préfet,  
Commissaire de la République  
du Département de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la Nature,
- VU le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour l'application des articles 3 et 4 de la loi ci-dessus visée,
- VU les arrêtés interministériels du 24 avril 1979 et du 6 mai 1980 fixant la liste des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire,
- VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 définissant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national,
- VU le rapport établi par le Groupe Botanique du Centre Auxerrois de l'Université pour tous,
- VU l'avis de Mme le Maire de Branches en date du 8 septembre 1987,
- VU l'avis de M. le Maire d'Appoigny en date du 10 septembre 1987,
- VU l'avis de M. le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne en date du 12 octobre 1987,
- VU l'avis de M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne en date du 17 novembre 1987,
- VU l'avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages de l'Yonne, siégeant en formation de protection de la nature en date du 8 janvier 1988,

**CONSIDERANT** qu'un arrêté préfectoral de protection du biotope est la mesure réglementaire la mieux adaptée en vue de la protection de ce site,

**SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

### **A R R E T E :**

**Article 1er** Le site biologique établi sur les communes de Branches et d'Appoigny au lieu-dit "Vallée de la Biche" repose sur les parcelles cadastrales suivantes (selon les plans annexés au présent arrêté) :

.../...

Commune d'Appoigny : Section BW n° 1 à 12  
n° 61 à 65  
n° 67 à 85  
n° 162

Commune de Branches : Section E n° 1 à 61  
n° 258 à 270  
n° 317 à 344  
n° 346 à 349  
n° 380, 389, 390, 432, 434, 436, 438,  
440, 442, 444  
n° 446 à 448  
n° 450, 452, 456, 458, 463, 466, 475,  
476, 538

**Article 2** - La protection de ce milieu a pour but le maintien des espèces végétales et animales suivantes :

- *Drosera rotundifolia* (rossolis à feuilles rondes)
- *Myrica gale*
- *Pyrola rotundifolia* (pyrole à feuilles rondes)
- *Salix repens* (saule rampant)
- *Lacerta viridis* (lézard vert)
- *Vipera berus* (vipère péliade)

**Article 3** - Les activités forestières continuent à s'exercer librement. Cependant, toute modification de la couverture végétale actuelle ne résultant pas de l'exploitation courante est interdite. L'utilisation de produits phytosanitaires, d'insecticides et d'herbicides chimiques ne devra en aucun cas compromettre l'équilibre biologique du milieu.

**Article 4** - Sur l'ensemble des zones sont interdites, sauf autorisation préfectorale explicite prise après avis de la Commission des sites siégeant en formation de protection de la nature, toutes actions et tous travaux pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu.

Il est notamment interdit :

- de réaliser des opérations pouvant affecter le régime hydraulique de la nappe phréatique dans un sens défavorable aux équilibres biologiques notamment des travaux d'assèchement même partiel des zones humides,
- de déverser des produits ou matériaux de quelque nature que ce soit y compris les produits antiparasitaires, pouvant nuire à l'intégrité du milieu,
- d'abandonner, de déposer ou de jeter des papiers, boîtes de conserves, bouteilles, ordures ou détritiques de quelque nature que ce soit,
- d'abandonner, déposer, déverser, rejeter des eaux usées, produits chimiques, matériaux, résidus ou détritiques de quelque nature que ce soit.

**Article 5** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Yonne et affiché dans les communes de Branches et d'Appoigny. Mention sera faite dans l'Yonne Républicaine et l'Yonne Agricole.

.../...

**Article 6** - M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Mme le Maire de Branches, M. le Maire d'Appoigny, M. le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, M. le Directeur Départemental de l'Équipement, M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont expédition sera adressée à M. le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, à M. le Président du Groupe Botanique du Centre Auxerrois de l'Université pour tous, à M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne ainsi qu'aux propriétaires des terrains concernés.

Auxerre, le 14 Janvier 1988  
Pour le Préfet,  
Commissaire de la République,  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Didier Lauga

Pour expédition conforme,  
Le Chef de Bureau Délégué,

  
Nelly Minard



## ANNEXE 2 : Liste de la flore patrimoniale recensée sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières du Bois de la Biche »

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de rareté régional	Statut de protection	Déterminant ZNIEFF	Auteur et année de la donnée
Bouleau pubescent	<i>Betula alba</i>	RR			CENB 2005, CBNBP 2014
Piment royal	<i>Myrica gale</i>	RRR	PR*	Dét	CENB 2005, CBNBP 2014
Rosolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	RRR	PN2 LR2**	Dét	CENB 2005, CBNBP 2014
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	RR	PR	Dét	CENB 2005, CBNBP 2014
Bruyère à quatre angles	<i>Erica tetralix</i>	RRR	PR	Dét	CENB 2005, CBNBP 2014
Linaigrette à feuilles étroites	<i>Eriophorum polystachion</i>	RR		Dét	CENB 2005, CBNBP 2014
Isolépis sétacé	<i>Isolepis setacea</i>	RR			CENB 2005, CBNBP 2014
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	RR	PR	Dét	CENB 2005, CBNBP 2014
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>	RRR	PR	Dét	CENB 2005, CBNBP 2014
Sphaigne palustre	<i>Sphagnum palustre</i> Jensen		DHV***		CENB 2005, CBNBP 2014
-	<i>Sphagnum subnitens</i> Russ et Warnst.		DHV		CENB 2005, CBNBP 2014
-	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb. DHV		DHV		CENB 2005, CBNBP 2014
-	<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw.		DHV		CENB 2005, CBNBP 2014
Blechnum en épi	<i>Blechnum spicant</i>	RR			CENB 2005
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>	R			CENB 2005
Camomille romaine	<i>Chamaemelum nobile</i>	RRR		Dét	CENB 2005
Orchis tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i>	R			CENB 2005
Epipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i>	AR			CENB 2005
Linaigrette à feuilles étroites	<i>Eriophorum angustifolium</i>	RR		Dét	CENB 2005
Goodyère rampante	<i>Goodyera repens</i>	RRR			CENB 2005
Orchis verdâtre	<i>Platanthera chlorantha</i>	RR		Dét	CENB 2005
Platanthère à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>	R			CENB 2005
Pyrole à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia</i>	RRR		Dét	CENB 2005
Poirier à feuilles en cœur	<i>Pyrus cordata</i>	RRR		Dét	CENB 2005
Téedalie à tige nue	<i>Teesdalia nudicaulis</i>	R			CENB 2005
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	RR			CENB 2005
Myrtille	<i>Vaccinium myrtillus</i>	RRR	Pref.		CENB 2005
Véronique agreste	<i>Veronica agrestis</i>	RR			CENB 2005
Vulpie queue-de-rat	<i>Vulpia myuros</i>	AR			CENB 2005

### Légende :

#### Statuts de rareté selon CBNBP 2015 :

- AR : assez rare
- R : rare

- RR : très rare

- RRR : extrêmement rare

#### Statut de protection :

- PR : protection régionale

- PN : protection nationale

- DHV : annexe V de la Directive Habitats Faune Flore

### ANNEXE 3 : Liste des espèces animales recensées sur le site Natura 2000 « Landes et tourbières du Bois de la Biche »

Classe ou ordre	Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection	Année de la donnée la plus récente	Source de la donnée
Oiseaux	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN	2014	LPO 89
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		1987	LPO 89
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	PN	2015	LPO 89
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	2015	LPO 89
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN	2015	LPO 89
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	2015	LPO 89
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		2014	LPO 89
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		2014	LPO 89
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	PN	2015	LPO 89
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN	2015	LPO 89
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN	2015	LPO 89
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO I, Dét., PN	2015	LPO 89
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	2013	LPO 89
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO I, PN	2014	LPO 89
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	1987	LPO 89
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PN	2015	LPO 89
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	2015	LPO 89
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	1987	LPO 89
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	PN	2009	LPO 89
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	2015	LPO 89
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		2015	LPO 89
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO I, Dét., PN	1987	LPO 89
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	1984	LPO 89
	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	PN	2014	LPO 89
	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	PN	2015	LPO 89
	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PN	1984	LPO 89
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO I, PN	2009	LPO 89
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO I, Dét., PN	1987	LPO 89
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN	1987	LPO 89
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	2015	LPO 89
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PN	2015	LPO 89
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	2015	LPO 89
	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	PN	2014	LPO 89
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN	1987	LPO 89	

Classe ou ordre	Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection	Année de la donnée la plus récente	Source de la donnée
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PN	2015	LPO 89
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PN	2015	LPO 89
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	2015	LPO 89
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Dét, PN.	2015	LPO 89
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	2015	LPO 89
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		1987	LPO 89
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN	2014	LPO 89
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	PN	2015	LPO 89
	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PN	1984	LPO 89
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PN	2015	LPO 89
	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PN	2015	LPO 89
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	PN	2011	LPO 89
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubetra</i>	PN	1987	LPO 89
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	DO I	2015	LPO 89
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	1984	LPO 89
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	PN	2015	LPO 89
	Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	PN	2011	LPO 89
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		2015	LPO 89
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PN	2013	LPO 89
	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		1984	LPO 89
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	2015	LPO 89
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	PN	2015	LPO 89
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	2015	LPO 89
	Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>		1987	LPO 89
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		2015	LPO 89
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		2015	LPO 89
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		2014	LPO 89
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	DO II, Dét.	1984	LPO 89
Amphibiens	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>		2005	BBF
	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	PN	1997	BBF
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	DH IV	1999	BBF
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	PN	1997	BBF
	Complexe Grenouilles vertes	<i>Grenouilles vertes complexe</i>		2005	BBF
Insectes Lépidoptères Rhopalocères	Hespérie de l'Ormière (L')	<i>Pyrgus malvae</i>		2005	BBF
	Gamma (Le), le Robert-le-Diable (Le)	<i>Polygonia c-album</i>		2007	BBF
	Petit Sylvain (Le)	<i>Limenitis camilla</i>		2013 et 2015	BBF et CENB
	Petit Nacré (Le)	<i>Issoria lathonia</i>		2013	BBF

Classe ou ordre	Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection	Année de la donnée la plus récente	Source de la donnée
	Azuré des Nerpruns (L')	<i>Celastrina argiolus</i>		2013	BBF
	Sylvaine (La)	<i>Ochlodes sylvanus</i>		2013	BBF
	Petite Violette (La)	<i>Boloria dia</i>		2005	BBF
	Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>		2005	BBF
	Nacré de la Ronce (Le)	<i>Brenthis daphne</i>		2007	BBF
	Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>		2015	CENB
Insectes Lépidoptères Hétérocères		<i>Ypsolopha dentella</i>		2005	BBF
		<i>Pleuroptya ruralis</i>		2005	BBF
		<i>Agriphila tristella</i>		2005	BBF
	Batis (La)	<i>Thyatira batis</i>		2005	BBF
	Aspilate ochracée	<i>Aspitates ochrearia</i>		2005	BBF
	Cabère virginale (La), Délicate (La)	<i>Cabera pusaria</i>		2005	BBF
	Bordure entrecoupée	<i>Lomaspilis marginata</i>		2005	BBF
	Géomètre à barreaux	<i>Chiasmia clathrata</i>		2005	BBF
	Philobie alternée (La)	<i>Macaria alternata</i>		2005	BBF
	Philobie effacée (La)	<i>Macaria liturata</i>		2005	BBF
	Soyeuse (La)	<i>Rivula sericealis</i>		2005	BBF
Noctuelle à museau	<i>Hypena proboscidalis</i>		2005	BBF	
Insectes Odonates	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>		2013	BBF
	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens splendens</i>		2013	BBF
	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>		2013	BBF
	Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>		2013	BBF
	Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>		2013	BBF
	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>		2010	BBF
	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>		2010	BBF
	Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>		2013	BBF
	Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Dét.	2013	BBF
	Aeschne printanière	<i>Brachytron pratense</i>		2013	BBF
	Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>		2013	BBF
	Grande Aeschne	<i>Aeshna grandis</i>		2014	BBF
	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>		2013	BBF
	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis viridis</i>		2013	BBF
	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>		2013	BBF
	Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i>		2013	BBF
	Reptiles	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>		1995
Lézard des souches		<i>Lacerta agilis Linnaeus</i>	Dét., DH IV	1997	BBF
Lézard vert		<i>Lacerta bilineata</i>	Dét., DH IV	2003	BBF

Classe ou ordre	Nom vernaculaire	Nom latin	Statut de protection	Année de la donnée la plus récente	Source de la donnée
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN	1999	BBF
	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	PN	1998	BBF
Mammifères	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>		2015	ECOGEE
	Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>		2000	CENB
	Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>		2015	CENB
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN	2000	CENB / BBF
	Fouine	<i>Martes foina</i>		2000	CENB
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	PN	2015	ECOGEE
	Hérisson	<i>Erinaceus europaeus</i>		2015	CENB
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>		2009	BBF
	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>		2000	CENB
	Martre	<i>Martes martes</i>		2015	CENB
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>		2000	CENB
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	PN	2015	ECOGEE
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	PN	2015	ECOGEE
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	PN	2015	ECOGEE
	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	PN	2000	CENB
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	PN	2015	ECOGEE
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	PN	2015	ECOGEE
	Oreillard	<i>Plecotus sp.</i>	PN	2015	ECOGEE
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN	2015	ECOGEE
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN	2015	ECOGEE
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	PN	2015	ECOGEE
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>		2000	CENB
	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>		2000	CENB
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		2015	ECOGEE
	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>		2015	CENB
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN	2015	ECOGEE
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>		2012	BBF	

#### Légende :

##### Statut de protection :

- PN : Protection nationale
- Dét. : déterminant pour les ZNIEFF en Bourgogne
- DO I, DO II : annexes de la Directive Oiseaux
- DH IV, DH V : annexes de la Directive Habitats Faune Flore

##### Source de la donnée :

- LPO 89 : base de données de la Ligue pour la Protection des oiseaux de l'Yonne
- BBF : base de données Bourgogne Base Fauna de la Société d'histoire naturelle d'Autun

## ANNEXE 4 : Liste des principales essences d'arbres non autochtones introduites

Nom vulgaire <i>Nom scientifique</i>	Description	Photographie
<p><b>Tous les résineux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pin laricio de Corse,</li> <li>- Pin sylvestre,</li> <li>- Douglas,</li> <li>- ...</li> </ul>	 <p>Photo A. ARDOUIN</p>
<p><b>Chêne rouge d'Amérique</b> <i>Quercus rubra</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- arbre caduc,</li> <li>- hauteur moyenne de 20 à 30 m,</li> <li>- le tronc est lisse et gris argenté</li> <li>- rameaux bruns rougeâtres,</li> <li>- feuilles 4 à 5 lobes anguleux à extrémité plus ou moins épineuse, virent au rouge en automne</li> </ul>	 <p>Photo : G. DOUCET</p>
<p><b>Robinier faux acacia</b> <i>Robinia pseudoacacia</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- atteint 20 à 30 m de haut,</li> <li>- souvent drageonnant en bosquets épineux,</li> <li>- tronc gris-brun avec une écorce épaisse crevassée,</li> <li>- feuilles caduques,</li> <li>- fleurs blanches, en grappes pendantes parfumées et mellifères,</li> <li>- les fruits sont des gousses aplaties,</li> </ul>	 <p>Photo G. DOUCET</p>